



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-TROIS MAI, A 20 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU RAINCY, DUMENT CONVOQUE PAR M. LE MAIRE, S'EST ASSEMBLE AU LIEU ORDINAIRE DE SES SEANCES

Présents : Jean-Michel GENESTIER, Véronique DEJIEUX, Montasser CHARNI, Chantal RATEAU, Didier BELOT, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS – Maires-adjoint, Michel BARRIERE, Fabienne GUENOUX, Annie SONRIER, Nicolas REDON, Thomas VAUTRIN, Michel ROUBY, Jocelyne PAIGNON, Salima BOUTRIF, Gilbert MINELLI, Sonia BEAUFREMEZ, Marc LAMBLIN, Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, David PEREIRA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS.

Absents et représentés : Sacha CAUDRON (pouvoir à Didier GERVAIS), Steeve EGOUNLETI (pouvoir Véronique DEJIEUX), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA).

Mr le Maire : « Merci. On a reçu des questions d'actualité. On les traitera évidemment, à la fin de cette séance du Conseil municipal. Et on va s'astreindre évidemment, pour qu'on respecte la sérénité de nos débats, aux questions qui sont à l'ordre du jour.

Il nous faut désigner, en premier lieu, comme il est de coutume, un secrétaire de séance. Et donc, je propose que Thomas VAUTRIN soit désigné comme secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions pour cette désignation ? Je vous remercie.

M. Thomas VAUTRIN est désigné secrétaire de séance.

Mr le Maire : « J'ai souhaité en tout début de cette séance du Conseil municipal que nous puissions rendre hommage à Guy MOUREAUX. Vous le savez, Guy MOUREAUX a été adjoint au maire, Conseiller municipal d'abord et adjoint au maire. Il a été quelqu'un de très engagé. Il habitait très proche de l'Hôtel de Ville, Allée Baratin. Mais au-delà de cette proximité, il s'est engagé avec ferveur dans une association, l'Union pour l'Avenir du Raincy. Il a aussi aidé énormément d'associations autant qu'il a pu à la fois dans ses missions d'élu, de Conseiller municipal, mais aussi dans ses missions d'adjoint au maire et au-delà même de tout cela. Et donc il me paraissait important et je m'y étais engagé auprès de sa famille, qu'un hommage lui soit rendu le 8 mai dernier, nous l'avons fait en public à l'occasion de la cérémonie de la célébration de la libération de notre pays. Et donc, au-delà de ce moment d'émotion, il me paraissait utile que nous puissions exercer une minute de silence. J'ai eu au téléphone Guy MOUREAUX à plusieurs reprises pendant qu'il était à l'extérieur du Raincy et en particulier dans sa maison de retraite. J'ai senti, à un moment, une souffrance de ne pas être au Raincy. Quand je dis à un moment, à plusieurs moments, je l'ai évoqué avec certains membres de sa famille. Et même si nous avons eu, lui et moi, des échanges non pas vifs, mais sur lesquels nous n'étions pas toujours d'accord sur la gouvernance de cette ville. Il y a toujours eu un respect profond de l'un et de l'autre et c'est à travers ce respect, comme j'ai pu le faire par le passé, il y a plus d'un an de cela, c'est la tradition républicaine. Mais pour Guy MOUREAUX, c'est bien plus que la tradition républicaine. C'est un homme qui a vraiment servi notre ville et qui, je le sais, était au cœur de plusieurs des membres du Conseil municipal qui sont autour de cette table. Et donc, il me paraît tout à fait normal et donc légitime que nous puissions nous lever et exercer cette minute de silence pour Guy MOUREAUX.

Minute de silence

Je vous remercie. Et je recommanderai auprès de sa famille, une de ses filles en particulier, pour lui confirmer que cette minute de silence a bien eu lieu et qu'évidemment, vos pensées ont été intenses pour Guy.

Vous le savez, pour ceux qui ont participé ou qui ont eu des informations liées à la commission de la vie municipale qui s'est tenue il y a quelques jours de cela, nous avons souhaité ajouter un point à l'ordre du jour, le point 4.5 sur la création du Comité social territorial. Le CST. En effet, comme beaucoup de communes, nous suivons les directives de l'État et c'est normal et les lois qui se succèdent : la suppression du CT et du CHSCT verra la création du comité social territorial. Et donc, c'est la raison pour laquelle l'administration municipale m'a demandé d'ajouter cette délibération sur table que vous avez probablement pu voir. Ces éléments sont évidemment de pure forme, mais permettent par la forme d'engendrer en particulier une relation peut-être plus étroite avec les représentants syndicaux de la Ville. Je vous rappelle que les élections d'ailleurs syndicales dans les collectivités territoriales auront lieu à la fin de l'année et il faut que nous puissions suivre pas à pas l'ensemble des éléments qui vont concourir à ce que ces élections se passent évidemment dans les meilleures conditions. Et donc, je dois mettre aux voix l'ajout de cette délibération qui est tout simplement de pure forme évidemment, et qui n'a pas de consistance politique.

S'il n'y a personne qui veut s'exprimer sur ce sujet, je mets aux voix qui est favorable à l'ajout de cette délibération ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout du point à l'ordre du jour.

Dans le projet de délibération, je vous informe maintenant, relatif aux subventions aux associations, nous en avons débattu, notamment sous l'égide du maire adjoint en charge des sports, que nous allons ajouter des subventions aux associations sportives. Et donc, cette délibération inclut des subventions pour le football en particulier et pour le handball, me semble-t-il.

Le tableau des tarifs de la médiathèque qui ont été modifiés en commission puisqu'il y a eu une proposition notamment de Sonia BEAUFREMEZ qui a été actée par l'ensemble des présents pour que nous puissions arrondir les tarifs, notamment de la médiathèque, me semble-t-il. Et c'était en commission le 18 mai dernier. Vous aurez également un vœu sur lequel nous débattrons également ce soir s'agissant de l'extension de la ligne 11 et de la création future d'une station de métro au Rancy. »

I- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

PV du Conseil du 22 novembre 2021

Mr le Maire : « Nous avons donc à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre. Vous l'avez lu, j'espère. Vous avez vu que nous avions mis beaucoup de temps et je le redis et je remercie les services de l'avoir fait. C'est un travail conséquent qui permet de retracer mot à mot, en tout cas, c'est ce que nous souhaitons, les interventions des uns ou des autres, quelle que soit leur position autour de cette table.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Monsieur PEREIRA et M. SALLE, c'est ça ? »

Mr SALLE : « Oui, juste une remarque de forme parce que je ne l'ai pas eu. Il n'est pas dans ma case et je ne l'ai pas eu. Montasser CHARNI me dit « On peut lui donner », donnez-le-moi, c'est déjà mieux que rien. »

Mr PEREIRA : « Moi, j'ai juste une question. Je l'ai lu et page 71, juste pour savoir, il y a « une élue » uniquement qui est indiquée il n'y a pas le nom de cette élue. Je voulais savoir s'il y avait une raison particulière. »

Mr le Maire : « Quand c'est indiqué comme ça, c'est qu'on n'a pas pu repérer qui était intervenu. Quelquefois, les micros, en général les micros sont ouverts pour tous et on n'a pas pu repérer. Maintenant, si vous pouvez nous dire qui était l'élue et si elle se reconnaît. On n'a pas de problème. »

Mr PEREIRA : « Ce jour-là, il y avait la vidéo, on a fait le match, en plus, avec la vidéo ou pas du tout ? Est-ce qu'on a contrôlé également avec la vidéo puisque ça avait été filmé en novembre ? »

Mr le Maire : « Je ne sais pas. »

M. PEREIRA : « C'était une question, une vraie question. »

Mr le Maire : « D'accord. Merci, Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, pour prolonger le propos de M. Pereira, c'est vrai que la vidéo été bien utile pour pouvoir savoir qui a parlé à tel moment et ça amène ma question : pour la deuxième fois consécutive, le Conseil n'est pas filmé ce soir, Monsieur le Maire. Pour la troisième fois, même, c'est vrai qu'on a eu deux Conseils à la suite. Pour la troisième fois consécutive, le Conseil n'est pas filmé. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si c'est un choix de votre part, si c'est à nouveau une défaillance technique, quelque chose ? Une explication. »

Mr le Maire : « C'est un choix de ma part. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais doit-on comprendre que ça sera... »

Mr le Maire : « C'est un choix de ma part. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais est-ce que ce sera de nouveau filmé ? »

Mr le Maire : « J'ai demandé à l'administration de le faire. L'entreprise n'était pas disponible une nouvelle fois. Ce n'est pas le deuxième, c'est le troisième Conseil municipal. Ce n'est pas un sujet pour moi parce que l'expression, on la retrouve dedans. Autant que nous pourrons. Il n'y a pas de sujet particulier dans ce Conseil municipal puisque votre expression, c'est de dire : « Attention, on veut nous cacher des choses qu'on ne fait pas ». Je vous assure que non. »

Mr RONDEPIERRE : « Non, n'interprétez pas mes propos, c'est une simple question. »

Mr le Maire : « Chacun se filme. Oui, c'est interdit dans le règlement intérieur, mais tout le monde le fait. »

Mr RONDEPIERRE : « Ce n'est pas la loi. »

Mr le Maire : « Certains le font, vous en particulier, et on va laisser les choses comme ça. Voilà, c'est tout. Mais ce n'était pas la question de M. Pereira. Donc on regardera sur les vidéos. Et si vous pouvez nous aider, ça, ça aidera l'administration. Voilà. Merci Monsieur RONDEPIERRE. Madame LADISA. »

Mme LADISA : Monsieur le Maire, Je vous ai demandé, au moment de l'appel, s'il était possible de prendre la parole, vous m'avez dit « plus tard » j'aimerais savoir à quel moment. »

Mr le Maire : « En fait, vous vouliez poser une question. Il faut que ce soit une question qui corresponde à ce qu'on a à l'ordre du jour. »

Mme LADISA : « Non, non, non, ce n'est pas une question. J'aimerais prendre la parole. Je me retrouve aujourd'hui à l'autre bout de la table et j'aimerais pouvoir m'exprimer. »

Mr le Maire : « C'est de votre fait. Ce n'est pas du nôtre. Je vous ai écrit pour que vous puissiez vous expliquer auprès de moi. Je pense que c'était normal. Vous n'avez pas souhaité répondre. »

Mme LADISA : « Mais je n'ai pas été uniquement devant vous. Je souhaiterais pouvoir m'exprimer. Est-ce que vous m'accordez ce droit ? Oui ou non ? C'est oui ou c'est non ? »

Mr le Maire : « Je pense qu'on va faire la séance du Conseil. Vous aurez la possibilité de vous exprimer. Je pense n'avoir retiré la parole à personne, sauf quand l'expression... mais ce n'est pas votre cas. »

Mme LADISA : « Vous avez permis à mes quatre collègues de s'exprimer en début de séance. »

Mr le Maire : « Non, j'ai permis à Monsieur Pereira d'intervenir. »

Mme LADISA : « Non, non, non, je parle du précédent Conseil. »

Mr le Maire : « Oui. Écoutez, moi, je ne vous ai pas vue au précédent Conseil. Mais ce qu'on veut, c'est que les choses soient le plus apaisées possible. Vous pourrez expliquer votre position. C'est de droit d'expliquer ses positions sur beaucoup de sujets, mais on ne pourra pas évoquer tous les sujets. Je le redis à chacun parce que, en Conseil municipal, il y a un ordre du jour, il y a des questions d'actualité possibles, mais à un moment, on ne peut pas crouler sous les questions. Et donc voilà, donc vous aurez la possibilité, Madame LADISA, je vous l'assure, de vous exprimer. »

Mme LADISA : « Vers une heure du matin, ok, merci. »

Mr le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet qui est le procès-verbal ? Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, monsieur. J'ai une question. J'ai deux choses à dire. Premièrement, le procès-verbal, je ne l'ai eu que vendredi, alors qu'on aurait dû l'avoir cinq jours francs avant. Donc je n'ai, bien évidemment, pas eu le temps de le lire. Donc je ne peux pas le voter. D'autre part, vous venez d'interdire à Madame LADISA de parler sous prétexte que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Or, vous nous avez présenté la création d'un comité social territorial qui n'était pas à l'ordre du jour. Donc dans ce cas-là... »

Mr le Maire : « Oui, mais Madame RAOULT, c'est drôle ce que vous dites. Je suis maître de l'ordre du jour. Je gère cette ville et donc, ça n'a rien à voir. C'est dans le cadre en fait, de la gestion de cette ville. »

Mme RAOULT : « Oui, mais on n'a pas pu préparer le dossier. »

Mr le Maire : « On a répondu à madame LADISA je vous assure, Madame LADISA pourra parler autant qu'elle veut, pour rattraper peut-être ce retard, mais il est important que chacun puisse s'exprimer. Donc je n'empêche pas chacun de s'exprimer. Ce que je veux, c'est que ce Conseil municipal s'attelle aux choses les plus importantes. Parce que quand on se réunit en majorité, tout le monde me dit : « Est-ce qu'on pourrait traiter les choses les plus importantes de cette ville ? » Ça sera le cas, Madame RAOULT. Mais attendez, on ne va pas recommencer les Conseils municipaux ou sans cesse, vous êtes là à poser des questions. Pas d'actions itératives, c'est-à-dire que vous posez une question, vous avez une réponse, on s'arrête sur le sujet et ensuite, on reprend sur d'autres choses. C'est très important, pour une assemblée, c'est la police de l'Assemblée et je pense que nos collègues de l'opposition aussi auront à cœur d'avoir une assemblée qui soit un peu plus plaisante. »

Mme RAOULT : « Mais Monsieur le Maire, j'ai une intervention à faire sur le Conseil municipal justement, qui concerne le Conseil municipal. »

Mr le Maire : « Votre intervention, c'est sur le procès-verbal du 22 novembre. Qu'est-ce que vous avez à dire sur le procès-verbal du 22 novembre ? »

Mme RAOULT : « Le procès-verbal du 22 novembre, entre autres, si vous voulez, il n'était bien évidemment pas complet et je m'en explique. J'ai écrit quelques minutes de propos et je souhaiterais, en toute démocratie, pouvoir m'exprimer. Mais je vois que la démocratie pour vous, ce n'est pas vraiment votre première préoccupation. Je pense que la démocratie, c'est la préoccupation des Raincéens et des Raincéennes. Donc je souhaite m'exprimer pendant quelques minutes. »

Mr le Maire : « Madame, vous vous exprimerez sur l'ordre du jour et à la fin du Conseil. Mais là, pour l'instant, l'expression est sur le procès-verbal. Vous vous rendez compte si les Raincéens, vraiment, je regrette que l'entreprise n'ait pas pu filmer ça. Parce que si les Raincéens pouvaient voir qu'on parle du 22... Ça fait rire Madame ACOCA, moi, je veux bien, mais... attendez, juste un truc, on est sur le procès-verbal du 22 novembre. Vous pourrez parler, mais vous posez une question sur le 22 novembre après, dans le Conseil, on verra, mais l'ordre du jour est entamé. Voilà donc, Madame Raoult si ce n'est pas sur le 22 novembre, je laisse la parole à Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Bonsoir à tous. On est sur l'approbation des procès-verbaux. »

Mr le Maire : « Du procès-verbal du 22 novembre. »

Mr CUADRADO : « D'accord. Alors celui du treize et du quatorze, on ne l'a pas eu ? »

Mr le Maire : « Oui. C'est normal. »

Mr CUADRADO : « Bon, et donc, comme on est sur les procès-verbaux sur l'ordre du jour, il est écrit « approbation des procès-verbaux du 22 novembre 2021, 13 avril 2022, 14 avril 2022 ». Je trouve ça quand même assez surprenant qu'on en ait un sur trois. Ce que je trouve encore plus surprenant, c'est toujours pareil, ce sont les envois différés. Chacun ne reçoit pas la même chose, les mêmes documents, etc. Tout cela a l'air d'être fait pour troubler un peu l'opposition. Et Monsieur le Maire, je vous rejoins, vous ne voulez absolument rien cacher, mais on ne reçoit pas les mêmes documents, on ne les reçoit pas en même temps. Et les deux procès-verbaux suivants du 13 avril et du 14 avril, on ne les a pas reçus. À un moment donné, il y a des délais à respecter. Je ne vous comprends pas. »

Mr le Maire : « Je vous entends, je vous entends, Monsieur Cuadrado. Mais il y a une commission de la vie municipale et ceux qui étaient là, nous ont entendu. J'ai dit que le procès-verbal de la séance du 22 novembre serait prêt et que celui du treize et du quatorze ne serait pas prêt. Il y a 85 pages pour le 22 novembre. On a une administration, si vous voulez qu'on embauche pour faire des rapports comme ça, ça ne marchera pas parce que je ne le ferai pas. On fera en temps et en heure. Ce n'est pas pour tromper l'opposition. Arrêtons de dire. Parce que tout est inscrit. Tout est inscrit et vous pouvez modifier à souhait le procès-verbal si jamais il y a des manquements ou des erreurs. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, juste, on ne le met pas à l'ordre du jour et je regrette simplement, pour conclure là-dessus, que ma collègue qui vient de rejoindre l'opposition, c'est une tradition républicaine, n'ait pas plus expliqué son choix du pourquoi elle se retrouve dans l'opposition. C'est dommage. C'est une tradition républicaine qui s'opère dans toutes les séances de Conseil, ce n'est pas grave. »

Mr le Maire : « Je ne suis pas sur les réseaux, comme vous et je ne veux pas entrer dans ces polémiques. Madame LADISA parlera dans ce conseil et exprimera ce qu'elle a envie d'exprimer. Voilà. On pouvait le faire avant. C'est maintenant qu'elle a choisi de le faire et elle va pouvoir le faire. C'est tout. Attendez. Procès-verbal du 22 novembre et uniquement ça. Madame RAOULT, vous avez déjà eu la parole. On ne va pas faire ça pendant toute une séance, parce que je pense que la majorité va finir par s'exprimer et va vous dire ce qu'elle pense. »

Mme RAOULT : « Tant mieux, je ne demande que ça. On ne les a jamais entendus depuis le début du mandat. »

Mr le Maire : « Eh bien, continuez à les attaquer, vous verrez. Je crois qu'ils vont peu goûter ce genre de choses, Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RODEPIERRE : « Oui Monsieur le Maire, moi, j'ai un vœu parce que ça fait quand même pas mal de fois que je le demande. Ça fait aussi partie du respect des élus autour de cette table dans leur intégralité. Je vous l'avais déjà demandé, c'est qu'on nous indique à l'avance, qu'on ait un calendrier, même si parfois les choses peuvent changer, mais que l'on ait un calendrier des Conseils municipaux à l'année ou au moins au prochain Conseil, par exemple, qu'on puisse nous donner la date, ce soir, du prochain Conseil municipal. Parce qu'au-delà des envois

différés, parfois en dessous des délais imposés par la loi, on doit à chaque fois et ça fait partie de nos activités d'élu, on y consent tous bien volontiers, mais on doit à chaque fois faire preuve d'organisation. Et pardon, on a encore été prévenu à la dernière minute pour le Conseil de ce soir. Le respect, c'est aussi de faire en sorte qu'on puisse avoir un calendrier au minimum à trois mois des Conseils municipaux pour savoir quand est-ce qu'on doit prévoir une date dans nos agendas. Ce n'est quand même pas très compliqué. »

Mr le Maire : « Monsieur RONDEPIERRE, je prends note à nouveau »

Mr RONDEPIERRE : « Mais vous me le dites à chaque fois. Est-ce que vous êtes capable de me dire ce soir la date du prochain Conseil municipal ? »

Mr le Maire : « Attendez. Vous savez ce que je vais faire ? Écoutez-moi bien tous : je ne vais pas donner la date du prochain Conseil. Vous savez pourquoi ? Monsieur RONDEPIERRE ? Est-ce que vous savez pourquoi ? On peut interroger Monsieur PEREIRA, on peut interroger Monsieur NUGUES, on peut interroger ceux qui étaient là. La date a été donnée en commission. Voilà. Donc, vous n'étiez pas là. »

Mr RONDEPIERRE : « Et les Raincéens sont en commission ? C'est trop compliqué de publiciser la date des Conseils ? »

Mr le Maire : « Vous nous parlez d'avoir une date pour votre emploi du temps et c'est normal en tant qu'élu. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais c'est aussi pour les gens qu'on représente un peu de respect pour eux. Parce qu'ils ont des questions aussi et les questions en fonction de ce qui nous est envoyé, on les prépare, on vous les adresse et on échange en Conseil municipal. Ce ne sont pas les questions de Nicolas RONDEPIERRE, ce sont les questions des Raincéens. Pas dans leur intégralité, je le consens, mais la question des Raincéens, notamment l'allée des Brûlis, par exemple, on en parlera tout à l'heure. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur. Comment on en parlera tout à l'heure ? »

Mr RONDEPIERRE : « Attendez, c'est dans la liste des questions que l'on vous a envoyées, il y a une question sur l'allée des Brûlis. »

Mr le Maire : « Je pense que vous voulez créer une confusion totale dans la compréhension des gens autour de cette table et dans le public. Moi, je veux que l'ordre du jour soit tenu et qu'on puisse aborder les questions que vous avez posées. Mais vous savez, la méthode qui consiste à perturber tout le monde et à évoquer des sujets comme ça, je trouve que ce n'est pas la bonne méthode. Vous voulez tenir cette assemblée, vous ne la tiendrez pas. C'est très clair.

La Ville avance, la ville va mieux, de mieux en mieux et c'est comme cela, voilà.

Est-ce que sur le vote du procès-verbal de la séance du 22 novembre, il y a des remarques ? Monsieur PEREIRA en a fait une. On corrigera et on essaiera de retrouver l'élue qui a qui s'est exprimée, page 71, c'est cela ? Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Parce que le sujet est vraiment là ? Il n'y en a pas. S'il n'y en a pas, je passe au vote.

Qui est pour l'approbation de ce procès-verbal ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Pierre-Marie SALLE, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA), 1 Contre (Corinne RAOULT) décide de :

APPROUVER le procès-verbal du 22 novembre 2021.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Mr le Maire : « Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire, conformément au code général des collectivités territoriales. L'article 2122-22 et 2122-23. Vous avez eu l'ensemble de ces éléments-là. Ça a été distribué ou pas ? Vous les avez eus ? Oui. Rassurez-moi, vous venez de les avoir là ? Il faut vraiment que l'on organise autrement, mais vraiment autrement. Je ne veux plus m'en prendre une dans la tête à cause de ce genre de truc. »

Mr RONDEPIERRE : « Je demande une suspension de séance pour qu'on puisse prendre connaissance du document qui nous a été remis. »

Mr le Maire : « Elle est de droit, cinq minutes. Je précise que tout le monde les a eus, à part une personne. »

Suspension de séance de 5 minutes.

Mr le Maire : « Très bien, vous avez pu lire les quelques lignes qui vous ont été présentées. Ce n'est qu'un recto. Vous avez des questions, Mme RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire. J'ai eu ce document contenant neuf décisions, vendredi. Je suis venue les chercher. Et quand je suis venue les chercher, on m'a dit qu'il ne fallait surtout pas que je me donne en spectacle. Je ne savais pas que l'exercice de la démocratie locale était un spectacle. »

Mr le Maire : « Madame, on va arrêter les attaques ! »

Mme RAOULT : « Ce n'est pas une attaque. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas contre moi, mais moi, je suis là pour défendre le Conseil municipal. Quand vous attaquez d'autres élus, y compris de l'opposition, ou des élus de la majorité, ou des élus du personnel municipal, vous m'aurez toujours. Donc, tenez-vous, Madame, tenez-vous, je vous en supplie ! Il suffit maintenant ! »

Mme RAOULT : « Je continue. Donc, je suis particulièrement étonnée que depuis le 22 novembre 2021, soit depuis six mois, vous n'avez pris que neuf décisions. Mieux, entre le 22 novembre, date du dernier Conseil, et le 16 février, aucune décision n'a été prise. Vous étiez aux abonnés absents. Ou alors, vous avez ventilé vos décisions pour ne pas avoir à en débattre en Conseil municipal, au CCAS, dont vous êtes le président notamment. Je suis étonnée qu'en six mois, neuf décisions : rien entre le 22 novembre... pas même le changement de prestataire pour les aînés, pour le portage des repas ? Saveurs et Vie qui a été pris bien évidemment, par le CCAS dont vous êtes le Président. Donc, moi, je suis particulièrement étonnée que nous n'ayons pas le budget du CCAS pour voir où passe l'argent des Raincénens. Et d'autre part, je ne fais pas d'attaque personnelle envers vos employés, après tout, ils ne font qu'écho à la violence que vous avez eue à mon encontre lors de la commission du 18 mai, où à chaque fois que j'intervenais pour vous poser une question, vous partiez dans les tours. Vous aboyez, je veux bien que vous soyez aux abois, mais là, franchement, c'était un peu trop. Je vous posais une question simple, vous n'avez jamais pu répondre simplement. Donc, je voulais quand même vous demander qui vous êtes pour vous affranchir de la démocratie locale ? À laquelle tous les autres élus de la République sont tenus. Je vous pose une question, vous me répondez. On peut faire cela en toute décontraction, à moins que vous ayez, effectivement, des choses à cacher, à moins qu'effectivement, vous souhaitiez noyer le poisson et ne pas aborder les sujets qui fâchent. Notamment ceux de la Chambre régionale des comptes. Je n'irai pas plus loin, mais prenez garde quand même, les Raincénens écoutent et l'assemblée ici... »

Mr le Maire : « Je prends garde, Mme RAOULT, mais quand on dit « prenez garde » à un Maire, c'est une menace. C'est très bien, on vous a entendu Madame. »

Mme RAOULT : « Mais Monsieur le Maire, vous m'avez fait la même chose. »

Mr le Maire : « Madame, c'est terminé. Vous n'allez pas faire le Conseil comme cela, je laisse la parole à d'autres élus qui souhaitent parler de ces éléments-là. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Merci Monsieur le Maire. Moi, j'ai plusieurs questions. La première, à mon avis, somme toute, assez simple, sur la toute première ligne de la décision numéro 22 « Finances – renouvellement au profit de l'acheteur Synapse ». Je voudrais bien un peu plus de détails. Et sur la dernière partie, la 22006, la 22007 et la 22008 : est-ce qu'on peut connaître la durée du renouvellement ? Et, comme c'était un renouvellement, il y avait un contrat précédent, quelle était la durée précédente ? Sur les 22006, la 22007 et la 22008, il y en a pour un peu moins de 40 M€ pour BSA. »

Mr le Maire : « Pas 40 M€. »

Mr PEREIRA : « Non, pardon, excusez-moi, j'ai rajouté des zéros... donc bref, 35 000 € excusez-moi, je trouvais ça cher... mais ça revient moins cher, mais juste, je voudrais comprendre la durée, les durées d'engagement. »

Mr le Maire : « Pour le renouvellement du profil acheteur Synapse, en fait, il y a une interface et on met sur un profil acheteur l'ensemble des marchés et il fallait renouveler, puisqu'il est arrivé à son terme, ce profil acheteur. Donc on met sur une plateforme, les marchés et les entreprises répondent et donc, il fallait renouveler ce profil qui, apparemment, est un élément simplement administratif de renouvellement sans que ça n'ait un coût particulier. Pour le reste, vous dites renouvellement du contrat d'abonnement, de maintenance et fournitures consommables, copieur, reprographie avec la société BSA. Dépense de 14 400 €, c'est ça ? Même chose pour la maintenance, la fourniture de consommables traceurs reprographie 2 881 € et renouvellement du contrat de maintenance et fournitures consommables : 29 copieurs et dix imprimantes avec la société BSA. Dépenses de 17 280 €. Ça, c'est annuel. Et vous voulez savoir... ? »

Mr PEREIRA : « La durée du contrat. Puisque c'est un renouvellement, je suppose qu'il y avait un contrat précédent avec une certaine durée. »

Mr le Maire : « C'est un renouvellement annuel et voilà. »

Mr PEREIRA : « Pardon, pour que je comprenne, c'est le même contrat qui est renouvelé, tout simplement tous les ans. C'est ça ? »

Mr le Maire : « Oui, c'est ça, mais avec une limite quand même. La limite, je ne l'ai pas, mais je crois que c'est quatre ans, me semble-t-il. Il y a toujours une limite dans un contrat. On ne peut pas renouveler que ça soit par tacite reconduction, et ce n'est plus possible maintenant, ad vitam æternam. Et donc il y a une partie maintenance, fournitures, consommables pour copieur, reprographie, une partie traceur reprographie. C'est-ce qu'il y a dans la partie haute de l'hôtel de ville. Et puis les 29 copieurs et dix imprimantes dont la totalité a servi aux services de la Ville. »

Mr le Maire : « Je ne sais pas si on vous l'avait indiqué, il y a quelque temps, que l'on avait fait baisser le prix de la photocopie noir et blanc et le prix de la photocopie couleur. Dans le cadre de ce renouvellement de contrat et c'est une négociation, vous le voyez, on est bien loin de toutes les considérations précédentes. Monsieur SALLE ? »

Mr SALLE : « Oui, Monsieur le Maire, vous ne nous avez pas répondu sur les décisions prises entre novembre et février. Y en a-t-il eu ? »

Mr le Maire : « Mon administration me dit : « Je n'en ai pas trouvé ». Donc, je vous dis les choses, ça vous fait rire, mais ce n'est pas drôle. Il y a eu un transfert entre l'ancienne DGA et la nouvelle DGA et effectivement, on n'a pas eu de décision. Donc je veux bien prendre beaucoup de choses et me dire que... Mais quand vous parlez des marchés, vous pouvez répéter à souhait les marchés. Mais quand on parle par exemple du marché du portage de repas, il est réalisé par le CCAS. Ce n'est pas un montage, c'est une réalité. On est en transparence totale. Attendez, il y a des élus de la majorité actuelle, de l'opposition actuelle... On s'y retrouve plus. Tout le

monde sait exactement ce qu'on fait. Alors, qu'est-ce que vous allez chercher ? Vous êtes administrateur pour certains du CCAS, d'autres le sont d'autres organisations et vous pouvez tout avoir. Donc, madame RAOULT, puisque votre montage, c'est d'essayer de créer de la suspicion, eh bien, vous ne pourrez pas le faire puisque de toute façon, on donne tout, à tout moment. Voilà, c'est tout. C'est tout. Vous avez déjà posé une question et donc, voilà. Est-ce que sur ce sujet, il y a de nouvelles questions ? Pardon, Monsieur CUADRADO ? »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire. Déjà, je suis heureux de voir inscrite à l'ordre du jour la présentation des relevés des décisions que vous avez prises depuis novembre. Pourquoi ? Puisque les 13 et 14 avril, vous ne l'avez pas fait. Alors que vous écrivez bien dans l'ordre du jour que c'est conformément au code général des collectivités territoriales. Article L21 22-22 et L2122 -23. Ça veut dire que lors du Conseil des 13 et du 14 avril, vous n'avez pas respecté le code général des collectivités territoriales. C'est dommage, mais c'est ainsi. Aujourd'hui, vous vous mettez en conformité avec ce code qui est important, qui est notre bible en tant qu'élu, en tout cas. Je m'étonne effectivement de voir qu'au mois de décembre, il y a quand même un certain nombre d'animations d'ailleurs qui ont eu lieu dans cette commune et de ne pas voir les décisions qui en font état. »

Mr le Maire : « Je ne cache rien, je ne cache rien. Je vous assure que je ne cache rien, que je ne suis pas un truand, contrairement à ce que vous voulez suggérer. Voilà, c'est très clair, c'est très clair, même si ça fait rire certains autour de la table, c'est très clair. Donc, on se verra, vous regarderez tout, vous aurez comptes ouverts. Il n'y a aucun problème, aucun problème, Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Je n'ai fait aucune insinuation et le procès-verbal en attestera. Par contre, c'est ce que je disais. On aurait pu avoir ces relevés de compte-rendu de décisions le 13 avril puisque ça s'arrête au 14 mars. Donc c'est ça que j'ai du mal à comprendre. Bon, ça, c'est sur la forme. Sur le fond, je voudrais revenir sur la société BSA. On vient juste de prendre connaissance de ses éléments, on ne les a pas reçus par mail. On ne les avait pas dans notre casier non plus, simplement, en regardant rapidement, vous avez pris des décisions avec la société BSA à trois reprises pour un montant total de 34 560 €. Ça, c'est dans le cadre d'un marché public ou pas du tout ? Parce que je n'ai pas bien compris, on parle de contrat, de marchés publics... »

Mr le Maire : « On va réunir une commission spécifique sur les marchés. Je vous répondrai à toutes les questions. On est dans un Conseil municipal. »

Mr CUADRADO : « C'est la transparence. »

Mr le Maire : « On est dans un Conseil municipal. Il y avait une commission pour ça, justement pour faire l'exercice que vous faites là, je répondrai à tout, sur tous les sujets, avec l'administration. Il n'y a pas eu de passe-droit ou de choses comme cela. »

Mr CUADRADO : « Il n'y a rien, c'est incroyable ! »

Mr le Maire : « Ce n'est pas incroyable, Monsieur. Je vous demande simplement de vous exprimer correctement. »

Mr CUADRADO : « C'est-ce que je fais depuis tout à l'heure. »

Mr le Maire : « Si vous le faites, ce n'est pas mon appréciation. Ce que je souhaite, c'est que l'on aborde les dossiers du Conseil municipal. Si votre objectif est d'avoir passé 12 minutes sur le compte-rendu du 22 novembre et maintenant, de passer 20 minutes voire 30, sur les décisions du Maire. Je pense qu'il y a d'autres décisions à prendre qui sont bien plus importantes. »

Mr CUADRADO : « J'interroge à la fois sur la forme, Monsieur le Maire, vous en conviendrez. J'interviens à la fois sur la forme et sur le fond. Votre réaction, vous savez, il y a une citation qui dit : « Se justifier, c'est s'accuser. Là, c'est vous qui le faites. Je ne vous ai accusé d'absolument rien. C'est dommage que je ne puisse pas poser mes questions tranquillement. Vous parlez de commissions, les Raincéens ont le droit de savoir. Cette séance est publique, même si elle n'est pas retransmise. Je tiens à dire que cette salle n'est toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite, d'où l'intérêt de diffuser en direct. Mais ce n'est pas grave, il y a les

comptes-rendus, comme vous l'avez dit. Donc, là, je vous ai simplement posé une question sur trois décisions. C'est le sujet de l'ordre du jour. La société BSA est-ce que c'est un marché public, oui ou non ? En dessous de 40 000 €, on n'est pas tenu à un marché public, c'est vrai. Mais la procédure de commande publique, elle, c'est la Chambre régionale des comptes qui vous l'a dit, doit être respectée avec trois devis. Donc, s'il y a eu trois devis, on aimerait bien prendre connaissance de ces trois devis. C'est tout. C'est tout simple, la réponse, oui, non ? »"

Mr le Maire : « Le Conseil municipal n'est pas là pour voir les trois devis. Écoutez, c'est de droit. Un Conseil municipal nous demande comment les choses ont été opérées. Je ne suis pas sûr que dans les villes dans lesquelles vous opérez, les choses se passent comme ça. Oh là là ! Monsieur RONDEPIERRE, oh là là ! Monsieur RONDEPIERRE, ne dites pas si, ne dites pas si, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Oh ! Ne faites pas ça, Monsieur, ne faites pas ça, mais on n'est pas dans ces autres villes, on n'est pas dans ces autres villes. »

Mr CUADRADO : « On ne parle pas de l'emploi des uns et des autres, on ne se permet pas de parler de votre emploi, Monsieur le Maire, ne parlez pas du nôtre. Enfin, là, on parle du Conseil municipal du Raincy et des relevés de comptes-rendus de décisions. On ne parle pas de votre vie privée, on ne parle pas de la nôtre. C'est ça le respect. On est élu aujourd'hui. Ce soir, je ne suis pas collaborateur d'élu. Vous n'êtes pas... »

Mr le Maire : « Quoi Monsieur ? Vous n'êtes pas quoi ? Vous n'êtes pas quoi, Monsieur CUADRADO ? Quel mot avez-vous dit ? »

Mr CUADRADO : « J'ai juste dit, justement, je ne sais pas. J'ai dit « Vous n'êtes pas... quoi ».

Mr le Maire : « Et vous pensez qu'un Conseil municipal... ça fait sourire Monsieur PEREIRA, vous pensez qu'un Conseil municipal peut être tenu comme cela ? Ça vous fait rire ? Vous n'êtes pas au café. C'est une instance municipale. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, on demande juste les comptes-rendus de décisions, répondez sur le fond s'il vous plaît et sur la forme d'ailleurs. »

Mr le Maire : « La parole est à Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Très rapidement. Moi, quand j'ai commencé mes études de droit, on avait un dicton de Coluche qui disait « il vaut mieux connaître le juge que la loi ». Là, moi, je suis un peu étonné Monsieur CUADRADO, puisque vous citez un article L21 22-23, vous le citez et c'est exactement ce qu'on a fait et vous dites qu'on ne l'a pas respecté. Alors moi, je ne comprends pas pourquoi vous indiquez cette précision. Et l'article que vous citez précise que c'est obligatoirement lors du Conseil municipal suivant ? Absolument pas et vous le savez bien. Alors, je ne vous ai pas coupé, Monsieur CUADRADO, Monsieur CUADRADO, je vous lis simplement le texte en question parce que c'est quand même grave de dire aux gens qui ne respectent pas le code ou qui ne respectent pas la loi parce qu'autour du Maire, il y a une équipe. Et chacun d'entre nous est affecté par ces remarques d'illégalité et cette disposition précise de manière très claire : le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, peu importe son moment. Et la jurisprudence ne fait absolument pas mention de ce que vous indiquez. Vous, vous vous êtes simplement limité à dire qu'on n'a pas respecté les dispositions du code. Donc, vous dites pardonnez-moi de vous le dire, des choses qui sont totalement contre alléguées. Mais vous le savez, honnêtement, ça ne fait pas grandir notre délibération. Ça ne fait pas grandir le Conseil municipal que de dire des choses qui sont totalement contraires à la loi. Et vous le savez bien, mais je la connais la jurisprudence. »

Mr le Maire : « Merci M. CHARNI. C'est bon, c'est terminé Mme RAOULT. »

Mme RAOULT : « Juste une remarque de forme. »

Mr le Maire : « Il y a un vote à faire. »

Mme RAOULT : « Je réponds, je suis désolée, vous m'avez citée. La dame qui rit, là-bas, est-ce que l'on doit vous donner la permission, avant de rire, avant de pleurer, avant de parler... c'est insupportable ! J'ai le droit de rire, de ricaner et j'ai le droit de soupirer même. »

Mr le Maire : « Je serais vulgaire, je dirais autre chose, mais je pense que nous ne sommes pas dans une pièce de théâtre, nous sommes dans quelque chose qui est très sérieux. Sauf si vous jouez un rôle et je ne le crois pas. »

Mme RAOULT : « C'est plutôt vous qui jouez un rôle M. le Maire. »

Mr le Maire : « Je considère que vous avez pris connaissance, après une suspension de séance de l'ensemble des décisions qui ont été prises. »

Mr CUADRADO : « Je n'ai pas pris la parole à ce sujet. ».

Mr le Maire : « Je considère que vous avez pris connaissance. Je considère que vous avez pris connaissance. Vous pourrez vous filmer et montrer à votre caméra que vous avez été outragé. Voilà. Et donc je considère que le débat est clos sur le sujet. Vous pourrez faire un recours si vous voulez. On passe au sujet suivant. Vous pouvez m'interroger comme vous voulez. On passe, filmez-vous, continuez à vous filmer, il n'y a pas de problème. Voilà la transparence. J'ai déjà répondu et je ne répondrai pas en plus à la question de Monsieur CUADRADO. Je me suis engagé sur une commission. On fera cette commission et on donnera les éléments. Eh bien, écoutez, si ça n'a aucun rapport, ce n'est pas dans l'ordre du jour. Il fallait poser la question avant, donc on passe. Ce n'est pas un débat que nous avons, ce n'est pas un débat, Monsieur. On passe les éléments à l'ordre du jour. Vous posez vos questions, j'y réponds et voilà. »

Mr CUADRADO : « Mais je ne vois pas les honoraires de l'avocat auquel vous avez eu recours au dernier Conseil. Pouvez-vous me dire combien cela nous a coûté ? Voilà ma question. »

Mr le Maire : « Depuis que vous êtes élu au Conseil municipal du Raincy, c'est sans cesse la même chose. Tout le monde en a un peu assez. Moi, vous ne m'userez pas, il n'y a aucun problème. Et voilà. Donc vous avez posé une question, mais ce n'est pas, ce n'est pas dedans, Monsieur. »

Mr CUADRADO : « On en a tellement assez, que l'opposition ne cesse de s'agrandir. »

Mr le Maire : « C'est certainement vous qui les attirez, ça certainement. Eh bien, écoutez, oui, certainement. Regardez, ils sont tous rieurs, donc voilà. Et moi, je suis ravi parce que ça participe au bonheur des gens. S'il y en a quatre de plus, un de plus, etc. Pour moi, tout va bien du moment qu'ils sont heureux. »

Mr CUADRADO : « Peut-être que c'est quelqu'un qui les repousse. »

Mr le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole. »

1.1 – ATTRIBUTION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A I3F, POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉLIORATION DE DIX LOGEMENTS CONVENTIONNÉS, 8 ALLÉE GAMBETTA.

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Michel Barrière. »

Mr BARRIERE : « Alors vous avez reçu un épais dossier qui vous donne tous les détails d'opérations financières qui sont relatives à la loi SRU. Les autres délibérations occupant une douzaine de pages. Voilà le document en question. Alors vous êtes familiers du premier aspect. L'aspect punitif de l'article 55 de la loi SRU. Donc, je passe dessus. Le deuxième aspect de l'article 55 de la loi SRU, ce sont les objectifs qui sont assignés à la Ville. Lesquels sont inaccessibles. Je passe rapidement là-dessus, tout le monde est au courant. Donc. Vous êtes également familier maintenant du troisième aspect de la loi SRU, ses conséquences sur la démographie de la Ville, puisqu'il

suffit de multiplier par 2,2 les objectifs du deuxième aspect pour évaluer l'augmentation correspondante du nombre des habitants. C'est une chose que j'ai présentée en commission communale des impôts directs et toutes les personnes qui étaient autour de la table, même ceux qui n'étaient pas habitués puisqu'ils font partie de ce qu'on appelle, la société civile, tout le monde a compris cet aspect-là. Alors, le premier bloc que l'on a, c'est-à-dire le bloc des garanties d'emprunt porte sur le quatrième aspect de l'article 55 de la loi SRU, ce sont les engagements hors bilan et le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt. Alors, c'est un sujet que l'on a déjà vu à maintes reprises, mais là, il présente des proportions assez importantes autres que l'épaisseur du dossier puisqu'en fait, on en a pour 8 M€. On a six délibérations qui portent toutes sur une garantie d'emprunt. Sur un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Donc, si vous voulez, toute la partie, je dirais, des lettres, il y a les lettres et les chiffres. La partie des lettres, c'est un cadre standard de contrat de la Caisse des dépôts et consignations. Donc, je me suis attaché à la partie des chiffres avec des tableaux et notamment, des tableaux d'amortissement. Je fais un global, je ne prends pas les choses les unes après les autres. Mais quand les questions seront posées, je répondrai. J'essaye d'être relativement rapide, c'est-à-dire qu'on a un cadre qui est le même pour les six délibérations. On a ensuite, des objets qui sont différents. Je lis ça rapidement. On a :

- 8 logements au 8 allée Gambetta ;
- 18 logements au 56 avenue Thiers ;
- 10 logements au 2 de l'avenue Thiers ;
- 23 logements au 5 du rond-point Thiers ;
- 8 logements au 1 de l'allée de la Limite ;
- Et 8 logements au 3 allée de l'église.

Ça nous fait un total de 75 logements et ça nous fait également, comme je viens de le dire, un total de garanties d'emprunt au niveau de 8 M€. Il se trouve que j'ai déjà fait un travail sur l'extinction de la dette de la Ville. Et là, c'était relativement facile puisqu'en fait, il n'y avait guère que 6 emprunts qui y étaient considérés. Là, ce n'est pas plus compliqué, puisque c'est la même démarche. Mais quantitativement, ça demande un peu plus de temps puisqu'en fait, on a 37 lignes de crédit, chacune d'elles correspondant à un tableau. Puisque ce à quoi je procède, je vérifie les tableaux et ensuite, il faut les composer. Parce que ce qui importe à la ville, c'est quel est le risque, qu'elle a dans le courant du temps. Donc, je rendrai ces éléments plus tard, dans une commission spécifique, c'est un engagement que je prends. Et je pense qu'avec ça, on a relativement bien fait le tour du premier bloc. Et ce que je propose, c'est qu'on fasse maintenant une pause pour que des questions puissent être posées sur ce sujet. »

Mr le Maire : « Merci Michel. Donc, ce sont les délibérations : 1,2, 1,3, 1,4, 1,5 et 1,6, qui ont été abordées. Et ensuite, nous aurons les deux délibérations sur les surcharges foncières. Des questions ? Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui. Merci Monsieur le Maire. Merci également à Michel Barrière pour son compte-rendu, comme toujours précis et exhaustif. En réalité, au-delà des garanties d'emprunt, il y a un sujet derrière tout ça. C'est pourquoi on a recours à ces garanties d'emprunt. Et le sujet, ce sont les logements sociaux. Or, jusqu'à présent, jusqu'à votre prédécesseur qui avait pu le rappeler, parfois à sa manière, il y avait un consensus entre le maire et les Raincéens. Au Raincy, on ne fait pas du logement social pour répondre à une politique du chiffre. En proposant la création de 77 logements sociaux, vous brisez ce consensus en vous justifiant, je cite « pour respecter la loi SRU. » Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Notre objectif n'est pas de satisfaire un État déconnecté de la réalité de notre territoire. Un État qui cherche encore une fois, je le rappelle, à faire du chiffre. Entendons-nous bien, nous ne menons pas de croisade contre le logement social. Mais faire ce que vous proposez, notamment du logement dit PLAI, c'est-à-dire du logement très social, cela ne rentre pas dans la logique de notre Ville. Il nous paraît plus opportun, quitte à vouloir satisfaire à tout prix l'État, de privilégier le logement dit PLS ou PLI, c'est-à-dire de faire bénéficier aux Raincéens qui ont des revenus trop élevés pour bénéficier d'un HLM, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le privé, de l'opportunité de disposer de ce type de logement. Ces mêmes Raincéens qui souvent, à contrecœur, nous l'avons vu dernièrement lors du recensement de la commune, sont obligés de quitter notre Ville, car elle ne leur est pas accessible. Je vous remercie. »

Mr BARRIERE : « Je voudrais vous répondre de manière assez claire et également rapide. Il est certain que la qualification des différents types de contrats a apporté un degré supérieur de complexité dans cette affaire qui

franchement, n'en avait vraiment pas besoin. Quant à nous, ce n'est pas sous l'effet d'une volonté de tri social... qu'on fait plus du PLAI, du PLI, PLS... C'est tout simplement que quand on reprend des immeubles existants, on ne peut pas pousser les murs. Donc, en fait, on fait en sorte de les réhabiliter, de les rendre aux gens qui en ont besoin. Et franchement, ce n'est qu'après, peut-être pas tout à fait après, parce que les dossiers sont examinés. Donc on voit bien sur les lignes de crédits qu'il y a du PLRI, du PLUS.... mais en fait, on est sur une ville qui se reconstruit sur elle-même. Donc quand on arrive à sauvegarder un immeuble, on ne va pas le raser complètement comme cela a été fait d'ailleurs, mais on va essayer d'en tirer le meilleur parti pour pouvoir faire des logements qui soient vraiment habitables. Et puis le résultat des courses, c'est que les immeubles tels qu'ils étaient, imposent ce que l'on retrouve à l'autre bout avec les lignes de crédits, où vous avez des PLS, des PLUS... »

Mr le Maire : « Merci Michel. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur PEREIRA. Les questions sont posées, on y répond. »

Mr PEREIRA : « Merci, je vais faire Merci. Je vais faire une remarque sur le fond et surtout sur la forme. Sur le fond, je rejoins mon collègue partiellement sur la volonté qu'il faille construire et installer des logements aidés conventionnés de manière étalée. Je pense qu'il est préférable de pouvoir intégrer des logements conventionnés sociaux de manière plus étalée au niveau de la Ville et pas n'en mettre que dans des bâtiments. Ça, c'est un point de fond. Sur la forme, je vais rappeler ce que j'ai déjà fait au précédent sujet qu'on a eu l'occasion. Et comme je le fais régulièrement, à chaque fois, notamment sur ce 22 novembre, au dernier Conseil municipal auquel j'ai participé le 22 novembre où l'on avait parlé de l'allée Velléda. Je ne m'étendrai pas sur le sujet de l'allée Velléda parce qu'on en a déjà beaucoup parlé, nonobstant, en 2019, on a voté les mêmes types de subventions, de garanties d'emprunt et à date, les logements ne sont toujours pas livrés. Ma question et ma recommandation, c'est de savoir dans quelle mesure, et c'est la même question que je ne poserai pas pour les huit prochaines délibérations, mais est-ce qu'il est possible d'obtenir une vision claire sur des dates de livraison de chacun des dossiers en cours, chose que nous n'avons pas eue encore merci. »

Mr BARRIERE : « Je n'ai pas de réponse qui pourrait vous satisfaire. Je suis moi-même surpris, par exemple quand je prends un tableau d'amortissement et que je vois que la première échéance intervient en 2024. Je pense qu'il y a des raisons pour qu'il en soit ainsi. Mais nous ne sommes pas maîtres des calendriers. Donc la réponse que je vous fais, c'est : « Nous ne sommes pas maîtres du calendrier ». Si vous le permettez, je crois vraiment que j'ai une furieuse envie de présenter, ce que j'ai présenté à la commission communale des impôts directs. C'est un petit calcul très simple qui se fait de tête parce que j'ai vraiment envie qu'il soit au procès-verbal de cette réunion. Alors, j'y vais : pour simplifier les choses, admettons qu'il y ait à peu près 6 600 logements sur la ville du Raincy, dont 600 qui sont ce que j'appelle des logements locatifs sociaux parce que je trouve ça dans les textes. Donc, les 600 qui sont non sociaux pour trois logements non sociaux, il faudra qu'en 2025, on en construise 1. Nous avons 6 000 logements non sociaux, donc en 2025, il faudrait avoir 2 000 logements. On en a déjà 600, donc il faut que l'on trouve le moyen d'en faire 1 400. On ne peut pas chasser les gens de chez eux. Ça se pratique peut-être dans certains pays, mais les gens qui veulent rester chez eux. Ils restent chez eux. Ils ne vendent pas leur maison qui va très bien. Voilà le cas de figure dans lequel je nous place. Donc, en fait, il y a 1 400 logements locatifs sociaux qui sont à réaliser et on ne peut pas chasser des gens pour prendre leur place. Donc. On fait quoi ? On est sur un territoire de 2,24 km². On n'a pas de place pour le faire. Et il faut en faire 1 400. Donc, vous vous trouvez vraiment confronté à une impossibilité mathématique qu'on pourrait parfaitement présenter en se retournant contre l'Etat, ce qui n'est vraiment pas ce qu'on a envie de faire. Mais c'est un fait ça. Ensuite, si vous avez des logements dans lesquels on panache. C'est quelque chose qui vient, je dirais, en plus, par exemple, vous pouvez avoir trois familles indépendantes qui arrivent, qui trouvent sur la ville du Raincy des mètres carrés sur lesquels ils peuvent construire leur pavillon, des pavillons de deuxième rang. Ça se fait, c'est ce qu'il se passe à l'heure actuelle, mais à chaque fois que trois familles construisent leur logement et y sont accueillies tout à fait normalement, ils créent, pour la Ville, l'obligation de réaliser un logement locatif social supplémentaire. C'est comme ça que ça marche. Donc, si vous voulez, on est d'abord confronté à une impossibilité mathématique. Et puis maintenant, essayons de regarder ce que ça donne : qu'est-ce que c'est que 1 400 logements ? Il n'y a pas tellement longtemps, il avait été question d'une proposition, j'appellerai ça gentiment une proposition qui nous venait du groupe hospitalier Le Raincy/Montfermeil où il était question de faire 408 chambres qui comptent, pour chacune pour un logement. Voilà, et ça tenait dans un immeuble qui avait une emprise de 50 mètres sur 100 mètres et avec cinq niveaux.

Et ça, ça fait 400. Donc, si vous voulez en faire 1 400, il faut multiplier ça par un nombre assez raisonnable. Et où est-ce qu'on met ça ? Comment est-ce qu'on fait ?... Physiquement, on ne peut pas. Et en plus, je vous invite à considérer que chaque logement ne peut pas rester vacant. Donc, il y a des gens qui rentrent dedans et en moyenne, vous pouvez mettre 2,1, moi, je mets 2,2, mais vous pouvez en mettre un peu plus, ça fera un peu moins de logements, mais en tout cas, ça ne résoudra pas le problème. Voilà la problématique telle que je l'ai présentée à la commission communale des impôts directs. Donc, vous la retrouverez, je pense, dans le procès-verbal de la présente réunion. Et ces ordres de grandeur qui sont simplifiés, ça permet de saisir l'ampleur du sujet. Parce que ce que je vous donne en disant « on ne fait que du logement social », c'est le minimum. Parce que si on fait du panaché, on ne sait pas où ça peut tenir. Donc, si vous voulez, on est vraiment confronté à une impossibilité, moyennant quoi, on fait comme on peut. Et le point que je tiens à signaler, je m'attendais à ce que M. SALLE fasse une intervention, parce que c'est justement une intervention de ce type qu'il fait assez fréquemment. Et il a raison, il existe des ratios prudentiels dans les éléments d'endettement de la Ville. Alors ça, c'est particulier parce que les ratios prudentiels ne s'appliquent pas. Et ce n'est pas non plus un endettement, ce sont des garanties, simplement. Mais une garantie, c'est toujours un risque. Alors je peux vous dire que quand on va maintenant rajouter 8 M€, je dirais à notre risque. Ceci étant, rassurez-vous. Si véritablement, il y avait un problème, ce serait un problème systémique. Ça sera un problème systémique d'une ampleur dont on n'a pas encore vraiment idée. Donc, on peut y aller tranquillement. Je termine en disant et je vous le dis souvent, je vous propose des délibérations qui sont du style, de vous demander si vous voulez bien que le soleil se lève demain matin. Et bien celle-ci en est exactement une, puisqu'en fait, vous ferez ce que vous voulez, mais on ne peut pas refuser de voter pour ce truc-là parce que ça veut dire qu'on refuse de faire du logement social alors qu'on est que trop accusé, et j'en reviens au début de mon discours sur le caractère punitif ou j'avais trouvé sur un site .gouv.fr que l'article 55 de la loi SRU était fait pour, je dirais, châtier les communes qui se refuseraient à participer à l'effort national de réalisation de logements locatifs sociaux. »

Mr PEREIRA : « Je me permets de répondre peut-être à M. Barrière qui m'a posé une question si vous me permettez, Monsieur le Maire. Pour répondre à votre question, Monsieur Barrière, des solutions, il y en a. C'était inscrit dans mon programme. Je vous invite à le lire et c'est pour ces raisons de forme que je m'abstiendrai sur ce vote. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur, Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voudrais répondre à Monsieur Barrière, d'autant plus qu'il m'a cherché un petit peu. Si vous m'y autorisez, parce que, tout à l'heure, vous n'avez pas vu que je levais la main. Je voudrais répondre d'abord à Monsieur CHARNI sur la question précédente, parce qu'on n'a pas eu les décisions sur deux ou trois Conseils, on peut le comprendre. Il y a eu un changement d'exécutif, on a été plutôt bienveillant. Ce n'est pas une raison pour nous raconter des contrevérités en nous cachant derrière le statut d'avocat. L'article dit ; « Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal ». Donc, vous pouvez raconter ce que vous voulez. Normalement, on aurait dû l'avoir à chacune. On est gentil, on accepte. Mais n'allez pas nous dire que l'on a tort. Excusez-moi, je me chauffe un tout petit peu. Mais voilà, maintenant, je voudrais revenir. Je voudrais revenir sur la question. Alors Monsieur Barrière, puisqu'il me cherche gentiment, je vous cherche un peu, à chaque fois, vous nous ressortez le paradoxe de Zénon et puis après, vous nous expliquez qu'une caution, ce n'est pas une caution. Moi, je voudrais simplement revenir sur la politique de logements sociaux du Raincy. David dit qu'il faut lire son programme. Moi, je vais dire quelque part que je vous remercie d'avoir lu le mien, que je trouve que ces différentes délibérations vont dans le sens de ce que je préconisais, c'est-à-dire qu'on récupère des logements dégradés pour y mettre des logements sociaux sans créer de nouveaux logements pour le Raincy. Dès lors que la loi SRU s'applique malheureusement, même si c'est une loi inique, etc. Mais avec la nouvelle majorité qu'on a qui est l'ancienne, il y a peu de chances que cette loi disparaisse. Donc, je trouve que cela va dans le bon sens. Je vous demande simplement d'être attentif à chaque fois. Vous vous occupez de logements très dégradés parce que c'est vrai qu'il y a eu dans le passé des logements qui ne l'étaient pas. On a eu quelques exemples, y compris d'ailleurs et je l'avoue humblement, sous l'ancien mandat, d'immeubles de bonne qualité qu'on a transformés comme ça et qu'on a dégradés. Je voudrais dire quand même, pour finir, que je vais voter ces délibérations, mais il ne faut pas croire qu'il n'y ait pas de risque parce que ça s'appelle une caution solidaire. Et vous n'êtes pas à la première demande et que c'est un risque effectivement, vous l'ai dit systémique, mais que s'il y a un problème dans ce domaine, ça peut faire des châteaux de cartes extrêmement dangereux. Voilà. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur SALLE. Alors il y avait madame RIBEMONT et je crois qu'il y a Monsieur CUADRADO avant Monsieur RONDEPIERRE. Allez-y, Madame. »

Mme RIBEMONT : « Alors c'est juste sur la forme. Sur le 1.3, la garantie d'emprunt Toit et Joie qui concerne le 2 avenue Thiers, sur le projet de délibération, l'opération d'acquisition est sise 29 allée Velléda. Monsieur BARRIERE est bon en chiffre, mais il faut bien regarder les adresses aussi. »

Mr le Maire : « La correction est à apporter au niveau des considérants. C'est ça ? »

Mme RIBEMONT : « Voilà. Et puis il y a une répétition d'une phrase à la fin aussi que « la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant au Raincy » deux fois. »

Mr le Maire : « Bon, merci beaucoup. Ça sera modifié comme tel. Il y avait dans l'ordre, je ne sais plus, Monsieur CUADRADO. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr CUADRADO : « Ce sera très court Monsieur le Maire. Effectivement, je rejoins ce qui a été dit sur la notion de caution solidaire, ce qui est important et que les Raincéens doivent savoir, c'est à qui appartiennent ces différentes entreprises immobilières ? Parce que ça nous donne le gage du sérieux ou pas de ces entreprises. Donc on voit effectivement qu'au 56 avenue Thiers, c'est le groupe Séquences, c'est d'ailleurs deux fois, le même. Derrière, c'est le groupe Action Logement. Comme pour Logeo Habitat, on voit aussi que Toit et Joie, ça appartient à Poste Habitat, donc la Poste et la SNCF aux Trois Ronds-points Thiers. Pour autant, ce n'est pas parce que ce sont des groupes sérieux qu'on ne risque rien. Et moi, j'alerte aussi, comme Pierre-Marie, sur le fait qu'on ne sait pas ce qu'il peut se passer, surtout aujourd'hui vu le contexte international qu'il y a, vu l'instabilité aussi sur le marché de l'immobilier. Donc voilà vigilance quand même sur ces groupes qui sont effectivement, je le reconnaiss, sérieux, il faut le dire. Mais attention au regard du contexte qu'on peut connaître aujourd'hui. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur. Il y avait Monsieur RONDEPIERRE et Madame RAOULT. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui. Quelques remarques sur différents points et notamment le premier puisque l'on n'a pas arrêté de dire à juste titre, pour la quasi-totalité des adresses qu'il s'agissait de rénover le bâti existant. Et ça va dans le bon sens, même si je continue d'émettre la réserve concernant le PLAI. Mais il se trouve qu'au 8 allée Gambetta, le point 1.1 ce n'est pas le renouvellement de bâti existant. Il y a un terrain vague à cet endroit-là. C'est de la construction ? »

Mr le Maire : « Attendez Monsieur RONDEPIERRE... C'est un dossier que nous suivons depuis 2014 et avec acharnement. C'est un dossier que j'ai repris, d'avant, et sur lequel nous avions l'obligation de construire dix logements. Je me suis acharné pour que la qualité de la construction soit la plus absolue et le projet tel qu'il est aujourd'hui répond effectivement à ces exigences. C'est-à-dire que nous n'ayons pas un bâti qui corresponde à ce qu'on peut voir dans d'autres communes du département et quelle que soit la situation, et en particulier dans l'ouest du département, à l'extrême ouest. Et donc là, oui, je ne vais pas vous cacher. Enfin, on a ce débat-là sur cette adresse-là depuis huit ans. Vous arrivez ? Je comprends qu'il faut que vous preniez en compte les dossiers. Mais ce n'est pas une découverte. Je ne vais pas. Je ne vais pas vous dire que ça vient de sortir du chapeau. »

Mr RONDEPIERRE : « Si ce n'est pas une découverte pourquoi il y a-t-il écrit que la Ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy, là, en l'occurrence, ce n'est pas le cas, c'est une construction, c'est juste ce que je souligne. Et donc, question, vu qu'il s'agit d'une construction, quid du parking ? Est-ce que c'est prévu dans ce projet ? Est-ce qu'il y aura un parking ? »

Mr le Maire : « On a déjà répondu Monsieur, à trois séances précédentes sur ce même sujet. »

Mr RONDEPIERRE : « Je n'ai sans doute pas dû recevoir les comptes-rendus. »

Mr le Maire : « Deux fois, vous êtes intervenu sur ce sujet, deux fois vous-même et on y a répondu. Donc, vous avez ma réponse. Y a-t-il d'autres questions ? »

Mr RONDEPIERRE : « Si je peux terminer sur l'autre point ? »

Mr le Maire : « Posez la question en entier, Monsieur, s'il vous plaît. »

Mr RONDEPIERRE : « Vous m'avez coupé la parole pour répondre, ce que je comprends, il n'y a pas de problème, mais je termine. J'essaie d'user le mieux possible de mon temps. Concernant la délibération 1.4 « Attribution d'une garantie d'emprunt à ICF Habitat La Sablière », il est question de 23 logements conventionnés. Or, quand on regarde la répartition on nous met 12 PLUS, 7 PLAI, 4 PLS, ça fait 23, on est d'accord, mais il est marqué : « A fait l'acquisition au-dessus de 8 logements au 5 Rond-point Thiers. » Donc, un coup on a 23, un coup, on a 8 logements. Il n'y a pas une erreur dans les 8 logements ? »

Mr le Maire : « il y a une entité complète qui fait 23 logements et il y a 5 logements de plus. Voilà. »

Mr RONDEPIERRE : « Mais dans les 8 logements ? »

Mr le Maire : « il y a une entité complète de 23 logements qui sont, contrairement à ce qui est indiqué, non pas aux 5 Rond-point Thiers, mais l'adresse est au 37, avenue Thiers. Et donc, voilà, c'est tout ce que je peux vous dire. C'est tout ce que je peux vous dire. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Je n'ai pas inventé le nombre de logements. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, moi, j'avais deux questions sur le sujet. D'une part, vous signalez une dégradation de l'immeuble Mendes, de la partie des logements sociaux, Allée de Villemomble où il y a un balcon qui est vraiment occlusif. Il y a une dégradation visuelle manifeste. Les habitants ont essayé d'avoir le syndic, le syndic s'en fout. Donc je voulais vous le signaler pour que vous puissiez vous rapprocher du syndic. »

Mr le Maire : « Merci, Madame, je suis ravi que vous nous disiez ça. Ça se dit à travers un courrier au Maire, un coup de téléphone, mais ce n'est pas en Conseil municipal, parce que ce n'est pas dans les délibérations. Je suis vraiment désolé, Madame, vous êtes hors sujet. Je veux bien qu'on le fasse à chaque fois que vous nous racontez votre histoire du Raincy, et c'est très bien, parce qu'on prend en note et on intervient. Mais je suis désolé, on prend en compte, c'est un Conseil municipal. »

Mme RAOULT : « Désolée Monsieur le Maire, je vous ai écrit trois fois, vous ne m'avez jamais répondu. »

Mr le Maire : « Non, ce n'est pas vrai, Madame, on va arrêter cet échange, vous êtes hors sujet. »

Mme RAOULT : « Mais j'ai une autre question à ce propos-là. À propos de cela, justement, Monsieur Barrière a parlé des logements sociaux de la loi SRU. Donc vous avez indiqué en PLUI, et en séance de Conseil municipal que vous étudiez la possibilité de porter plainte contre l'État comme Neuilly l'a fait et Neuilly a gagné. Donc je voulais savoir si c'est toujours votre position ou pas ? »

Mr le Maire : « Mais je crois que ça fait quatre fois qu'on en parle. J'ai déjà répondu à cette question, j'y ai déjà répondu. Donc Madame, vous avez posé la question, c'est très bien. J'ai répondu que oui. J'ai vu le préfet sur ce sujet et voilà. »

Mme RAOULT : « Et où en est le dossier ? »

Mr le Maire : « Le dossier, il en est exactement là où on l'a travaillé avec l'avocat de la Ville que vous citez en particulier. Quand je dis avec l'avocat... avec les échanges itératifs entre cette ville et la nôtre. Et on est dessus. Mais vous comprendrez bien que sur certains sujets, je ne vais pas vous raconter toute la vie de la Ville dans le futur parce que vous êtes vraiment capable de faire capoter le moindre dossier. Donc celui-là, je ne le ferai pas. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je ne vous permets pas ! »

Mr le Maire : « Vous ne me permettez pas, mais moi, je me permets. »

Mme RAOULT : « Je ne vous permets pas ! »

Mr le Maire : « Très bien. Parfait. Si c'est tout ce que vous aviez à dire, merci. Monsieur Barrière. »

Mr BARRIERE : « Voilà. Bon alors, il nous reste maintenant deux délibérations qui concernent la surcharge foncière. Je vais être très très rapide. »

Mr le Maire : « Michel, il faut que l'on vote d'abord les garanties d'emprunt. Qui est pour la 1.1 ? Qui est contre la 1.1 ? Qui s'abstient ? Tout le monde se regarde, parfait, c'est bon. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le courrier en date du 25 avril 2017, portant sur l'accord de principe de la Ville concernant la garantie d'emprunt,

VU le Contrat de prêt n°133971 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 8 allée Gambetta, réalisée par le bailleur IMMOBILIERE 3F permet de créer 10 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant total d'un million trois-cent-soixante-trois mille euros (1 363 000,00 euros) souscrits selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°133971 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit deux logements.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

1.1 Garantie d'emprunt SEQUENS SA HLM – 56 avenue Thiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le courrier en date du 10 février 2021, portant sur l'accord de principe de la Ville concernant la garantie d'emprunt.

VU le Contrat de prêt n°130780 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 56 avenue Thiers, réalisée par le bailleur SEQUENS SA D'HABITATIONS permet de créer 18 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant total d'un million trois-cent-soixante-seize mille quatre-vingt-neuf euros (1 376 089,00 euros) € souscrits selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130780 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit quatre logements.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

1.3 Garantie d'emprunt TOIT et JOIE SA HLM – 2 avenue Thiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le Contrat de prêt n°130358 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 29 allée Velleda, réalisée par le bailleur La SA d'HLM Toit et Joie permet de créer 10 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant total d'un million six-cent mille euros (1 600 000,00 euros) souscrits selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130358 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit deux logements.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

1.4 Garantie d'emprunt ICF LA SABLIERE SA HLM – 5 rond-point Thiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le Contrat de prêt n°132760 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations

VU l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 17 mai 2022,

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 5, Rond-Point Thiers, réalisée par le bailleur IFC HABITAT LA SABLIERE SA D'HLM permet de créer 8 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant total de deux millions soixante-quinze mille six-cent-quatre-vingt-un euros (2 075 681,00 euros) souscrits selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132760 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit cinq logements.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

1.5 Garantie d'emprunt SA HLM TOIT ET JOIE – 1 allée de la limite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le Contrat de prêt n°130355 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 1, allée de la limite, réalisée par le bailleur La SA d'HLM TOIT ET JOIE permet de créer 8 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant prêt total de sept-cent-soixante mille euros (760 000 euros) souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°130355 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit un logement.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

1.6 Garantie d'emprunt LOGEO HABITAT – 3 allée de l'Eglise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code Civil, l'article 2298,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13 Décembre 2000, renforcée par la Loi Duflot du 18 janvier 2013, et la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové n°2014-366 du 24 mars 2014,

VU le courrier en date du 7 octobre 2020, portant sur l'accord de principe de la Ville concernant la garantie d'emprunt.

VU le Contrat de prêt n°131039 annexé à la Délibération et signé entre le bailleur et la Caisse des Dépôts et Consignations

CONSIDÉRANT :

- L'objectif de la ville d'augmenter le nombre de logements conventionnés au Raincy pour tendre vers les objectifs de la Loi SRU,
- Que cette opération d'acquisition/amélioration, sise 3, allée de l'Eglise, réalisée par le bailleur LOGEO HABITAT permet de créer 8 logements locatifs conventionnés,
- Que la ville souhaite réhabiliter le patrimoine bâti existant du Raincy

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale », réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un montant total de neuf-cent-dix-sept mille deux-cent-quatre-vingt-huit euros (917 298,00 euros) souscrits selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131039 joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.

APPORTER la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

PRECISER que la Ville bénéficiera de la réservation de 20% de logements réalisés, soit deux logements.

AUTORISER le Maire à signer les contrats et conventions se rapportant à cette Délibération.

Mr le Maire : « *Et donc, Michel Barrière a à nouveau la parole pour les subventions de surcharge foncière.* »

Mr BARRIERE : « *Alors je vais être très bref. Vous êtes vraiment familiers de cette opération qui permet de récupérer des montants que l'on a donnés, deux ans auparavant. Donc, je vous invite à voter le 1.7 et le 1.8. »* »

1.7 Attribution d'une subvention de surcharge foncière SA HLM TOIT ET JOIE – 1 allée de la limite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-0527 du 28 février 2022 fixant le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de l'année 2022 pour la commune du Raincy.

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13/12/2000, renforcée par la Loi Duflot du 18/01/2013,

VU la Loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24/03/2014,

CONSIDERANT l'avis de la commission « vie municipale » en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT :

- l'objectif de réalisation d'une part de logements conventionnés au Raincy,
- que cette opération d'acquisition/amélioration par la SA D'HLM TOIT ET JOIE permettra de créer huit logements locatifs conventionnés,
- que la subvention versée par la Ville permettra de lui réserver un logement au sein de cette opération ; la garantie municipale de l'emprunt du bailleur permettra d'en réserver un autre par ailleurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 13 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de surcharge foncière d'un montant de 35 000 € à LA SOCIETE D'HLM TOIT ET JOIE

AUTORISER le Maire à engager et à mandater la somme totale de 35 000 €.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de réservation du logement à intervenir ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attributions, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DIRE que la dépense sera imputée au budget 2022 en section de fonctionnement.

1.8 Attribution d'une subvention de surcharge foncière – 56 avenue Thiers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-0527 du 28 février 2022 fixant le montant du prélèvement visé à l'article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de l'année 2022 pour la commune du Raincy.

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 302.7, L 302.8, R 302-16 et suivants,

VU l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain en date du 13/12/2000, renforcée par la Loi Duflot du 18/01/2013,

VU la Loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24/03/2014,

CONSIDERANT l'avis de la commission « vie municipale » en date du 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT :

- l'objectif de réalisation d'une part de logements conventionnés au Raincy,

- que cette opération d'acquisition/amélioration par SEQUENS SA D'HABITATIONS permettra de créer huit logements locatifs conventionnés,

- que la subvention versée par la Ville permettra de lui réserver deux logements au sein de cette opération ; la garantie municipale de l'emprunt du bailleur permettra d'en réserver deux autres par ailleurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 13 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSOUVI, Pierre Marie SALLE, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de surcharge foncière d'un montant de 140 000 € à SEQUENS SA D'HABITATIONS,

AUTORISER le Maire à engager et à mandater la somme totale de 140 000 €.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de réservation du logement à intervenir ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attributions, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DIRE que la dépense sera imputée au budget 2022 en section de fonctionnement.

1.9 Rétrocession d'une concession

Mme GUENOUX : « Merci Monsieur le Maire. Il s'agit simplement d'un couple de Raincéens qui ont désiré acquérir une concession au nouveau cimetière pour une durée de 50 ans. Cela avait été fait le 9 novembre 21. Et puis en date du 13 mars 22, ils ont souhaité mettre fin à cette concession et ont demandé à la Ville une

reprise de ladite concession. Donc, le montant que le couple paiera sera calculé au prorata, conformément à l'article 25 du règlement intérieur des cimetières communaux. Merci Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Un très grand merci Fabienne. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est très rare, mais vous le savez, nous avons besoin de places. Si nous voulons que les cimetières puissent accueillir la dépouille de ceux que nous avons aimés. Il est clair que dans ce cas-là, si nous n'avions pas accepté la demande de ce couple et bien cette sépulture serait restée vide pendant 50 ans. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité donner quitus de la demande et nous vous proposons, par la voix de Fabienne GUENOUX, de voter cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, qui est pour ? Pas d'abstentions, pas de vote contre ? Merci beaucoup. »

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n°2017-02-017 portant sur le règlement intérieur des cimetières communaux, article 25

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

ACTER la rétrocession de la concession cinquantenaire n° du titre 2021 000045 Tombe Pleine Terre.

AUTORISER le Maire à procéder au remboursement du titre de la concession au prorata de la période restant à courir.

2.1 Vote des subventions aux associations

Mr le Maire : « Vote des subventions aux associations. Je vais laisser la parole à Didier Gervais. »

Alors sur les votes des subventions, nous avions en commission les subventions à part deux subventions sur des associations sportives. Je rappelle le contexte : on a trois types de subventions, des subventions de fonctionnement, des subventions de démarrage à la création d'une association et des subventions exceptionnelles sur un projet ou un fait particulier. Donc, en complément des subventions qui étaient au moment de la commission, on a deux subventions de fonctionnement complémentaires pour le Football Club Raincéen du Raincy et l'association d'handball au niveau du fonctionnement pour respectivement 5 000 et 4 000 €. Et on a aussi deux subventions exceptionnelles liées à des projets.

La Gym'v, c'est pour l'anniversaire de leurs 50 ans qui a eu lieu le 14 mai, et pour le Football Club du Raincy, c'est pour le projet du challenge Maurice Cottenet qui aura lieu le 2 juillet 2022. Voilà. Donc au global, ça représente 10 820 € de subvention de fonctionnement, 6 700 € de subvention exceptionnelle pour une ligne budgétaire, enfin, un engagement de 17 520 €. Je rajoute que certaines associations ont peut-être transmis des dossiers encore incomplets ou continuent de passer un peu hors délai des dossiers que l'on est en train de voir. Il est possible qu'on ait des subventions complémentaires à voter au Conseil du mois de juin. Merci. »

Mr le Maire : « Merci pour la clarté de cet exposé. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vois une main se lever, Monsieur Pereira. »

Mr PEREIRA : « Bien évidemment, on va voter pour. Enfin, je vais voter pour et pour ma collègue Lydia bien évidemment. Donc, je constate effectivement que deux subventions complémentaires. C'est ce que vous disiez, Monsieur Gervais. Je vous en remercie. Est-ce que l'on peut avoir une explication ? Parce que sur ces 5 000 € pour le Football Club, en exceptionnel, ce qui l'a justifiée, en l'occurrence, en comparaison des autres associations ? »

Mr GERVAIS : « Pour la subvention exceptionnelle, c'est le challenge Maurice Cottenet. C'est la deuxième édition qui aura lieu cette année. C'est une participation assez exceptionnelle, mais c'est aussi un nombre de participants. L'Association espère avoir plus de 1 000 participants. Et donc, c'est un soutien assez particulier à cette association. »

Mr le Maire : « On a, en fait, les équipes de Chartres qui viennent en particulier et donc le nombre de participants va être assez important. Et Maurice Cottenet, tout le monde le connaît maintenant, puisque les élus qui sont ici connaissent bien leur histoire de la Ville et les hommes qui ont fait la Ville. Maurice Cottenet a été en fait le gardien de but de l'équipe de France en 1917, mais il a surtout été, en même temps, le gardien de but du Raincy. Et donc, c'est un hommage qui a voulu lui être rendu par la Ville, mais surtout par le club. Mais je laisse la parole à Didier. »

Mr GERVAIS : « Juste, en complément, David, l'idée, c'est aussi de voir avec chaque club les événements qu'il souhaite organiser d'une manière récurrente sur les années à venir pour avoir une vue budgétaire globale annuelle. Moi, j'ai été nommé il y a un mois, on est en train de faire le tour des associations. Et donc après, l'idée, c'est d'avoir une vue globale budgétaire sur les événements récurrents en dehors des événements très spécifiques : anniversaires ou des choses comme ça. À partir de ce moment-là, on pourra dire : « À l'année, on a telle enveloppe budgétaire pour les événements exceptionnels », quitte à réaffecter différemment sur les clubs. »

Mr PEREIRA : « Bien merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. On a un adjoint qui organise les choses, c'est bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame RAOULT ? »

Mme RAOULT : « Oui, monsieur le Maire. Vous avez dit en commission, toujours donner suite aux demandes des subventions positives ou négatives. Je suis donc obligée de vous demander de mettre vos actes en conformité à votre parole. En effet. Le BCPR, le club de badminton du Raincy vous a demandé une subvention de 2 000 € pour le remboursement des adhérents suite au Covid. Cela a été accepté, mais depuis, plus de son ni d'image. Alors que je vois que ce soir, on a rajouté le Football Club du Raincy qui a obtenu 10 000 € et l'handball 4 000 €. Et parallèlement, la mairie des Pavillons-sous-Bois a donné à cette association, dans le cadre du gymnase de Lino Ventura, 1 100 € pour l'achat de poteaux pour le gymnase. Mais bon, à la limite ce n'est pas grave, je crois qu'ils sont maintenant compris que vous ne leur donnerez rien. Par contre, ils souhaiteraient, quand même, que le gymnase du Raincy soit un peu plus rénové, pour deux raisons simples : quand les enfants jouent, il y a le toit qui leur tombe sur la tête, de la mousse. Et récemment, Monsieur le Maire, il a été découvert des hommes prenant leur douche dans les vestiaires des enfants. Donc je suis désolée, mais il y a des enfants de 7 à 10 ans. Donc, on rentre comme dans un moulin, c'est open-bar. Je souhaiterais que vous puissiez voir pour arranger ceci afin que nos enfants soient en totale sécurité. »

Mr le Maire : « La parole est à l'adjoint en charge des sports. »

Mr GERVAIS : « Il faut structurer la réponse parce que la question multiplie les items et donc ce n'est pas très clair au niveau de la réponse, forcément. Vous mélangez des éléments de fonctionnement, des règles de fonctionnement, des règles liées aux bâtiments. Moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'outre le fait de rencontrer des associations, on va faire aussi un état des lieux des bâtiments sportifs et des équipements qui sont mis à la disposition gratuitement des clubs et associations sportives. Et donc, il va falloir pouvoir un peu séparer les choses entre les installations, les bâtiments, les règles d'utilisation de celles-ci. On voit aussi qu'on doit cadrer encore certaines choses et des problèmes de fonctionnement courants que l'on va traiter. Mais donc, on a trois typologies différentes d'éléments dans votre question. Et là, on parle de subventions, seulement de fonctionnement. Il faut qu'on puisse faire le tri et qu'on fasse un peu l'état des lieux. »

Mme RAOULT : « Dans ce cas, où en êtes-vous de la subvention ? »

Mr GERVAIS : « Je vais vous répondre, je vais regarder le dossier, parce que je ne le connais pas. »

Mme RAOULT : « Il leur a été répondu Oui, ils n'ont rien reçu. Mais vraiment, je souhaite insister aujourd'hui parce que je sais que ce n'est pas tout à fait dans l'ordre. Mais je pense que les parents qui m'écoutent auront à cœur de voir leurs enfants en sécurité et pas livrés à des adultes en petite tenue, si ce n'est nus dans les vestiaires des enfants. Donc, l'important, c'est de sécuriser. Je sais que Monsieur le Maire a repris la délégation de sécurité, donc je souhaite l'alerter à ce sujet. Et je vous remercie de m'avoir écoutée. »

Mr GERVAIS : « Après sur ces problèmes-là que vous citez. Là, il y a eu signalements, il y a eu dépôt de plainte, il y a eu courrier ? Bon, pour l'association de badminton, moi, je ne connais pas encore le dossier, donc on va regarder et on verra. S'il y a un engagement pris... »

Mr le Maire : « Moi, je connais bien l'ensemble de l'équipe dirigeante pour les avoir aidés énormément pendant la phase Covid et à chaque fois qu'ils nous ont demandé une salle supplémentaire pour faire, des soirées avec des animations, à faire des rencontres particulières avec d'autres clubs, à chaque fois, on a donné et ils étaient très satisfaits la dernière fois que je les ai rencontrés. Donc, si jamais la demande de subvention ne nous est pas arrivée, évidemment, on va les rappeler pour qu'ils la renvoient. Parfois, ça arrive, qu'on puisse dire qu'on a envoyé et que ça n'est pas arrivé. Mais on va regarder. Mais encore une fois, je rappellerai simplement que nous avons voulu que le badminton se fasse au Raincy et que le club de Pavillons-sous-Bois puisse, à l'origine, être sur les deux communes. Ça a été une volonté municipale, donc on ne va pas mettre en difficulté ce club comme nous ne souhaitons pas mettre en difficulté aucun club du Raincy. D'autres questions ? Il a d'autres questions sur le vote des subventions aux associations. Qui est pour ces subventions ? Pas de contre, pas d'abstention ? Je vous remercie. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif exercice 2022

CONSIDERANT l'avis de la Commission communale réunie le 18 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux attributions suivantes :

- | | |
|---------------------------------|------------|
| - Subventions de fonctionnement | 10 820,00€ |
| - Subventions exceptionnelles | 6 700,00€ |

Réparties selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	VOTE POUR SUBVENTIONS 2022	
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
SECOURS CATHOLIQUE		200,00 €
HAPPY FEET DANCE STUDIO		500,00 €
BOLLY BOLLY		150,00 €
LE JARDIN DES ARTS		370,00 €
GYM'V		600,00 €
FOOTBALL CLUB DU RAINCY		5 000,00 €
SRHB Société Raincénne de Handball		4 000,00 €
TOTAL (A)		10 820,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
GYM'V		1 700,00 €
FOOTBALL CLUB DU RAINCY		5 000,00 €
TOTAL (B)		6 700,00 €
TOTAL (A) + (B)		17 520,00 €

DIRE que la dépense globale sera imputée au Budget 2022.

2.2 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la préservation et la valorisation du patrimoine architectural de l'église protestante unie du Raincy et des environs

Mr le Maire : « Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la préservation et la valorisation du patrimoine architectural de l'Église protestante unie du Raincy et des environs. Je vais laisser la parole à Sonia BEAUFREMEZ. »

Mme BEAUFREMEZ : « Merci Monsieur le Maire. C'est la troisième fois que la communauté protestante du Raincy demande une aide. Je vous rappelle que le temple protestant est une œuvre architecturale remarquable. Les travaux concernent la rénovation des abat-sons au droit du clocher. Le coût prévisionnel est de 47 851 € pour le coût des travaux. Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 € pour contribuer à cette rénovation du bâtiment. Il a bien sûr été fait appel aux treize autres communes concernées par l'église protestante du Raincy pour une participation à ces travaux. Je compte donc sur vous, pour voter cette subvention exceptionnelle. »

Mr le Maire : « Merci, Sonia, de cette présentation. Une délibération importante. Effectivement, parce qu'elle participe à la préservation du patrimoine architectural du Raincy. Monsieur Pereira. »

Mr PEREIRA : « Merci Monsieur le Maire. Alors, bien évidemment, on va voter pour. Encore une fois, je vais voter pour avec, pour ma collègue Lydia TCHARLAIAN. Je trouve ça bien que l'on puisse aider les communautés. On a déjà aidé l'Église catholique, qu'on aide aujourd'hui, le bâtiment du temple protestant. Et si demain, on avait besoin d'aider, bien évidemment, la synagogue du Raincy, on continuera à soutenir la valorisation architecturale. Mon point est plus un léger aparté, je m'en excuse peut-être, mais on a l'église Saint-Louis qui est un bâtiment municipal, qui a besoin de quelques rafraîchissements, de quelques travaux de structure. Et il serait intéressant de pouvoir anticiper ces travaux, qui, je pense, ont déjà été demandés. Merci. »

Mr le Maire : « Et donc vous êtes d'accord pour voter ? Je vais rectifier, on n'aide pas les communautés parce que vous avez dit pour aider les communautés, nous n'aidons pas les communautés. Nous intervenons sur du patrimoine architectural remarquable. Ça, c'est très important parce qu'on peut avoir des remarques de l'État là-dessus. Et d'ailleurs, une convention, ça, nous ne l'avons pas indiqué, mais spécifique, comme nous l'avons fait avec l'église Notre-Dame de la Consolation et le diocèse, et comme nous l'avons fait avec le président de la communauté juive lorsque nous sommes intervenus, il y a une convention qui précise l'engagement ici, de l'Église protestante et de ses représentants à réaliser les travaux avec l'argent municipal, selon, en fait les propositions qui ont été faites et les devis. Et je voulais le rappeler parce que ça, c'est un élément extrêmement important. Merci Monsieur. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui effectivement et merci Monsieur le Maire de préciser que nous n'aidons pas les communautés. Il vaut mieux éviter le doute. C'est d'ailleurs, je crois, ce qui a été souligné dans le récent rapport de la Chambre régionale des comptes. Nous, évidemment, nous voterons pour cette subvention puisque c'est bien de pouvoir préserver le patrimoine de notre Ville. Et j'en profite puisqu'on ne le dit jamais assez, on ne dit jamais assez merci. Et j'en profite, notamment, pour remercier le pasteur Frédéric Gentil et tous les membres du temple protestant qui se sont mobilisés pour faire en sorte que le temple soit préservé. Je pense notamment également à Claire GIZARD qui est dans la salle et qui avait échangé à l'époque avec la présidente de la Région Valérie PÉCRESSE, ce qui a permis notamment, de faire du temple protestant, le patrimoine régional et donc d'avoir le soutien également de la Région. C'est toujours une bonne chose de le rappeler. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, je pense qu'il faut toujours rendre à César ce qui appartient à Césarine. Et je remercie aussi madame GIZARD d'être intervenue, il y a déjà si longtemps, auprès de la Région. Mais il me semble que mon prédécesseur l'avait fait aussi. Et il me semble que certains adjoints, ici autour de la table, et d'autres, qui ont été adjoints, d'ailleurs avant, l'ont fait aussi. Donc, les multiples actions ont permis de convaincre la présidente d'intervenir. Mais je crois que la qualité même du bâti et le côté exceptionnel de cette Ville et de la communauté protestante et l'action qui a été menée depuis 1899 sur cette église protestante ont permis de l'emporter définitivement. Merci de votre intervention. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci Monsieur le Maire. Alors moi, je vais être plus prosaïque. Je vais dire comme mon collègue David PEREIRA, naturellement, je voterai cette subvention. Mais il me semble que vous nous aviez dit en commission que le temple du Raincy étant consacré à treize communes, elles pourraient éventuellement participer et que ce serait diminué de la subvention de la Ville, ou pas ? Je ne sais pas. Il est écrit « personnes morales de droit privé » ».

Mr le Maire : « En fait, l'intervention de la Ville sera au maximum de 12 000 €. S'il y avait des entreprises convaincues par des Raincénens d'intervenir, on pourrait baisser la subvention, mais uniquement dans ce cas. Et en plus de nos 12 000 €, l'idée était d'intervenir auprès des autres communes, ce que j'ai déjà fait. Mais je demanderai à Monsieur RONDEPIERRE de m'aider et à tous ceux qu'il a cités, de pouvoir intervenir auprès des maires pour qu'ils soient convaincus d'intervenir à hauteur des 47 000 et quelques euros qui sont demandés par la communauté protestante. Et je suis certain que l'efficacité de tous ceux que vous avez cités prévaudra pour que nous puissions obtenir l'ensemble de la somme et que l'Église protestante puisse enfin réaliser ses abat-sons. Merci beaucoup Monsieur SALLE.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas ? Je vais passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Unanimité. Il n'y a pas de contre et pas d'abstention. »

VU la Loi n°1114 du 25 décembre 1942 portant modification de la Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « vie municipale » réunie le 18 mai 2022

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Présidente du Conseil Presbytéral de l'Eglise protestante unie du Raincy et des environs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

DÉCIDER d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12 000 € au Conseil Presbytéral de l'Eglise Protestante unie du Raincy et des environs, pour contribuer aux travaux de rénovation.

PRECISER que ce montant constitue un plafond qui sera versé après déduction du concours des mécènes

DIRE que ces crédits seront imputés au Budget 2022.

3.1 Tarifs communaux applicables aux services culture

Mr le Maire : « Tarifs communaux applicables aux services, en particulier de la culture. Je vais laisser la parole à Didier Gervais qui a travaillé de concert évidemment avec Annie SONRIER sur ces sujets comme je l'avais indiqué et qui a été travaillé aussi pendant la commission communale de la vie municipale. Mais je laisse la parole à Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Concernant ses tarifs. Nous parlons notamment de quatre grilles tarifaires : le conservatoire de musique, l'école municipale d'arts plastiques, la médiathèque qui est le tarif des réservations ponctuelles d'équipements ou de salles. Techniquement, l'augmentation aura lieu au 1^{er} septembre 2022. Juste un élément d'information pour avoir des éléments comparatifs : l'inflation sur douze mois glissants et actuellement d'environ 4,5 %. Compte tenu du Covid, on compare des tarifs avant et après 2019/2022. Donc on peut considérer que l'inflation sur 24 mois à 36 mois est plutôt entre 5 et 5,5 %. Et comme vous le verrez, il y a une volonté à travers les nouveaux tarifs donnés d'à la fois, essayez quand même de corrélérer avec une certaine hausse de l'INSEE et des coûts et en même temps de maintenir une certaine accessibilité à ses équipements et à ses services en limitant le pourcentage d'augmentation. Je ne vais pas relire tous les tableaux. Vous avez des tableaux. Il y a aussi, comme vous le verrez, une certaine différenciation qui est faite entre les tarifs raincénens et les tarifs hors commune pour se rapprocher un peu plus de l'inflation pour les tarifs hors commune. Voilà les trois lignes directrices qui ont conduit à l'établissement de ces tarifs. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Madame RIBEMONT. »

Mme RIBEMONT : « Merci Monsieur le Maire. Alors quand j'ai eu les documents, j'ai cru que c'était une petite blague que vous nous faisiez. Sur la page effectivement des tarifs du conservatoire, alors, conjointement, ça a été mené par.... Oui, vous avez des lunettes ? Moi, je n'en ai pas, mais c'est carrément illisible. Franchement là. Le document est complètement illisible. »

Mr le Maire : « On a vu cela en commission. »

Mme RIBEMONT : « Même le jeune Thomas. Peut-être qu'il a une vision extraordinaire. Je ne sais pas si tu peux le lire là actuellement, mais c'est impossible. On ne peut pas toujours être en commission. Voilà, on est au Conseil municipal. Ou alors on livre une petite loupe. Voilà, c'était juste sur la forme. »

Mr le Maire : « Merci, Madame, c'est bon pour vous, Madame RIBEMONT ? Madame RIBEMONT, vous vouliez dire autre chose ou pas ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Merci Monsieur le Maire. Alors moi, je suis un peu embêté parce que sur le principe, vous nous avez expliqué en commission et Monsieur GERVAIS le refait aujourd'hui en nous expliquant que l'on a considéré une hausse de l'inflation. Par définition, une inflation, c'est une hausse. Mais lorsque je vous ai demandé des documents analytiques, vous m'avez dit que vous ne les aviez pas et qu'il était compliqué de les mettre en œuvre. Sujet que je ne partage pas. Je pense que dans toutes les entreprises privées, ça se fait. Je sais que dans beaucoup de villes publiques, ça se fait. Vous avez d'ailleurs déjà fait cet exercice pour les augmentations de tarifs périscolaires en son temps. Donc la comptabilité analytique est possible, même dans un établissement public. Donc, je trouve ça dommage de devoir voter une augmentation de service quand il y a quelques mois, on a dû voter une baisse des impôts fonciers. Ma question est simple : est-ce que l'on a baissé les impôts fonciers pour après, augmenter l'intégralité des services ? Est-ce que les prochains Conseils municipaux feront l'objet d'augmentation de la piscine, du périscolaire, etc. ? Ma question est celle-là est-ce que d'autres augmentations vont suivre ? Car, encore une fois, je n'ai pas la certitude comme vous nous avez expliqué et on en reparlera tout à l'heure. Mais il n'y a pas de raison a priori ou du moins, vous ne nous avez pas donné des documents qui argumentaient le fait qu'il y avait une vraie augmentation de coût. Merci. »

Mr le Maire : « Je vais laisser Didier GERVAIS répondre parce que vous aviez posé la question en commission, mais c'est normal que vous la posiez en Conseil municipal. Monsieur GERVAIS ? »

Mr GERVAIS : « Non, juste la réponse qui avait été formulée que je reproduis là, c'est que certaines analyses, la comptabilité analytique dont vous précisez la nature peut permettre d'affecter des charges, soit des coûts directs, soit des coûts indirects sur un coût très précis. La problématique qu'on a sur ce type de prestations, c'est qu'on a souvent des prestations en utilisation partielle de bâtiments ou de ressources. Et du coup, après, c'est-ce qu'on appelle les clés de répartition et les clés de répartition, pour ceux qui ont quelques notions de comptabilité analytique là-dessus, sont sujets à fixation interne. Soit, on compare toujours les mêmes éléments, mais là, vu qu'on est vraiment sur l'utilisation partielle de bâtiments, c'est assez difficile de collecter tous les coûts. Mais en finance, rien n'est impossible. Mais par contre ça nécessite des traitements quand même très pointus, pas pointus, mais assez exigeants au niveau financier. Donc ça, c'est une première chose. Deuxième chose sur l'évolution des coûts, ce sont des choix de budget, une imposition qui baisse, certains coûts qui augmentent. Après, il y a une notion de cohérence de message. Quand on est sur une inflation, autant ralentir le taux de l'inflation par des tarifs qui évoluent moins vite. Il y a une cohérence. Dire une inflation zéro, ça crée un décalage. Pour tout vous dire, on s'est aussi dit parce que ça paraît important, que pour l'année prochaine, on puisse regarder à l'extérieur se comparer par exemple, si vous regardez le coût de location de certaines salles ça paraît assez faible. Mais après, à comparer avec d'autres villes, on verra, on fera un petit comparatif pour voir si à prestation et à salles identiques, on est loin ou non et il y aura un choix, soit on maintient les mêmes tarifs, soit on fait évoluer ses tarifs. En tout cas, l'intérêt, c'est, à travers ces grilles tarifaires d'avoir cette notion inflation : plus ou moins, rattrapage pas rattrapage. Et après, la notion, c'est aussi de se comparer pour voir, à tarifs équivalents ou à prestations équivalentes comment on se situe. C'est un schéma classique,

financier, c'est d'établir des décisions sur des bases comparatives. Après, les orientations, c'est un choix politique. Mais au moins qu'on ait l'abaque de cotation. »

Mr le Maire : « Merci pour ces réponses. Monsieur RONDEPIERRE, Madame RAOULT et Monsieur CUADRADO. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci Monsieur le Maire. Quand je vois cette délibération qui nous est présentée aujourd'hui, je me souviens d'une intervention que j'avais faite il y a de ça quelques mois où j'avais utilisé cette formule : c'est que nous avions Docteur Jean-Michel et Mister Genestier. C'est-à-dire qu'il y avait souvent une contradiction entre vos paroles et vos actes. Au dernier Conseil municipal, sans doute pour, j'imagine peut-être masquer le rapport assez alarmant de la Chambre régionale des comptes et la présentation du budget. Vous nous avez annoncé en grande pompe une diminution de la taxe foncière de 0,3 %. Aujourd'hui, on est en train de nous expliquer que les prestations en matière de culture vont augmenter entre 3 et 5 % et que c'est même... »

Mr le Maire : « Pas 3, ce n'est pas 3, Monsieur RONDEPIERRE, ce n'est pas 3, c'est 2. Rectifiez. »

Mr RONDEPIERRE : « Je vous invite à regarder... »

Mr le Maire : « Tournez-vous un peu que Monsieur CUADRADO vous filme bien. C'est 2 % Monsieur, ce n'est pas 3 %. »

Mr RONDEPIERRE : « Est-ce que je peux terminer ? Vous pouvez supporter que l'on vous réponde ? »

Mr le Maire : « Vous pourrez terminer, si et seulement si vous dites la vérité. C'est 2 % et pas 3. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, vous n'êtes pas là pour rédiger mes interventions. Vous n'êtes pas là pour me dire ce que je dois penser. »

Mr le Maire : « Il faut dire la vérité, c'est 2 % et pas 3 %. »

Mr RONDEPIERRE : « Je vous invite à faire de même devant France 3, maintenant, je vais terminer mon propos. »

Mr le Maire : « C'est 2 % et pas 3, rectifiez dans votre communication. »

Mr RONDEPIERRE : « Je veux terminer, même 2 %, c'est déjà trop. Mais ce n'est pas le cas. Je vais terminer mon propos. »

Mr le Maire : « C'est 2 % Monsieur, c'est 2 % ! »

Mr RONDEPIERRE : « Je vais terminer... »

Mr le Maire : « Non, non, attendez, l'adjoint va vous le dire. Vous avez dit quelque chose qui était faux... Monsieur RONDEPIERRE, vous venez de dire quelque chose qui est faux, ça doit être rectifié. Monsieur RONDEPIERRE, on va arrêter ce cirque. Correction de l'adjoint. »

Mr RONDEPIERRE : « Je l'invite à prendre la parole. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas vous qui l'invitez, vous n'avez pas la présidence de l'assemblée, on connaît votre habitude, moi, aussi, je vais faire comme ça, mais c'est l'adjoint qui rectifie. »

Mr GERVAIS : « C'est juste un complément vous vous chamaillez sur un truc, là, vous parlez de 3, de 2, on est sur 2 ans. Donc, mathématiquement, ce n'est pas 3. Ce sont des augmentations comparatives 2019/2022. Donc on est au moins voire trois ans si on est en glissant. Donc, je complète : 3 % sur deux ans, c'est 1,5 %, donc on

est très loin du taux d'inflation. Et même si on va de 2019 à 2022, on pourrait presque être une analyse sur trois ans, donc voilà, ça, c'est financièrement exact. Après, on peut polémiquer, mais c'est une inflation sur au moins deux ans. »

Mr le Maire : « La parole est à vous, Monsieur RONDEPIERRE, vous pouvez continuer. »

Mr RONDEPIERRE : « Je vais terminer mon propos, j'espère que je n'aurai plus à être interrompu. Je termine, c'est même un peu la double peine, puisque je rappelle que nous n'avons plus de centre culturel depuis 2017. Au vu de ce que nous entendons en ce moment, je me demande même s'il n'ouvrira pas en 2050. Et du coup, j'ai un peu envie de vous dire, comme le dit le proverbe, puisque la mesure que vous nous proposez, c'est sans doute dans le but d'avoir un petit peu de trésorerie, de faire des économies, etc. J'ai envie de vous dire « charité bien ordonnée commence par soi-même » et que les économies, on peut peut-être les trouver de votre côté si vous voulez faire des économies, Monsieur le Maire, inutile de produire 400 panneaux pour nous dire de porter le masque en temps de confinement, ce que nous savons pertinemment. Si vous voulez faire des économies, Monsieur le Maire, inutile de faire tourner un véhicule très polluant avec votre voix dans un mégaphone pour nous dire de rester chez nous en temps de confinement, ce que nous savons pertinemment. Ou encore, si vous voulez faire des économies, Monsieur le Maire, inutile d'avoir recours à une salariée intérimaire qui pose question en termes de conflit d'intérêts à la Chambre régionale des comptes. En somme, Monsieur le Maire, ce que je vous propose parce que nous sommes force de proposition... Parce que je vous propose la suite. Nous sommes force de proposition... »

Mr le Maire : « La suite, la suite, sur le sujet. »

Mr RONDEPIERRE : « Ce que je vous propose, c'est de renoncer à l'augmentation. »

Mr le Maire : « C'est votre position, on l'enregistre. »

Mr RONDEPIERRE : « Renoncer à l'augmentation de ces tarifs et de trouver les économies ailleurs, il y a matière. »

Mr le Maire : « Merci, ça sera enregistré dans votre théâtre. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur. Donc, tout simplement, moi, je suis au tarif applicable à la médiathèque du premier du 1^{er} septembre. Voilà. Et je fais suite évidemment aux propos de mon collègue, sachant que vous n'augmentez pas les tarifs des impôts, mais effectivement, vous augmentez tous les tarifs municipaux. D'ailleurs, j'ai fait une intervention lors d'un précédent Conseil municipal à Madame DEJIEUX, sur le doublement du prix des activités pour les enfants. Et j'ai remarqué que quand il y avait plusieurs enfants dans une famille, c'était assez compliqué. Bref, je vois notamment, pour les allocataires du RSA, l'abonnement annuel, c'est payant, c'est 9,25 €. Par contre, pour les jeunes mariés pendant un an, c'est gratuit. Alors bon, ils ne sont pas forcément allocataires du RSA et je souhaiterais en fait, ce qui me semblerait un peu plus logique, c'est d'augmenter de façon proportionnellement plus élevée les tarifs hors commune. Je pense que ça serait sympa. Et quand je vois une augmentation de 20 % des photocopies et impressions, certes, ça peut paraître peu à l'impression. Mais quand vous imprimez un rapport de 100 pages, ça fait 125 € au lieu de 120. Ce n'est pas anodin pour les étudiants. Voilà. Donc, voilà, j'aimerais avoir des explications que vous puissiez corriger ceci. Les salaires ne sont pas indexés malheureusement sur l'inflation. Il y a beaucoup de gens qui ont des retraites qui ne sont pas du tout justement indexées, augmentées et il ne faut pas priver les gens de la culture. Je crois qu'après la nourriture, c'est-ce qui nous permet de vivre. Voilà. Et j'espère que cet argent ne va pas servir à combler le trou du centre culturel. Voilà. »

Mr le Maire : « On va laisser l'adjoint répondre. »

Mr GERVAIS : « Deux ou trois éléments. Premier élément, il faut quand même comparer ou relativiser certains éléments. Quand on augmente d'une cotisation annuelle qui est constituée par 38 cours un peu près en période scolaire de 4 €, ça représente 0,10 € par cours. Donc, voilà. Est-ce que c'est justifié ? C'est quand même une

somme relativement raisonnable. Après, vous avez une notion qui est toujours la même, c'est de dire qu'il y a une notion de valeur à la prestation quand il y a quand même une notion de coût, même si c'est très limité. Et encore une fois, les coûts de nos prestations sont quand même très limités. Mais il faut quand même que chaque citoyen comprenne que nous ne vivons pas dans une bulle en dehors de l'inflation. Et donc il est assez logique que nos tarifs évoluent légèrement. »

Mme RAOULT : « *Plus pour les hors communes, peut-être ? Excusez-moi de vous interrompre, il y a très très peu de différences d'augmentation entre la commune et les hors-commune. »*

Mr GERVAIS : « *C'est toujours en pourcentage, mais vous êtes parfois à 2 % et en hors-commune à 4 %, donc, en pourcentage, c'est le double. Et les valeurs relatives, pour le coup, pour manier régulièrement les valeurs absolues et les valeurs relatives, c'est vrai que là, la photocopie augmente de 20 %, mais c'est 0,05 €. Et puis après il faut... »*

Mme RAOULT : « *Par photocopie, quand on en a 100, 200 ou 300, ça fait une somme. »*

Mr GERVAIS : « *N'oublions pas les objectifs et je parle au nom de Véronique, de développement durable et de réduction des photocopies, comme on l'a, et on a des questions à se poser quand même sur certains rapports qu'on diffuse et les fameux comptes-rendus de 85 pages ou 207 pages. Il faut que collectivement, on se dise qu'on a une prise de conscience quand même qu'il faut qu'on limite ces impressions. »*

Mme RAOULT : « *Moi, je suis d'accord. Il faut l'expliquer peut-être aux professeurs des écoles. Il faut peut-être l'expliquer aux universités. »*

Mr GERVAIS : « *Ce que je veux dire, c'est que les hausses tarifaires sont aussi un élément de politique pour parfois orienter certains choix. Donc, la valeur absolue de 0,05 €, forcément, ça fait 20 %. Mais on est aussi sur des éléments où on doit réduire toute la partie papier. »*

Mme RAOULT : « *Je remarque que vous avez du papier, vous n'avez pas une tablette devant vous, donc je ne vois pas pourquoi il n'y aurait que les gens de l'opposition qui auraient du papier. »*

Mr GERVAIS : « *Attendez. Très clairement, j'ai parlé collectivement et je ne vais pas citer les gens de l'opposition. Je pense à part si ma phrase... je ne me rappelle plus de ma phrase, mais je crois m'en souvenir et je m'inclus dedans, bien volontiers. Ça change partout et il faut qu'on change aussi sur ces éléments-là, c'est clair. »*

Mme RAOULT : « *Je suis entièrement d'accord. Vous avez peut-être une tablette. L'opposition n'a aucun moyen de faire son opposition. Il faut que nous venions, sans arrêt, récupérer les éléments, demander des informations auxquelles nous avons droit. Et nous n'avons aucun moyen. »*

Mr le Maire : « *Je vais reprendre la parole, mais Madame Raoult, ça y est, on est hors sujet. Donc sur cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres questions, Monsieur SALLE ? »*

Mr SALLE : « *Je vais peut-être encore à contre-emploi. Pourtant, il n'y a que moi qui suis en campagne électorale ici. Mais moi, je pense personnellement que chaque fois qu'on peut, il vaut mieux demander à l'utilisateur qu'au contribuable. Donc, je ne trouve pas aberrant que l'on augmente un petit peu les tarifs, même si ce n'est pas très démagogique de dire ça plutôt que les impôts de façon générale. Et l'augmentation n'est quand même pas très importante par rapport à ce qu'on subit comme inflation. Il est vrai qu'il eût mieux valu qu'on ait une comptabilité analytique qui nous permette de justifier ces choses-là. Mais je voudrais, je voudrais faire une requête parce que cette augmentation n'est pas très importante, mais pour les familles qui ont beaucoup d'enfants, ça peut l'être. Et je trouve qu'on pourrait mettre un élément de dégressivité pour les familles, sur chacun de ces tarifs. Si on veut bien m'écouter exceptionnellement, je vous écoute. Non, mais vous avez raison. Je disais qu'il faudrait mettre un élément de dégressivité, au moins à partir du troisième enfant, parce que des familles qui ont trois enfants, ça fait quand même des augmentations significatives. »*

Mr le Maire : « Mais on va retenir l'amendement de Monsieur SALLE pour tous les sujets qu'on évoquera après, dans les autres délégations, je pense que ça, c'est important. Mais en même temps, sur cette partie-là, je vais laisser la parole à l'adjoint Didier Gervais. Mais on est sur des montants qui sont quand même relativement faibles. Et vous savez, mon prédécesseur, on n'était pas toujours d'accord, mais au moins, on était d'accord là-dessus. C'est-à-dire que vous l'avez très bien dit, Monsieur SALLE, quand on consomme, on doit payer un peu ce qu'on doit consommer, ce n'est pas au contribuable de payer, voilà. Et c'est vrai qu'il y a des sujets particuliers ou notamment, Monsieur PEREIRA en parle souvent, d'ailleurs, sur la restauration scolaire, etc. Mais il faut toujours se poser la question : le contribuable doit-il payer pour le consommateur ? Alors, quelquefois, oui, parce qu'il y a un intérêt général absolu et d'autres fois un peu moins. C'est pour ça que je pensais Monsieur SALLE, qu'il fallait que j'intervienne. Mais je vais laisser la parole à Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Juste une précision financière, c'est que la dégressivité, vous l'avez dans le tarif de référence antérieur. Je prends l'exemple des arts plastiques. Vous êtes, pour un court hebdo, à 180 €, pour deux cours de personne, c'est l'équivalent de 130 € par personne. Pour trois personnes, 120 €. Donc, ayant la dégressivité sur le tarif de référence, le fait d'appliquer un pourcentage différentiel selon, crée un double effet de levier. Donc l'idée, c'est de conserver le tarif de référence dégressif et d'appliquer le même pourcentage. Sinon, on génère un double effet de levier et après, on génère des distorsions financières importantes. »

Mr le Maire : « Merci de cette précision importante. Monsieur CUADRADO devait prendre la parole, je crois qu'il ne l'a pas eue encore. »

Mr CUADRADO : « Absolument. Moi, je ne vais pas ergoter sur les chiffres. Une augmentation, c'est une augmentation. Je reprends votre expression, Monsieur le Maire du dernier Conseil municipal, puisque la baisse du taux de la taxe foncière, vous l'avez dit, c'est quand même une baisse, même si ce n'est que 0,3 %. Donc là, une augmentation, c'est une augmentation pour l'année 2020 de 2023, donc sur une année, c'est bien 3 % comme l'a dit mon collègue. C'est écrit, c'est écrit dans la délibération. Moi, je veux simplement dire que dans le contexte actuel, sur l'année 2021, l'inflation a augmenté de 1,6 % au mois d'avril, 4,8 % vendredi dernier. Le 19 mai, qu'a fait la région Île-de-France ? La région Île-de-France a adopté un bouclier social pour venir en aide aux jeunes, pour leur permettre de continuer à accéder à la culture. Et nous, au Raincy, qu'est-ce qu'on fait ? On augmente les tarifs pour accéder à la culture. Donc, moi, je ne veux pas parler de chiffres. Je veux parler de l'humain d'abord. C'est ça qui compte. Et je vous dis aujourd'hui, c'est une augmentation qui aura un coût supplémentaire, au-delà des tarifs des carburants qui augmentent et de tout ce qu'on connaît, y compris l'alimentaire. Donc, oui, on va restreindre une fois de plus, l'accès à la culture dans la ville du Raincy. Et les premières victimes, ce seront les jeunes, les étudiants et les plus jeunes et les familles qui sont qui ont d'autres postes de priorités aujourd'hui pour aller au travail notamment. Voilà, c'est regrettable, c'est dommage. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur. Rectification de l'adjoint »

Mr GERVAIS : « Je ne parle pas là de votre expression de souhait politique de bloquer les tarifs. C'est votre choix. Juste l'inflation que vous citez en avril, c'est l'inflation ici, c'est sur douze mois glissants. Donc, vous citez 2021, donc, l'inflation finalisée sur l'année entière 2021. Puis après, vous citez l'inflation glissante du mois d'avril. Donc, vous prenez en compte deux fois mathématiquement, l'inflation de mai 2021 au 31 décembre 2021. Moi, j'ai regardé les taux que je vous ai communiqués et je suis d'accord avec vous, l'inflation sur 24 mois est entre 5 et 5,5 puisque vous avez l'inflation des douze mois glissants plus quelques mois de 2021. Voilà, c'est aucun commentaire sur votre position politique. Par contre, financièrement les douze mois glissants, c'est malheureusement factuel. »

Mr le Maire : « Merci Didier. Madame RAOULT, je crois que vous êtes déjà intervenue sur le sujet. »

Mme RAOULT : « Non, non. Je voulais poursuivre justement sur les propos que tenait mon collègue Nicolas RONDEPIERRE. Moi, je vous demanderai un effort particulier pour les gens qui reçoivent le RSA. Ces 550 € par mois, ça a été revalorisé. Donc j'estime qu'ils pourraient peut-être assister gratuitement à la culture. Et je n'ai rien contre les jeunes mariés pendant un an, mais peut-être qu'ils ont un travail et certainement plus de revenus que ceux qui ont le RSA. Ça, c'est le premier point. D'autre part, je suis tout à fait d'accord avec vous sur la position de mon mari qui faisait extrêmement attention aux finances. Vous avez raison, vous continuez.

Vous avez raison. Sauf sur un plan. Mon mari, justement, mon mari souhaitait rénover le centre culturel. Ça aurait eu un autre coût. Là, vous êtes passé de 14 M€ à 21 M€, pour l'instant, sans compter l'inflation. Donc là, où sont vos mesures d'économie ? J'aimerais bien le savoir. Voilà. »

Mr le Maire : « *Ordre du jour, ordre du jour ! Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? S'il n'y en a pas, on va passer aux voix.* »

Les tarifs communaux applicables aux services de la culture sous l'égide d'Annie SONRIER et de Didier GERVAIS. Qui est pour ? Qui est contre ? Et qui s'abstient ? Merci beaucoup. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

VU la Commission « Vie municipale » du 18 mai 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour, soit à la majorité, 12 Contre (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, Corinne RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Arlette ACOCA, Noëlle SULPIS, David PEREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA) décide de :

PROCEDER à la revalorisation des tarifs de certaines prestations communales, telles que présentées dans les tableaux annexés.

DIRE que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

4.1 Qualité de vie au travail, prise en charge de consultations d'ostéopathie ou de chiropraxie ou d'une séance de sophrologie

Mr le Maire : « *On va laisser la parole à Gilbert MINELLI, qui sera beaucoup plus sérieux que tout ce qui a été dit. Voilà qualité de vie au travail, prise en charge de consultations, d'ostéopathie ou de chiropraxie ou d'une séance de sophrologie. »*

Mr MINELLI : « *Comme vous le saviez, nous avions déjà proposé aux différents employés municipaux d'avoir une consultation ostéopathique annuelle qui est prise en charge par la commune. Et nous avons l'intention ou nous vous proposons d'étendre cette prise en charge ostéopathique à une prise en charge chiropraxique et de sophrologie. Les raisons sont doubles. Ce sont des soins qui effectivement prennent en compte toutes les pathologies relatives au travail. Et ce sont aussi des soins qui sont mal ou peu ou pas remboursés par l'assurance-maladie. Voilà. Donc les choses sont simples et nous pensons étendre l'aide à la qualité du travail à ces soins pris en charge par la commune. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup Gilbert MINELLI. Vous comprenez pourquoi Gilbert a rapporté, compte tenu de ses connaissances évidemment approfondies en médecine puisqu'il est médecin lui-même et surtout de l'importance de ce que l'on peut apporter au personnel municipal sur ces sujets. Alors je ne sais pas dans l'ordre. Dites-moi qui a levé la main en premier, Madame SULPIS ? »*

Mme SULPIS : « *Merci Monsieur le Maire. Moi, je voulais savoir à combien de séances aura droit chaque employé par an ? »*

Mr MINELLI : « *A priori, une séance annuelle. On est dans un domaine de prévention. Il ne s'agit pas de prendre en charge des pathologies. On ne va pas se substituer. La commune ne va pas se substituer à l'assurance-maladie. L'idée est d'agir de façon préventive. Donc, l'intérêt justement de l'ostéopathie, j'en sais quelque chose, je suis diplômé d'ostéopathie de la New European School of Technology de Maidstone, en Angleterre. L'intérêt de ces séances, c'est un intérêt essentiellement préventif. La médecine du travail est là pour jouer son rôle. La médecine particulière, les soins de médecins traitants, etc. Tout cela existe et nous avons heureusement un système de santé qui fonctionne. Là, il s'agit d'agir préventivement. Il s'agit de faire des bilans de santé de façon à orienter utilement les patients, dès lors qu'ils commencent à présenter des problèmes de dos, différents*

problèmes. Et en sophrologie, l'intérêt de la sophrologie, c'est que là, le sujet est beaucoup plus vaste que les problèmes musculo-squelettiques. Donc on est dans le domaine de la prévention. Et d'ailleurs, pour des raisons de secret médical, il est hors de question de s'étendre au-delà du domaine préventif. Bien sûr. »

Mme SULPIS : « Je tiens à remercier Gilbert de cette réponse. »

Mr le Maire : « Très bien, parfait, merci, Madame, merci à Gilbert MINELLI. J'ai vu plusieurs mains, il y a Madame RAOULT, Monsieur RONDEPIERRE et Monsieur SALLE, Monsieur PEREIRA. ».

Mme RAOULT : « Oui. Donc, vous avez pris conscience, Monsieur le Maire, du mal-être des employés communaux. Quelle en est la cause ? Le surcroît de travail dû au rétrécissement drastique des effectifs ou un problème de management ? Ceci étant dit, vous nous demandez de voter une délibération qui n'en a que le nom puisque nous n'avons pas le budget, pas le nom de l'établissement qui dispense les consultations. En commission, je vous ai posé la question de savoir si ces consultations avaient lieu pendant ou en dehors des heures de travail. Vous ne le saviez pas. Pouvez-vous nous donner une réponse maintenant ? D'autre part, une consultation par an, est-ce que c'est vraiment efficace ? Est-ce que ce n'est pas un emplâtre sur une jambe de bois ? En conclusion, quand vous nous présenterez une délibération digne de ce nom, je prendrai part au vote. Là, je refuse d'y prendre part, car il s'agit en fait d'un vœu que je n'espère pas pieux. »

Mr le Maire : « Merci, ça nous fera gagner du temps. Je pense qu'une partie de la réponse, très large a été apportée par M. MINELLI. Donc, quand vous prévoyez de poser des questions, adaptez vos questions et vos remarques aux interventions qui ont été faites par les sachants, je pense que ça nous aidera beaucoup sur la durée du Conseil. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, merci Monsieur le Maire. Nous, nous voterons pour, puisque c'est toujours un geste et j'ai envie de dire enfin, enfin un geste envers les employés communaux. Et c'est fou ce que le récent rapport la CRC a provoqué comme changements dans votre manière de faire voter les choses. Enfin, les employés communaux sont un peu considérés. J'espère que ce ne sera pas la seule chose parce qu'il y a encore des choses à faire. Si nous pouvions rester sur le plan médical. Je pense par exemple à la médecine du travail. Est-ce que vous pouvez me garantir aujourd'hui, en Conseil municipal, que les agents ont leur visite de la médecine du travail chaque année ? Enfin, tous les deux ans, vous êtes capable de me le garantir ? »

Mr le Maire : « Vous finissez. Moi, je ne suis pas dans un Match. Monsieur RONDEPIERRE, on vous l'explique depuis le début de la séance, depuis le début du mandat, vous poursuivez votre questionnement. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire ! »

Mr le Maire : « Je ne suis pas votre père, je ne suis pas votre fils. Voilà. Donc vous ne me posez pas des questions, une ou deux ou trois. Vous finissez, et ce n'est pas quand, quand vous aurez envie que je réponde, que je répondrai. Et donc, finissez vos interrogations diverses et variées sur la délibération et uniquement sur celle-ci. Parce qu'il y va de l'intérêt de la capacité que nous avons à participer à la qualité de vie de nos employés. »

Mr RONDEPIERRE : « Dieu merci ! non, je n'ai pas terminé et je ne vous permets pas, « Je ne suis pas votre père ». Le mien est décédé, donc je me passerais de ce genre de réflexions. Ça ne me fait pas rire du tout. »

Mr le Maire : « Rien ne me fait rire, Monsieur. Ne prenez pas ce genre de choses à la lettre parce que si vous profitez de ce genre de choses, effectivement là, on voit que vos attaques sont vraiment très basses. C'est tout. »

Mr RONDEPIERRE : « Je n'en profite pas et je ne permettrais pas que l'on puisse parler de ma famille au sein du Conseil municipal. »

Mr le Maire : « Vous ne me connaissez pas, Monsieur RONDEPIERRE, vous ne me connaissez pas assez, je n'ai pas fait cela, Monsieur. Vous ne connaissez pas mon humanité. »

Mr RONDEPIERRE : « Si, c'est la méthode, on la connaît. Et ça, je ne le tolérerai pas, s'il y a un truc que je ne tolérerai pas, c'est ça. Vous pouvez faire ce que vous voulez, vous pouvez raconter ce que vous voulez. Vous pouvez faire passer toutes les réformes impopulaires que vous voulez. Par contre, aller toucher à la famille des uns et des autres, ça suffit. Maintenant, ma question est simple est-ce que vous pouvez garantir que chaque agent bénéficie de la visite de la médecine du travail tous les deux ans, comme la loi le précise ? Merci Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci Monsieur le Maire. Moi, je voulais commencer par un petit aparté. Je ne peux pas m'en empêcher vis-à-vis de mon ami Pierre-Marie SALLE tout à l'heure. Je suis autour de la table. Pas en tant qu'avocat, même si j'en tire une très, très grande fierté. Mais c'est vrai que par rapport au sujet de tout à l'heure, je veux bien me faire l'avocat des dispositions qu'on a citées tout à l'heure 21 22 et 23 du code général des collectivités territoriales. Pourquoi ? Parce que j'ai trouvé que cette disposition, elle avait été un peu maltraitée, violentée par mes deux collègues de l'opposition. Et effectivement, j'ai essayé de faire valoir mon point de vue. Maintenant, on dit souvent que l'avocat, lorsqu'il n'est pas cru, son client se retrouve cuit. Donc, là, j'allais dire, ce sont les dispositions du code qui se retrouvent peut-être malmenées. Et j'espère que ce n'est pas du tout avec votre consentement sur la question de la médecine du travail. En réalité, ce n'est plus tous les deux ans. Ce n'est même plus une visite annuelle. De mémoire, je crois que le dispositif a été réformé. On est maintenant sur ce qu'on appelle une visite d'information et de prévention et c'est tous les cinq ans. À la fois en droit du travail privé, mais également dans le droit de la fonction publique. Donc, ce n'est même plus une visite médicale qui est faite obligatoirement par un médecin puisqu'elle peut être mise en œuvre par un infirmier ou toute personne qualifiée qui puissent en réalité procéder à un interrogatoire. Et c'est tous les cinq ans. Donc, voilà, quand on fait des interventions, moi, je pense, chacun fait comme il veut. Mais c'est quand même extrêmement important de pouvoir se documenter au préalable pour apporter à l'assemblée délibérante les informations qui soient, je ne vais pas dire au goût du jour, mais qui soit actualisées par rapport au droit positif. Je sais que Nicolas CUADRADO est vraiment très, très attentif à ce sujet. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. D'ici à la fin du dernier trimestre de cette année, tous les personnels seront passés en visite médicale. Et vous le savez très bien, vous avez posé une question dont vous connaissez la réponse. Le CIG ne permet pas aujourd'hui de donner une possibilité à pouvoir absolument faire que ces visites médicales soient passées. Et il nous faut organiser les choses, ce que nous avons fait avec les médecins qui sont agréés par le préfet. Voilà, c'est une autre formule. Il faut se débrouiller sur ce sujet parce que les acteurs qui sont sur ce type de sujet ne peuvent pas répondre à nos demandes. Je ne sais pas si Gilbert voulait intervenir sur la délibération parce que la question de Monsieur RONDEPIERRE n'était pas du tout dans la délibération. »

Mr MINELLI : « Oui, je pense que Montasser a répondu très précisément avant moi. Le privilège des personnes incomptétes dans le domaine de la santé est de dire n'importe quelle ânerie. Toutes les décisions sont prises en fonction d'arguments qui sont des arguments médicaux, épidémiologiques. Il se trouve que je suis aussi diplômé de santé publique et donc, ce sont ces périodes. On peut tout à fait imaginer de donner une consultation tous les mois, mais ça ne servirait à rien du point de vue de la prévention et du point de vue de la santé publique. Alors on peut toujours prétendre mieux. Économiquement, c'est tout à fait insupportable et en même temps, ça ne sert à rien. Donc ce que nous proposons, c'est d'agir dans le domaine de la prévention et la prévention, lorsqu'elle s'exerce sur quelqu'un qui ne souffre de rien, puisque si cette personne souffre de quelque chose, on n'est plus dans le domaine de la prévention. Il faut s'entendre sur les mots. »

Mme RAOULT : « Moi, je n'ai jamais vu quelqu'un en consultation d'ostéopathie quand il n'avait rien, c'est une grande nouveauté. »

Mr MINELLI : « Je crois qu'on ne va pas pouvoir s'entendre, mais je vous conseille de rejoindre une faculté de médecine et puis d'essayer de comprendre ce que vous dites. »

Mme RAOULT : « Cher Mr le docteur... »

Mr le Maire : « Ça y est ! Madame RAOULT a encore perdu le sens de l'assemblée, encore une fois. Alors, Madame RAOULT, vous n'avez pas la parole. M MINELLI s'est exprimé... »

Mme RAOULT : « Je vous demande un droit de réponse. »

Mr le Maire : « Monsieur MINELLI s'est exprimé, vous aurez la parole quand on vous la donnera, parce qu'on est dans une assemblée normalement qui est organisée. »

Mme RAOULT : « Je demande une suspension de séance. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT. J'ai l'impression que vous êtes à la maternelle en permanence. »

Mme RAOULT : « Et vous, vous êtes un donneur de leçons et maître d'école. »

Mr le Maire : « Je suis le maire du Raincy, c'est tout. »

Mme RAOULT : « Oui, mais vous n'en êtes pas le maître. Et je demande une suspension de séance. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, je vous donnerai la parole. »

Mme RAOULT : « Je demande une suspension de séance, elle est de droit. »

Mr le Maire : « Non, elle n'est pas de droit, si le sujet n'est pas évoqué. »

Mme RAOULT : « Donc, on peut être attaqué, on ne peut pas répondre ? Monsieur MINELLI m'a interpellée, je souhaite lui répondre. »

Mr le Maire : « Non, mais écoutez madame, vous voulez mettre le désordre dans cette assemblée ? Vous ne le ferez pas ! Vous répondrez tout à l'heure, mais vos collègues ont demandé la parole. Donc il y avait Monsieur CUADRADO. Pardon, Monsieur PEREIRA. Voilà, on va arrêter ces sujets-là. Il y a un sachant de médecine qui dit des choses et puis c'est tout. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je suis désolé, parce que comme je n'ai pas fait médecine, je ne sais pas si j'aurai une grosse légitimité. »

Mme RAOULT : « Quelle grossière erreur ! »

Mr le Maire : « Exprimez-vous. »

Mr PEREIRA : « Par principe, encore une fois, je vais voter pour. Parce que tout ce qui aura trait à améliorer la qualité de vie des agents, bien évidemment, on sera pour. Ma question est plutôt... moi je trouve ça bien. J'aime beaucoup l'idée, pourquoi pas même de la naturopathie, mais la question que je vous pose, c'est : est-ce que ces choix d'ostéopathie et chiropraxie ont été le fait d'une décision de la mairie ou si ça a été une discussion avec les agents ? À savoir quelle était la médecine qu'ils préféraient. »

Mr le Maire : « On a suivi ce sujet de très près. Ce n'est pas la première année que nous proposons cela, la première année, comme l'a répété Maïté Cordonnier et à juste titre et Gilbert MINELLI, c'est que nous avons proposé des séances d'ostéopathie. Nous nous sommes aperçus, je crois, que c'est 75 % du personnel qui a utilisé cela. Et moi, j'ai posé la question tout de suite. Mais quid des 25 % restants ? Eh bien tout simplement, on s'est aperçu en posant des questions que certains membres du personnel qui avaient eu de mauvaises expériences d'ostéopathie par le passé et pas au Raincy, avaient cette réticence à utiliser cette possibilité que nous avions offerte au personnel municipal. C'est la raison pour laquelle, en ayant discuté avec tous les acteurs et Gilbert MINELLI, on a parlé avec brio tout à l'heure. Nous avons voulu élargir. La chiropraxie n'est pas forcément plus tendre que l'ostéopathie, mais la sophrologie peut participer. Et encore une fois, Gilbert MINELLI a étendu. C'est la raison pour laquelle on a commencé avec l'ostéopathie. On ouvre sur la chiropraxie

parce qu'il y a eu quelques demandes et sur la sophrologie pour que ça soit beaucoup plus ouvert. Donc c'est le résultat de discussions, notamment en CT et CHSCT. Voilà Monsieur PEREIRA. Madame LADISA et Madame RAOULT. Et Monsieur CUADRADO. »

Mr PEREIRA : « Moi, je voudrais poser la même question que j'avais posée en commission. Mais là, je vais la poser en tremblant puisque je suis un imbécile et que je suis devant un sachant couvert de diplômes. Je ne comprends pas très bien, moi. On m'a prescrit une fois l'ostéopathie, on m'en a prescrit 20 séances. Alors la médecine préventive... Qu'on fasse une radio ou autres pour voir l'état de la colonne, je veux bien, mais quelqu'un qui a des TMS, je suppose qu'une séance... donc je ne vois pas l'intérêt de prévoir une séance de ces choses-là à toute la population. En revanche, je verrais l'intérêt à ce qu'on comble les parts non prises en charge par la Sécurité sociale pour les salariés qui ont des TMS ou des problèmes importants. Mais faire une séance à chaque salarié qui n'a rien et une séance, alors que l'ostéopathie, c'est plusieurs séances. J'avoue que je suis trop con. Vous pouvez me répondre, mais j'ai du mal à comprendre. »

Mr le Maire : « Alors Gilbert MINELLI et ensuite Didier GERVAIS. »

Mr MINELLI : « Entendons-nous bien, on ne va pas inciter les gens. On ne va pas inciter nos employés à aller voir l'ostéopathe systématiquement, la séance est proposée s'ils le désirent. La nuance est grande. À partir du moment où une personne a une interrogation sur éventuellement, des douleurs récurrentes des choses comme ça, alors on va pouvoir faire un bilan. C'est une évidence pour moi, alors je suis désolé. Ce n'est peut-être pas une évidence pour tous. »

Mr PEREIRA : « Ce qui est évident se démontre simplement et ce qui ne se démontre pas simplement n'est pas évident. Vous ne m'avez pas convaincu Docteur, mais c'est certainement parce que je suis un imbécile. »

Mr le Maire : « Alors Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Juste un point pour relayer les propos de Gilbert sur un point qui est capital. Et je pense qu'il faut qu'en responsabilité, chaque phrase que vous dites sur la notion du préventif et du curatif est importante. Une visite préventive, si vous dites que ça n'a pas d'intérêt médical, je ne suis pas médecin, mais Gilbert m'a beaucoup appris. Le préventif n'a pas d'intérêt en médicale. Enfin ! Voyez l'histoire du cancer du sein... »

Mr SALLE : « Je n'ai jamais dit que le préventif n'avait pas d'intérêt ! J'ai dit que ça, ce n'était pas du préventif, c'est très différent. »

Mr GERVAIS : « Mais parlez calmement, moi, je ne m'énerve pas. »

Mr SALLE : « Ça doit être le Dr MINELLI qui est contagieux. »

Mr GERVAIS : « Moi, je vous dis que j'ai entendu des propos, pas forcément que de vous. Je pense qu'on a tout intérêt à manier avec précaution cette notion des visites préventives, parce qu'on a l'histoire médicale en France, qui montre que dans de nombreux domaines, la détection préventive a fait baisser un grand nombre d'accidents. Et donc, pour avoir discuté, mais après, c'est beaucoup. Il faut aussi séparer l'expérience personnelle du constat médical et l'expérience personnelle qui peut parfois être malheureuse avec tel ou tel médecin. Globalement, quand les autorités de médecine reconnaissent telle ou telle filière, c'est qu'a priori, statistiquement, et je parle sous contrôle, bien sûr, Gilbert, les faits de ces filières ont été statistiquement constatés. »

Mr le Maire : « Merci à Didier Gervais. Je vais laisser la parole à Véronique DEJIEUX. »

Mme DEJIEUX : « Je voulais juste demander à Pierre-Marie SALLE qu'il me donne, après la séance, le nom de son médecin parce que 20 séances d'ostéopathie... Perso, je ne suis pas médecin, je suis juste infirmière, je n'ai jamais vu ça de ma vie. »

Mr SALLE : « Je vous montrerai, pas de souci. »

Mme DEJIEUX : « Mais en fait, en général, ce sont trois séances maximum. Mais hormis ça, je voulais simplement appuyer... c'était une petite blague, Pierre-Marie, excuse-moi, mais simplement appuyer le fait que c'est vrai que là, ces séances et on ne le répétera pas assez, parce que j'ai l'impression que certaines personnes ne l'entendent pas, on est vraiment dans du préventif et de la connaissance de ces médecines qui ne sont pas forcément connues et qui peuvent être une réponse aussi à certaines douleurs ou certaines situations passagères. Dans des moments ou sans avoir obligatoirement recours à un médecin, on peut avoir aussi recours à des séances de relaxation, de sophrologie, etc. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire, moi, j'avais deux petites questions : est-ce que les employés auront le choix ? Comment ça se formalise exactement au niveau du praticien ? Et puis ma deuxième question est annexe puisqu'on parlait de santé, je ne sais pas du tout, vous allez pouvoir m'éclairer : est-ce qu'il y a une prise en charge au niveau de la collectivité, des mutuelles et des prévoyances pour nos agents ? Alors l'obligation, c'est qu'à partir respectivement pour le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026. Mais voilà, c'est la question que je voulais poser puisqu'on parle de prévention de santé, on sait très bien que d'avoir une mutuelle et une partie prise en charge de la mutuelle, c'est très important. Peut-être que ça existe déjà, je ne le sais pas. »

Mr le Maire : « Alors en fait, sur la méthode après cette séance, si vous l'acceptez, si le Conseil municipal vote le principe, nous allons réinterroger, puisqu'on avait déjà fait, les ostéopathes. On va interroger le chiropracteur ou les chiropracteurs et les sophrologues pour savoir ceux qui sont d'accord pour que les personnels puissent venir à une séance. Parce qu'évidemment, ça sera un paiement par la Ville, donc ça sera nominatif. Et en fonction de ceux qui accepteront, et il y en a beaucoup d'ostéopathes qui ont été acceptés, on donnera la liste des ostéopathes, des chiropracteurs et de sophrologues et ensuite, le personnel choisira. Voilà ce qui a été fait. J'ai eu d'ailleurs beaucoup de mots sympathiques, de beaucoup de personnel, vraiment, de tous les types de postes accomplis, qui étaient très heureux d'avoir cela parce que, pour la plupart, jamais ils ne seraient allés chez l'ostéopathe. Ils l'écrivent et ils le disent, et donc c'est plutôt bien. Et donc ça va dans le sens évidemment, de ce qu'a dit Monsieur MINELLI à l'instant.

Pour ce qui est de la mutuelle, donc on est hors sujet, mais je vous y réponds, il n'y avait pas de mutuelle avant. Avant, c'était avant, mais avant, il n'y en avait pas. Et donc, on a mis en place ce principe de participation à une mutuelle et nous allons revoir ce sujet avec le CST pour regarder, est-ce qu'il y a une participation plus importante ? Mais ce que nous avons fait, je crois, en 2015 ou 2016, me semble-t-il, a permis quand même à des agents d'avoir une mutuelle, ce qu'ils n'avaient pas. On pourra vous donner des chiffres si vous voulez de l'époque. Madame LADISA. »

Mme LADISA : « Oui, je souhaitais attirer l'attention de Gilbert MINELLI sur le fait qu'on ne parle plus de QVT, mais de QVCT. Le C étant « conditions » de travail et à ce titre-là, vous indiquez, à juste titre, dans la note de synthèse qui concerne cette délibération, « le champ des possibles est grand ouvert ». Donc j'aimerais juste attirer votre attention sur le fait qu'en entreprise, de plus en plus, ce sont des ergonomes auxquels on a affaire. Pour la simple et bonne raison, c'est qu'en matière de prévention, la première des préventions, c'est justement les conditions de travail sur le lieu de l'entreprise. C'est mon cœur de métier, je ne suis pas médecin, mais ça, ce sont des sujets que je gère au quotidien, donc je permets d'en parler, ne serait-ce que pour employer les bons acronymes. Et donc le fait d'avoir recours à un ergonome, justement, c'est beaucoup de préventions pour les TMS, parce que le fait de bien positionner son écran, le fait d'avoir la bonne posture sur la souris, éventuellement d'avoir un tapis devant... tout cela, contribue à faire en sorte que la journée de travail se passe mieux dans de meilleures conditions. Et ça, c'est de la vraie prévention au travail. Merci. »

Mr le Maire : « Merci Madame. En fait, il y a la qualité de vie au travail. La qualité de vie, effectivement, c'est ce que nous proposons. Après, il y a les conditions de vie au travail, effectivement. Et là, pour mémoire, nous avons fait passer des spécialistes. On ne les a pas fait passer évidemment en Conseil municipal, sur les postes, notamment les postes administratifs où les agents sont souvent assis, derrière un même bureau, avec les appareils que nous connaissons. Et nous avons investi dans les trois dernières années énormément d'éléments pour que les gestes soient soit facilités. C'est l'ergonomie et on a limité les troubles musculosquelettiques. Je

pense que nous les avons limités. En tout cas, c'est-ce que nous ont dit des spécialistes. Mais nous retenons évidemment ce que vous nous indiquez, madame. Merci beaucoup, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur, je souhaite intervenir parce que les apparences sont souvent trompeuses. Je m'adresse à Monsieur MINELLI qui m'a interpellée. Je sais bien, mais il m'a mis en cause. Donc je souhaiterais lui apporter mon expertise, parce que je ne suis peut-être pas une sachante, vous, vous êtes surtout un pédant. Sachez Monsieur MINELLI, que depuis 2016, je fréquente les hôpitaux, que depuis 2016, je fréquente les centres de rééducation, que j'ai appris certainement mieux en accompagnant mon mari, notamment la sophrologie qui est une thérapie brève comme vous devriez le savoir, qui est minimum de 2 à 8 séances. Donc, vous ne m'apprenez rien. J'ai été plongée dans ce domaine-là pendant des années. Malheureusement, je ne l'ai pas choisi, je l'ai subi, mais j'ai pris part. Mais j'ai pris part en tant qu'aidante à tout ce système de santé et d'ailleurs, je n'en suis pas satisfaite du tout, par ailleurs. Il faut beaucoup d'empathie, il faut beaucoup de courage, il faut forcer les portes. Alors, je vous en prie, Monsieur MINELLI, ne réduisez pas les gens à ce qu'ils paraissent. N'essayez pas de dire : « Moi, je suis le sachant, je sais, je sais ». Non, je suis désolé. Moi, j'ai été au cœur de l'action. Vous vous soignez, vous donnez peut-être effectivement des consultations, mais moi, je vais chercher des médicaments. Moi, je les donne. Moi, j'ai été auprès de mon mari quand il fallait assurer les rôles d'auxiliaire de vie, quand il fallait donner les hôpitaux là-bas. Donner des conseils et tout... Alors, je vous en prie, c'est un mauvais procès que vous faites. Donc, à l'avenir essayer de ne pas recommencer, je vous remercie. »

Mr le Maire : « Il n'y aura pas de réponse au droit de réponse. Le débat est clos. Vous avez pu vous exprimer. Est-ce qu'il y a d'autres expressions sur le sujet ? Je ne pensais pas qu'autant de débats allaient... Mais voilà, chacun a besoin de parler et c'est bien. C'est le dialogue voulu par tous et j'espère que tous les élus vont pouvoir parler. Ceux qui réclament le dialogue en particulier. Je ne sais pas si je serai entendu, mais voilà. Alors qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame RAOULT ne prend pas part au vote. Très bien, merci beaucoup. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n°2020-07-007 en date du 5 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Technique, rendu à l'unanimité, le 17 mai 2022,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 18 mai 2022

Madame Corinne RAOULT ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 31 voix Pour, soit à la majorité, 1 Abstention (Pierre Marie SALLE) décide de :

APPROUVER la prise en charge, par la Ville, d'une séance d'ostéopathie ou de chiropraxie ou d'une séance de sophrologie pour chacun des agents communaux

DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront inscrites au Budget communal de l'exercice 2022.

4.2 Fixation du ratio « promu –promouvables » avancement de grades

Mr le Maire : « Fixation du ratio promu promouvable et avancement de grade. La parole est à Didier Gervais. »

Mr GERVAIS : « L'objet de la délibération, c'est que les collectivités doivent établir un tableau qui fait le ratio, par catégorie, par grade et par intitulé de poste, des personnes qui, dans l'effectif de la collectivité, sont à même de pouvoir accéder à un poste supérieur à un grade supérieur. Et le niveau que fixe la collectivité dans ceux qui peuvent potentiellement être promus dans l'année. Donc, c'est une notion de gestion prévisionnelle des effectifs, ce qu'on connaît dans d'autres organismes sous le terme GPEC – gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Donc on fait coller une capacité d'évolution avec une capacité d'absorption de ces évolutions par la collectivité. Donc, vous avez un tableau qui récapitule par filière et par poste en pourcentage.

Je vous donne un exemple : quand vous êtes à 50 %, ça veut dire que si vous avez dix personnes dans la catégorie d'emploi qui sont éventuellement sur les dix, il y en a huit qui sont potentiellement « upgradables » qu'il y en quatre qui pourraient être promues dans l'année. Quatre sur les huit, ça fait 50 % de ceux qui sont promouvables. Ce tableau est à élaborer à chaque fois. Et comme vous le comprenez, il y a une espèce de logique et ça va se traduire derrière, par les deux délibérations qui suivent. Mais là, c'est le cadre d'évolution et ça permet de faire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. »

Mr le Maire : « Merci de ce résumé brillant. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote s'agissant de la gestion RH municipale, je ne prendrai pas part au vote. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas d'autres. On passe aux voix, l'explication vient d'être donnée par Monsieur Gervais. »

Mme RAOULT : « Oui, oui, tout à fait. Je voulais intervenir, Monsieur le Maire, parce qu'en commission du 18 mai, comme à votre habitude, vous vous êtes permis de critiquer la gouvernance d'Éric RAOULT, votre « prédecesseur », comme vous l'appelez Maire. Laissez-moi terminer, craignant sans doute qu'en prononçant son nom, son fantôme n'apparaisse. Vous ne respectez pas les vivants, je constate que vous ne respectez pas les morts non plus. Vous vous êtes attaqué à un domaine... »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, vous ne pouvez pas dire cela, vous ne pouvez pas dire cela. Dites la vérité sur ce qu'il s'est passé ce jour-là. Dites la vérité, Madame RAOULT, sur ce qui s'est passé ce jour-là. Dites la vérité, je vous en supplie vraiment ! Ne faites pas cela, ne faites pas cela, ne faites pas cela. J'y étais, Madame, j'y étais. Ne faites pas cela ! »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, nous restons dans la fixation. Vous sortez de l'ordre du jour. Moi, j'y suis. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, ne faites pas cela ! »

Mme RAOULT : « Vous sortez de l'ordre du jour, donc je me permets de continuer, je n'en ai pas terminé. Vous vous êtes attaqué à un domaine que je connais bien : la gestion du personnel et des carrières. Sachez déjà qu'à cette époque, le personnel n'avait pas besoin de consultations de sophrologie pour mieux vivre au travail. Ensuite, vous vous êtes violemment attaqué à moi quand j'ai donné un exemple de la politique de promotion interne d'Éric RAOULT, pour ne pas le nommer, à savoir notamment celui de Marie-Thérèse LELEU. Vous êtes alors monté sur vos grands chevaux pour me dire que je n'avais pas le droit de citer des noms. Eh bien, vous avez raison. Je vous donne raison et c'est la raison pour laquelle, j'ai trouvé plus judicieux ce soir, de lui donner la parole. Donc elle m'a écrit un petit texte que je me permets de vous lire : « Je soussignée, Marie-Thérèse LELEU, née le 18 janvier 1951, domiciliée 8 rue des Bains... etc., souhaite ici, apporter mon témoignage sur mon parcours professionnel à la mairie du Raincy où j'ai travaillé durant 22 ans au sein de différents services, et ce, sous l'égide du Maire, Monsieur Éric RAOULT. Je suis arrivée à la mairie du Raincy... » »

Mr le Maire : « Madame RAOULT. J'ai beaucoup de respect pour les anciens personnels municipaux, mais on est dans une séance du Conseil municipal... »

Mme RAOULT : « Vous avez abordé ce sujet-là en commission... »

Mr le Maire : « On est dans une séance du Conseil municipal, Madame RAOULT... »

Mme RAOULT : « Nous parlons de promotion personnelle, donc j'ai le droit de dire... Nous parlons de promotion personnelle. »

Mr le Maire : « On parle de promus, promouvables. On ne parle pas d'ancien personnel, je laisse la parole à l'adjoint qui a rapporté. »

Mme RAOULT : « Vous avez accusé le précédent Maire de ne pas faire de promotion. »

Mr le Maire : « Je suspends la séance, je suspends la séance immédiatement pendant cinq minutes. »

Mme RAOULT : « Suspendez-la. Je continuerai. Vous ne laissez personne s'exprimer. »

Suspension de séance de 5 minutes

Mr le Maire : « Mesdames, Messieurs, on va reprendre la séance. Je vous demande de reprendre vos places. Alors, nous étions sur la fixation du ratio promu promouvable, avancement de grade. On va passer au vote après l'expression de M. PEREIRA. Allez-y, Monsieur, sur le sujet, on est bien d'accord ? »

M. PEREIRA : « Oui, bien sûr... le « bien sûr » me va bien. Je suis désolé parce que je pense que je vais faire une redite, parce que c'est une question que j'ai déjà posée en commission. Mais je ne suis pas sûr moi-même d'avoir compris la réponse. On est sur une décision technique, sur des décisions de qui va être promu. Ceux qui, sur une proportion de masse salariale, pourraient être promus. Vous avez dit que ça n'existe pas, que ça n'était pas fait auparavant. Ce que je n'ai pas saisi, c'est si la formalisation en délibération n'était pas faite ou si les promotions n'étaient pas réalisées. Ou depuis combien de temps. »

Mr le Maire : « Les promotions ? Oui, enfin, évidemment, heureusement. Enfin ! Vous comprendrez que les personnels n'auraient pas accepté qu'il n'y ait pas eu de promotions, évidemment. Et donc, c'est la forme qui est nouvelle et notamment de par la loi et donc la réponse, elle est là. Vous aviez demandé à avoir les postes qui étaient concernés, pas les agents évidemment, puisqu'on doit aux agents, le fait que tout ceci soit anonyme et la directrice générale adjointe vous avait transmis, je crois, le papier avec l'ensemble des éléments. C'était votre demande et nous l'avons fait. J'espère que j'ai répondu à votre question et puisque ce document, vous l'aviez demandé, vous l'avez vu, le nombre d'agents remplissant les conditions pour les avancements de grade de 2022 : attaché hors classe, 1 poste ; attaché principal, 1 poste ; rédacteur principal de deuxième classe, 1 poste ; adjoint administratif principal première classe, 2 postes ; adjoint administratif principal deuxième classe, 8 postes ; technicien principal de deuxième classe ; 1 poste ; agent de maîtrise principal, 2 postes ; adjoint technique principal de première classe, 3 postes ; adjoint technique principal de deuxième classe, 14 postes ; éducateur principal des APS de deuxième classe, 2 postes ; assistant d'enseignement artistique principal de première classe, 1 poste ; adjoint territorial du patrimoine principal de première classe, 1 poste ; auxiliaire de puériculture principale de première classe, 1 poste ; ATSEM principal de première classe, 2 postes ; chef de service de la police municipale principale de première classe, 1 poste ; et brigadier-chef principal, 2 postes. Voilà, comme ça, tout le monde a les éléments qui ont été donnés à Monsieur PEREIRA, mais il était normal qu'on lui donne puisque c'était lui qui les avait demandés. Est-ce que Didier GERVAIS veut ajouter quelque chose ? »

Mr GERVAIS : « C'était juste rappeler que comme vous l'avez souligné, c'est que c'est bien sûr non-personnel et que ce sont des prévisions d'effectifs. C'est ce type de procédure. »

Mr le Maire : « Pour se donner toutes les latitudes pour pouvoir faire et selon les situations. Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais pouvoir passer au vote. Non, vous vous êtes exprimée, Madame, je suis désolé. »

Mme RAOULT : « Vous avez demandé si on avait d'autres questions, j'ai une autre question, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Allez-y pour votre autre question. »

Mme RAOULT : « Voilà, tout simplement. Ce n'est même pas une réflexion, c'est une remarque. Vous n'acceptez pas que l'on parle de quelqu'un d'autre que de vous. C'est bien dommage. Le Raincy c'était Monsieur MÈGE, Monsieur RAOULT et c'est vous à présent et c'est bien dommage que vous n'ayez... »

Mr le Maire : « Ce n'est pas une question, ce n'est pas une question, ce n'est pas une question... »

Mme RAOULT : « Oui, mais je reviens, vous m'avez grossièrement interrompue. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas une question, Madame, donc, on s'arrête là, on ne va pas recommencer, on ne va pas recommencer. Si ça fait rire tout le monde, ou en tout cas certains, moi, ça ne me fait pas rire parce que cette assemblée est devenue pétaudière à cause de vous. »

Mme RAOULT : « Vous êtes d'une agressivité, vous mériteriez bien une leçon de sophrologie. Ça vous ferait le plus grand bien. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas une agressivité, tout le monde en a assez de vos questions hors sujet. On passe à la fixation du ratio promu/promouvable. Je passe au vote. Qui est pour ? »

Mme RAOULT : « Une gestion... »

Mr le Maire : « Madame RAOULT, vous n'avez plus la parole. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame LADISA, je n'ai pas vu votre vote, vous avez voté pour ? Et Monsieur SALLE ? Oui, pardon, vous l'avez dit, vous ne participez pas au vote. Merci beaucoup pour cette délibération. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Technique, rendu à l'unanimité, le 17 mai 2022,
CONSIDERANT l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 18 mai 2022

Monsieur Pierre Marie SALLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 31 voix Pour, soit à la majorité et 1 Abstention (Corine RAOULT)

APPROUVER les ratios portant sur chaque grade et par filière conformément au tableau suivant :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Filière Administrative		
Attaché principal	Attaché hors classe	100 %
Attaché	Attaché principal	100 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50 %
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	50 %
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratifs principal 1ere classe	50%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50%
Filière technique		
Ingénieur	Ingénieur principal	100 %
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	50 %
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	50 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	50 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	50 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	50 %

Filière sportive		
Educateur principal des APS de 2 ^{ème} classe	Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	50 %
Educateur principal des APS	Educateur principal des APS de 2 ^{ème} classe	50 %
Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Filière Animation		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	50 %
Filière Culturelle		
Bibliothécaire principal	Attaché de conservation du patrimoine	100%
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100%
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	50 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	50 %
Filière Médico-sociale		
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	50 %
Assistant socio-éducatif principal	Educateur de jeunes enfants	50 %
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Filière Police		
Chef de service de PM principal de 2 ^{ème} classe	Chef de service de PM principal de 1 ^{ère} classe	50 %
Gardien-brigadier de Police municipale	Brigadier-chef principal	50 %

DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront imputées au Budget de l'exercice 2022 et

4.3 Suppression de postes

Mr le Maire : « rattaché à cela, les suppressions de postes puisqu'il faut que nous puissions adapter le tableau et donc pour les suppressions de postes, le tableau est tout petit aussi. Nous avons prévu un nombre de suppressions de 26 postes. C'est une première délibération. Mais je vous annonce que sur les créations de postes, qui est la délibération d'après, nous avons prévu 29 créations de postes. Évidemment. Pour un tableau des effectifs, c'est une prévision qui permet, sur la base de la délibération précédente « fixation du ratio promu prouvable », de laisser à la Ville la possibilité de promouvoir les personnels qui seront promus. Donc, c'est une projection pour les personnels, en lien avec les suppressions de postes et les créations de postes, évidemment, et adapter le tableau des effectifs à la réalité. Je pense que c'est lié. Monsieur PEREIRA ? »

Mr PEREIRA : « Merci Monsieur le Maire. Juste, j'ai fait un vote de principe plus qu'un vote réel d'opposition, parce qu'en fait, c'est votre gestion de la Ville. Donc, dans l'absolu, je devrais m'abstenir. Mais par principe, de supprimer des postes, même si, on l'a bien entendu, la délibération suivante sera un ajout de postes. Par principe, le groupe « Partageons Demain » pense que l'on a déjà supprimé assez de postes. C'est un avis de

notre groupe « Partageons Demain ». Cependant, en lisant en plus, l'annexe du tableau des effectifs, est-ce que, indépendamment des ajouts et des suppressions de postes, on pourrait avoir une vision sur les 71 postes ouverts en mairie ? Savoir s'il y a 71 demandes de recherche de recrutement. On l'a évoqué notamment, il y a un poste à pourvoir en DGS, deux postes de directeur général adjoint. J'avais cru que ce n'était plus le cas. Directeur des services techniques, également, directeur de cabinet également. Bref, je ne vais pas faire toute la liste, il y en a 71, mais est-ce qu'on a vraiment ces 71 postes ouverts ? On a parlé en commission, mais je veux comprendre si c'est vraiment 71 qui sont en recrutement ou, combien sont vraiment en recrutement ? Ou si c'est juste budgétaire ? Merci. »

Mr le Maire : « Je vais peut-être essayer de reformuler votre question. Vous voulez savoir, en fait, où sont les postes, c'est ça ? Parce que là, dans le tableau des effectifs, il y a des postes qui sont pourvus et donc, évidemment ces postes sont pourvus. Mais vous avez que bien compris, sur l'excelente présentation de Didier GERVAIS, sur la fixation du ratio promu promouvable, que quand un agent est à un grade et qu'il va avoir un autre grade, eh bien, très clairement, on prévoit d'ouvrir le poste sur l'autre grade et on supprime le poste du grade où il était, sauf, si effectivement on prévoit d'ajouter un autre personnel pour venir en plus de ce personnel. Je crois que vous aviez bien compris. »

Mr PEREIRA : « Effectivement, vous êtes en train de répondre, je pense, à mon explication de vote où j'ai dit que je voterai par principe contre, d'accord ? Indépendamment de cette petite question technique, la question que j'ai posée, c'est qu'il y a 71 postes à pourvoir, dans la colonne « postes à pourvoir, mai 2022 », il y a le chiffre 71. Ma question est : est-ce qu'il y a 71 demandes d'embauche au Raincy ? Si c'est plus clair, comme ça. »

Mr le Maire : « Mais c'est vrai que ce n'est pas toujours facile. Et après, il faut avoir l'habitude de tout cela. Mais on n'est pas comme dans le privé, ça, c'est clair. Il faut apprendre le sujet. Je dois dire que voilà, on peut mettre des fois quelques années. Là, ce sont les postes à pourvoir. Mais dans les postes à pourvoir, il y a une grande partie des postes qui sont déjà pourvus, mais sur un grade souvent inférieur... Ce que vous voulez, c'est le delta entre ceux qui glissent sur un grade supérieur et donc qui vont quitter un poste pour prendre un autre poste qui est quelquefois le même, mais qui permet d'avoir un grade différent. Et ce que vous voulez, c'est savoir les postes vacants ? On serait, cette année, sur une douzaine de postes. Il y avait Monsieur RONDEPIERRE et Monsieur SALLE. Je ne sais pas, comment vous voulez, je n'ai pas vu qui y avait levé la main en premier. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, très brièvement Monsieur le Maire, un peu comme mon collègue David PEREIRA, on aurait pu adopter une position de principe qui était tout ce qui relève de votre gestion, c'est votre tambouille. On ne s'en mêle pas et on s'abstient ou on ne prend pas part au vote. Mais effectivement, par principe, on va, on va voter contre. Mais c'est plus qu'un principe parce que l'hémorragie a assez duré et je pense que les Raincénens le paient, puisque le service public s'est dégradé dans notre Ville. Ce n'est pas mon propos, c'est le propos des habitants que nous rencontrons régulièrement dans nos rues et dans nos allées. D'ailleurs, il n'y a pas de rue au Raincy et je pense que c'est d'ailleurs ce qu'a dit la Chambre régionale des comptes, en effet, et je pense qu'il est temps d'arrêter l'hémorragie. »

Mr le Maire : « Une douzaine, une quinzaine, il faudrait le rappeler. Vous savez, le jour où je tiendrai compte de ce que vous dites, je pense que le Père Noël se fêtera le 30 juin. Monsieur SALLE et après, Madame RAOULT. »

M. SALLE : « Non, en fait, je vais. C'est juste une explication de vote et ça va être la même que tout à l'heure, parce que les postes créés ou les postes supprimés sont des postes théoriques. On ne peut embaucher que si le poste est créé. S'il n'est pas créé, on ne peut pas embaucher. Donc c'est plus important les postes créés que les postes supprimés. Ça, c'est un fait. Mais les postes créés ou supprimés, les postes, cela ne correspond pas à la réalité des postes occupés. Donc il s'agit réellement d'un problème, je dirais un petit peu artificiel et je comprends que la mairie le gère comme elle veut. Donc je ne prendrai pas non plus part au vote. Je ne sais pas si j'ai été clair. »

Mme RAOULT : « Je voulais dire un truc pertinent, je ne me rappelle plus du tout. C'est un truc de fou. Bien évidemment, je ferai comme mon collègue à côté et exceptionnellement, mais avec conviction bien

évidemment. Écoutez, moi, ce que je vois quand même, c'est que dans les suppressions de personnel, il y a aussi forcément, une diminution de la qualité, comme l'a dit mon collègue du service rendu aux Raincéens et je vais donner un exemple : la navette qui avant circulait et maintenant, les Raincéens ne peuvent l'avoir que sur demande. Et donc, si vous voulez, forcément, ça va aboutir à un enterrement de première classe. S'ils ne sont pas habitués à la voir circuler, ils ne vont pas penser à l'appeler et c'est quand même très important pour nos aînés, je trouve, de participer à la vie de la Ville, de quitter leur domicile et d'aller voir, d'aller prendre leur pain. Donc, je vous demanderai de la remettre en activité comme elle était auparavant. Et ça va au contraire entraîner des gens qui n'y pensaient pas à venir prendre la navette. »

Mr le Maire : « Merci Madame. Merci beaucoup. La navette existe et beaucoup de Raincéens l'utilisent. Mais je vais laisser Didier GERVAIS reprendre la parole pour une explication. »

Mr GERVAIS : « Juste, sur ce point précis d'une navette, c'est-à-dire qu'il y a une évolution structurelle dans les navettes d'hypercentre ou de courts-circuits, ou même de desserte locale dans les territoires c'est structurel, vous pouvez regarder toutes les conférences, toutes les décisions territoriales, c'est qu'on bascule de navettes régulières en navettes de type TAD – transport à la demande – c'est-à-dire qu'on optimise les moyens en n'utilisant les moyens qu'à bon escient, quand il y a réellement un besoin pour un citoyen d'être transporté. Il y a et je reparle à la place de Véronique, bien sûr, une dimension de développement durable, de limiter l'utilisation des carburants, le vieillissement des matériels, donc son renouvellement et la chaîne complète de fabrication. Donc on est sur une tendance lourde et là, encore récemment, Île-de-France Mobilité vient de passer d'énormes marchés sur tout ce qui est transport à la demande, parce que c'est une tendance lourde. Donc, le simple fait de dire ce n'est pas une baisse de service, c'est une notion de service adapté, avec une consommation de moyens de production adaptée. Voilà, c'est une évolution. »

Mme RAOULT : « Non, mais Monsieur Gervais, vous vous adressez à des gens qui n'ont pas forcément accès à Internet, qui avaient une habitude. Ils allaient sur les plans de la navette et voilà. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT est sachante en médecine et sachante en transports. »

Mme RAOULT : « Et ces gens-là pensent qu'il n'y a plus de navette. J'ai eu plusieurs réflexions d'aînés et voilà. »

Mr le Maire : « Nous étions sur les suppressions de postes et surtout sur les créations de postes. La navette existe. Et comme l'indique Didier GERVAIS, les temps évoluent. On est passé d'un système régulier à des passages réguliers et on est sur du transport à la demande. Et je regardais encore, l'autre jour, les éléments avec l'agent qui conduit cette navette et la navette est utilisée très régulièrement tous les jours pour des demandes qui sont extrêmement différentes. Transport à la demande, les temps changent et on s'adapte. Voilà, c'est tout. Ce n'était pas dans le sujet. »

Mme RAOULT : « Pour information, la navette est souvent garée du côté de Livry-Gargan... »

Mr le Maire : « Allez, on met au vote, parce qu'on n'est pas dans ce débat itératif. J'espère que vous aurez compris la prochaine fois. Merci beaucoup. Qui est pour la délibération 4.3 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? M. SALLE. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Technique, rendu à l'unanimité, le 17 mai 2022,
CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 18 mai 2022

Monsieur Pierre Marie SALLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 12 Contre (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, David PERREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PERREIRA), Corine RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Arlette ACOCA, Patricia BIZOUERNE et Noëlle SULPIS) décide de :

SUPPRIMER les emplois au nombre de vingt-six conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

DIRE que la suppression des emplois engendrera une modification du tableau des effectifs.

4.4 Création de postes

Mr le Maire : « *Et la délibération 4.4 « Creations de postes ». Qui est pour ? Je pensais que l'on aurait un peu plus de succès. Qui est contre les créations de postes ? Qui s'abstient sur les créations de postes ? Extraordinaire ! Merci beaucoup. Et ne prend pas part au vote, Monsieur SALLE. Très bien. »* »

Mr SALLE ; « *Explication de vote... »* »

Mr le Maire : « *Non, attendez, le vote a eu lieu. On n'est pas à l'Assemblée nationale ni au Sénat, ici, le vote a eu lieu. »* »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT les lignes directrices de gestion de la ville du Raincy,
CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Technique, rendu à l'unanimité, le 17 mai 2022,
CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Vie municipale » réunie le 18 mai 2022

Monsieur Pierre Marie SALLE ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 20 voix Pour, soit à la majorité, 12 Abstentions (Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, David PERREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PERREIRA), Corine RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Arlette ACOCA, Patricia BIZOUERNE et Noëlle SULPIS) décide de :

CREER les emplois au nombre de vingt-neuf conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

DIRE que les dépenses inhérentes à cette décision seront imputées au Budget de l'exercice 2022.

4.5 Création du comité social territorial

Mr le Maire : « *Point 4.5, création du comité social territorial. Il y a un problème ? Vous avez tapé sur la table ? Allez, on y va le point 4.5. »* »

Mr SALLE : « *Non, mais on peut expliquer ? »* »

Mr le Maire : « *Le point 4.5, création du comité social territorial. Alors, ce point relève d'une évolution législative dont je parlais tout à l'heure et je vais laisser la parole à Montasser CHARNI. »* »

Mr CHARNI : « *Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, on va peut-être encore dire que c'est l'avocat qui prend la parole. Mais comme vous le savez, le dispositif avait été réformé en droit privé dans le cadre des ordonnances Macron. C'était un bon point à mettre à son profit, c'est-à-dire qu'en réalité, on avait unifié les instances représentatives du personnel que vous connaissez peut-être : délégués du personnel, comité d'entreprise et le CHSCT. Et comme vous le savez peut-être également, dans les entreprises où il y avait moins de 200 salariés, les DP et les CE pouvaient fusionner dans le cadre d'une délégation unique du personnel. Le dispositif réglementaire avait été voté à la fin de l'année 2017 et il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Dans le droit de la fonction publique, c'est un peu différent puisqu'on a une loi qui date du 26 janvier 1984 et le décret d'application a été rendu le 10 mai 2021 et rend obligatoire la mise en place du CST à l'aune du* »

1^{er} janvier 2023. Mais comme il faut impérativement et obligatoirement que les nouvelles instances représentatives du personnel au sein de la collectivité soient effectuées dans le cadre de ce texte réglementaire, eh bien, nous avons l'obligation de voter sur ce point avant la tenue des élections professionnelles qui sont, sauf erreur de ma part, sont prévues pour le 8 décembre prochain. Voilà. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que là, les choses sont assez claires. Oui Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Oui, en fait, la loi nous l'impose. C'est-à-dire qu'on nous demande de voter, mais on est obligé de voter ? »

Mr le Maire : « Oui. Il faut que l'assemblée communale puisse acter la création de ce comité social territorial. »

Mr CHARNI : « Mais on peut aussi décider de ne pas respecter la loi, ce qui est déjà arrivé d'ailleurs de l'autre côté de la barre. Je ne vise personne. »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, Monsieur CUADRANO et Madame RAOULT. »

Mr PEREIRA : « Juste une explication de vote. Parce que bien évidemment, il faut qu'on soit en rapport et en règle avec la loi. Par principe, ayant eu ce document avant la séance et n'ayant pas eu le temps de vérifier tout ça, je ne prendrai pas part au vote. »

Mme RAOULT : « C'est exactement ce que j'allais dire. Donc je soutiens mon collègue et je ne prends pas part au vote non plus. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur CUADRADO ? ».

Mr CUADRANO : « Simplement pour notre groupe. Tout à l'heure, Pierre-Marie disait, à juste titre, qu'il ne fallait pas objecter son titre ou ce qu'on fait et son emploi. Et d'ailleurs, notre collègue l'a dit tout à l'heure, jamais il n'a objecté le fait qu'il était avocat. Vous avez commencé votre propos en disant « je suis avocat ». Donc, vous vous êtes un petit peu contredit, mais ce n'est pas grave. Sur l'explication de vote, évidemment, comme nos collègues, vous nous avez mis la feuille devant les yeux au début du Conseil. Donc, évidemment, on va s'abstenir. Et puis quand on connaît le dialogue social dans cette Ville, on préfère s'abstenir parce qu'on ne sait pas vraiment comment vous vous mettez en conformité. Donc, on ne prend pas part au vote. Pardon, on ne prend pas part au vote. »

Mr le Maire : « Merci. Monsieur Nugues. Vous avez la parole. »

Mr NUGUES : « Merci Monsieur le Maire. Pour notre groupe, on ne prendra pas part au vote non plus. »

Mr le Maire : « D'accord. OK, mais vous nous donnez la raison ou pas ? Comme vous voulez. Vous n'avez pas eu le temps de travailler le dossier, c'est ça ? D'accord. Très bien, merci. D'autres explications de vote ? Vous ferez un groupe tous ensemble, ça serait bien. Mais un chef, là, après, ça va être un peu compliqué. Le Comité social territorial, sa création, je vous propose de le voter. Qui est pour ? Alors on ne vote pas. Je vais donner la parole à madame LADISA. Pardon. Excusez-moi, madame, je suis désolée. »

Mme LADISA : « Je vous en prie. Je voulais juste obtenir une précision qui n'est pas indiquée dans la note de synthèse. Il est bien entendu que si je votais pour, il est bien entendu que les instances actuelles continueraient jusqu'aux prochaines élections professionnelles. C'est bien ça ? C'est ce que dit la loi. »

Mr le Maire : « Ben oui... je demande... »

Mme LADISA : « C'est une question, mais je vous le confirme, nous votons. »

Mr le Maire : « Non, non, le CST, le comité social territorial se substitue au CT, CHSCT dès lors qu'on a voté, qu'on a voté ensuite... »

Mme LADISA : « Non, justement, c'est l'objet de ma question et c'est pour ça que j'attire votre attention. En fait, il se substituera à partir des prochaines élections. »

Mr le Maire : « Dès lors que l'on aura fixé la composition. Et une fois qu'on aura fixé la composition, effectivement »

Mme LADISA : « Mais normalement, il doit prendre corps à partir des prochaines élections professionnelles. Donc ce n'est pas au moment de la délibération. Mais je vous le précise, c'est pour ça que je me permets d'attirer votre attention. »

Mr le Maire : « On prend en compte ce que vous dites et puis on va vérifier tout ça. Merci Madame. Qui est pour ? Qui est contre et qui s'abstient ? Et qui ne prend pas part au vote ? Donc, votre vote confirme le fait que vous ne participez pas au vote ? Très bien. C'est toujours compliqué. Merci beaucoup. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 et L. 251-6 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

CONSIDERANT que le CCAS est un établissement public satellite rattaché à la commune du Raincy,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer le comité social territorial de la commune du Raincy et du CCAS avant les élections professionnelles du 8 décembre 2022,

CONSIDERANT que le CST se substituera au CT et au CHSCT à sa création,

Nathalie RIBEMONT, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Patricia DJOSSOUVI, David PERREIRA, Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PERREIRA), Corine RAOULT, Sandrine LADISA, Michel NUGUES, Arlette ACOCA, Patricia BIZOUERNE et Noëlle SULPIS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 22 voix Pour, soit à la majorité, décide de :

CREER un comité social territorial pour la commune du Raincy et le CCAS dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité.

INFORMER Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la création de ce comité social territorial et de transmettre la délibération portant création du comité social territorial.

VŒU

Mr le Maire : « Le dernier point à l'ordre du jour avant les questions d'actualité. Avant que je ne laisse la parole ensuite. Enfin, pas après les questions, mais juste avant les questions à Salima BOUTRIF. C'est le vœu que nous avons souhaité dans la confirmation du travail qui a été fait par votre serviteur et certains de l'équipe municipale pour que nous puissions, en pensant à l'avenir du Raincy, faire que la ligne 11 soit élargie pour aller jusqu'à Noisy Mont d'Est. C'était un projet, mais qu'elle ne passe plus par Villemomble comme c'était prévu, mais par la gare du Raincy. C'est un dossier que j'ai soutenu mardi dernier en Conseil de territoire. Le vote a été unanime puisqu'il n'y a eu que quatre abstentions, je crois d'élus écologistes, de trois communes, me semble-t-il. Et donc, l'ensemble des élus du territoire a voté pour. Il s'agit là, à travers ce vœu, s'il y a unanimité, ça sera très bien. S'il n'y a pas unanimité, ça sera comme cela pour que l'on puisse aller au-devant de l'État, aller au-devant de la Région, d'Île-de-France Mobilité. Mais nous savons très bien qu'Île-de-France Mobilité est très liée à la Région et c'est comme cela. Pour que les études, au contrat de plan État/Région, soient engagées avec le linéaire du métro de la ligne 11 qui va de Châtelet et qui s'arrêtera fin de l'année 2023 sur Rosny, Rosny II, Rosny Bois Perrier. Et notre souhait, c'est qu'il puisse y avoir une prolongation. Nous l'avions dit en commission de la vie municipale et M. SALLE l'avait rappelé, j'avais été l'initiateur, non pas de cette réunion, mais avec Michel TEULET. Nous avions beaucoup travaillé sur ce sujet et notamment de cette ligne de la main. J'avais

demandé à ce que tout le monde puisse montrer la ligne de la main qui est finalement la ligne qui relie tout le monde et qui pouvait relier Rosny, Villemomble, Le Raincy, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Gournay et Noisy-le-Grand, tout en irriguant une grande partie du reste du territoire et notamment les communes qui nous sont proches. Voilà donc le sens du vœu que je propose, c'est que le Conseil municipal de la ville du Raincy souhaite que l'État, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités confirment dans leurs meilleurs délais la réalisation du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-le-Champs et lance de nouvelles études pour le prolongement de la ligne 11 en prenant en compte une évolution du tracé passant par la gare RER E : Le Raincy, Villemomble, Montfermeil en prévoyant la création d'une nouvelle station de métro cours de la gare du Raincy. Ce n'est pas une simple décision, mais un vœu très important pour l'avenir du Raincy, vous le savez et vous avez en tête les prolongations qui sont prévues du RER E vers la Porte-Maillot, vers la Défense et dans un temps un peu plus lointain, vers Les Mureaux et donc vers l'ouest de l'Île-de-France. Déjà, cela va permettre d'accroître très largement la valeur des biens des Raincéens qui sont là. Cette valeur va croître encore plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Et ce projet de métro, j'ai cru comprendre qu'il séduisait très largement beaucoup de Raincéens. Il pourrait y avoir des questions, évidemment, et il y en aura beaucoup à se poser sur ce sujet. Mais sur la question du principe, il me paraît essentiel. Alors même qu'aucun élu, et je ne parle pas du Raincy aux alentours, n'avait prévu ce sujet, que la proposition que j'ai faite d'abord, auprès des différentes autorités et auprès de Grand Paris Grand Est, qu'il soit relayé par la délibération qui a été soutenue par la vice-présidente en charge des transports. Il s'agit de Kattia COPY, maire de Pavillons-sous-Bois, et par l'ensemble des treize autres maires et des quasiment 80 Conseillers territoriaux de Grand Paris Grand Est. Voilà donc au-delà des questions que vous pourrez poser, j'espère. J'appelle de mes vœux qu'il y ait une forte majorité pour soutenir ce vœu, quelle qu'en soit la forme, celle qui est proposée, évidemment, nous la souhaitons parce qu'elle est d'une neutralité totale et qu'il puisse y avoir encore une fois un travail de fond réalisé par l'ensemble des élus municipaux. Nous avons des débats avec des prises de position qui sont sur des sujets qui peuvent paraître mineurs, souvent, d'autres sujets sont extrêmement importants quant à la vie de nos habitants, c'est le bonheur des Raincéens. C'est ça le sens même de l'action municipale et de chacun des élus. Eh bien, je crois qu'en soutenant ce vœu et en disant que finalement, c'est le vœu de l'ensemble du Conseil municipal et non pas seulement du maire, eh bien, nous pourrons apporter un mieux-vivre dans quelques années à nos habitants. Raincéennes et Raincéens. Merci de m'avoir écouté.

Qui souhaite prendre la parole ? M. SALLE ? Madame RAOULT, Mr CUADRADO et Mr RONDEPIERRE. »

Mme RAOULT : « Monsieur SALLE me permet d'intervenir, donc je l'en remercie. Ce vœu est essentiel à mon sens. Comme vous en avez donné l'exemple, nous en avions parlé en commission le 18 mai. Mais le 18 mai, nous n'avions pas ceci, nous n'avions rien. Vous nous avez parlé de l'intérêt, effectivement, d'étendre la ligne 11, d'avoir une station à la gare du Raincy. Je suis étonnée de savoir que le maire de Villemomble ne souhaite pas l'avoir chez lui. Mais bon. Donc, comme il n'y avait aucun texte d'argumentaire dans le dossier du Conseil, simplement le libellé, j'ai fait des recherches. J'ai donc appris que ce sont les services du territoire Grand Paris Grand Est qui vous ont parlé de la pertinence de défendre ce dossier, ce que, avec bonheur... Demandez au maire de Montfermeil, c'est lui qui m'en a fait part. Ce que, avec bonheur, vous vous êtes empressé de faire. Empêtré d'ailleurs, que vous êtes avec les démissions de vos élus et un rapport de la CRC qui s'attaque à votre gouvernance. Je sais que vous n'en avez pas l'habitude, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César. Vous nous aviez dit en commission que vous étiez dans une manifestation il y a quelques années pour l'extension de la ligne à Villemomble. Certes, il y avait au Raincy, certes, il y avait l'intention, mais ou étaient les actes ? Vous n'avez rien fait depuis ? J'ai donc eu l'explication. Donc en conclusion, vous comprendrez que je ne puisse pas prendre part au vote d'un vœu non argumenté qui ne nous fait part ni d'une programmation budgétaire ni d'une perspective pluriannuelle. Je souhaite le voter lors d'un prochain Conseil municipal, quand il sera bien évidemment argumenté comme il se doit et étayé. Merci Monsieur le Maire. »

Mr SALLE : « Monsieur. Moi, je ne vais pas me tortiller. Je trouve que ce vœu est très bien, surtout la fin. Et je voudrais rappeler quand même un petit point d'histoire parce qu'il y a un décret du gouvernement Jospin qui avait prévu toutes les lignes de métro qui sont en cours de construction, y compris la ligne 11 qui devait aller jusqu'à Noisy-le-Grand en passant par Neuilly-sur-Marne et de façon parfaitement illégale, le gouvernement a supprimé une seule ligne, la nôtre, et a fait en sorte qu'elle s'arrête à Rosny. Alors nous avons effectivement été ensemble à une manifestation qui se tenait à Maison-Blanche parce qu'à Maison-Blanche, il devait y avoir 3 500 logements liés à ce métro et que d'ailleurs le PT a voté contre la construction des logements. Je m'en

étais réjoui, j'y étais allé et trois mois plus tard, il a fini par voter pour. Cela fera une histoire comme les carrières de l'Ouest. On a des graves problèmes de circulation, etc. Je trouve, mais ce n'est pas contre le vœu, ce n'est pas contre vous, au contraire, je trouve inadmissible que cette ligne de métro s'arrête bizarrement d'ailleurs à Rosny II. Elle aurait dû continuer jusqu'à Noisy-le-Grand. Je vois que l'accent principal dans votre vœu est mis sur le fait qu'il faut reprendre cette ligne, décision qui n'est pas prise à ce jour malheureusement. Alors à cette occasion, vous nous avez fait remarquer que cette ligne de métro qui devait passer au niveau du château seigneurial de Villemomble, il serait plus intelligent de le faire descendre au Raincy et pour en faire un nœud ferroviaire, ce que je trouvais également très intelligent. Donc je vais voter ce vœu sans barguigner et j'espère que tous mes collègues le voteront. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Monsieur SALLE, vous êtes peut-être en campagne, mais même si vous n'étiez pas en campagne, je suis sûr que vous auriez pris cette décision frappée au coin du bon sens. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Bon alors moi, pour le coup, je ne suis pas en campagne, donc, je vais commencer en vous disant tout de suite que notre groupe votera évidemment pour. Il est évidemment essentiel de désencombrer le réseau routier francilien sur toute la région, y compris et surtout, dans la petite couronne. Donc, oui pour le prolongement du métro 11. Toutefois. Par contre, et je pense que c'est très important, le point d'alerte sur le financement et sur les à-côtés liés au fait du prolongement d'une ligne de métro. Et récemment, c'était le mois dernier, le prolongement du métro 1 a été interrompu, n'aura pas lieu jusqu'à Neuilly-Plaisance. Et après, parce que justement, il s'est avéré qu'il y aurait un pôle technique qui devait être installé, donc ça allait créer des complications... Moi, je voulais vous alerter sur tous les détails et je prends un autre exemple qui est criant puisque vous en avez parlé à juste titre : le prolongement du RER E qui était menacé en novembre dernier. 1,1 Md€ manquaient au pot. Et le scandale, ça, c'est SNCF Réseau qui a alerté Île-de-France Mobilité, la présidente de la Région, etc. en disant : « Il manque 1,1 Md€, il faut trouver de l'argent ». 600 M€, aujourd'hui, ont été trouvés. Quid du reste ? Le reste ? Il ne faudrait pas, surtout pas que ce soient les collectivités locales, j'entends par là nos communes, les petites communes qui payent parce que la réalité, c'est ça. Avant, par le passé, à un autre siècle, c'était l'État qui finançait à 100 %, je dis bien à 100 % les grands projets structurants dans ce pays. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, on demande aux collectivités locales de financer des projets structurants dans notre pays. Donc ça, c'est un gros point d'alerte. Oui, pour la ligne 11, mais avec un gros apport de l'État pour financer ces travaux. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur, je suis bien d'accord avec vous pour la ligne 1, je rappelle que j'étais avec Christian DEMUYNCK puisque je suis en charge du développement économique et qu'on s'est opposé, dans le cadre des différentes réunions d'extension de cette ligne 1, parce que les ateliers de cette ligne 1, en prolongation, devaient supprimer plus de 1 400 emplois dans la zone d'activité et donc, on s'y est opposé. Nous avons demandé à ce qu'il puisse y avoir de nouvelles études et de nouveaux impacts. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Ah pardon, Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui, Monsieur le Maire. On espère donc que ce vœu, que a priori, sans trop de suspens, nous allons adopter ce soir, permettra à la ligne 11 d'arriver au Raincy. Mais pour peut-être maximiser nos chances, il faut aussi avoir une Ville la plus attrayante possible. Donc, je vous propose ce soir de faire le vœu également d'avoir une Ville dans laquelle nous aurons un théâtre. Je vous propose également d'avoir une Ville dans laquelle nous aurons une piscine municipale qui ne dysfonctionne pas. Je vous propose également d'avoir une Ville dans laquelle nous aurons une poissonnerie. Je vous propose également d'avoir une Ville dans laquelle les normes pour personnes à mobilité réduite sont mises en place dans les bâtiments publics. Je propose d'avoir une Ville dans laquelle les écoles sont bien traitées. Je vous propose d'avoir une Ville dans laquelle le stationnement n'est plus un problème. Je vous propose enfin, d'avoir une Ville dans laquelle le rapport de la Chambre régionale des comptes ne fait pas état d'irrégularités dans la gestion du maire. En soi, vous l'aurez compris, je fais le vœu d'une ville dans laquelle le Raincéen qui paye ses impôts et qui les paye cher, il faut le dire, ait un service public de qualité et des élus le plus engagés possible pour défendre l'intérêt général. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Je crois qu'il y avait Didier Gervais qui voulait intervenir. »

Mr GERVAIS : « Juste un avis complémentaire. Et pour rebondir un peu sur ce qui vient d'être dit. Déjà pour défendre l'intérêt des modes lourds structurants. On sait tous que dans l'irrigation des territoires, les modes lourds, structurants sont capitaux. Donc, à ce titre-là, on a l'exemple du RER E, mais vous prenez la desserte de TGV qui est un mode lourd, structurant et qui redéfinit un grand nombre de points d'intérêt et de pôles d'intérêt au niveau national. Il en est de même sur les dessertes locales, notamment au niveau des RER. Ça, c'est une première chose. Et ça répond à quand même de nombreux défis. Ce projet métro avec le maillage. Territorial, les interconnexions, l'accès au cœur du Grand Paris, la conformité aux zones ZFE qui sont en train d'être établies. On est dans un package complet de projets qui répond à de grands défis. Mais les défis, ces grands projets sont des grands défis dans les grands défis comme vous le dites. Il faudra accompagner ce projet. Donc, bien sûr, c'est au cœur des réflexions de notre maire. C'est que forcément, grands défis, grands travaux, il faudra accompagner la période de transition. Il faudra aussi accompagner la connexion aux modes lourds. Ça veut dire le kilomètre qui permet ou la liaison entre l'habitat et le mode lourd. Donc ça, ce sont des défis qui s'appréhenderont dans le temps et qui sont capitaux. Et puis, il y a le défi de la modification comportementale des citoyens, c'est-à-dire lâcher la voiture pour passer aux modes lourds. Et là aussi, ce sont des défis importants. Donc, l'idée de ce vote, c'est, bien sûr, d'accompagner le défi que relève aujourd'hui Jean-Michel GENESTIER sur la validation de ce projet et ce n'est qu'une première étape puisque là, on parle des études derrière, il faudra, comme vous le dites, valider les financements. Et pour le coup, c'est peut-être un des votes de la soirée qu'on peut quand même qualifier de dépassant les clivages politiques ou des positionnements un peu trop personnels ou trop actés, puisque c'est du temps long et la décision qui est prise ou la volonté qui est marquée dépassera l'échéance du mandat. Ça veut dire que quand le métro ouvrira, nul ne sait qui sera maire du Raincy. Voilà donc. L'idée, là, c'est le temps long, c'est. C'est vraiment la vue politique, à long terme. Et donc l'idée, c'est juste de marquer cette orientation. Merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Thomas VAUTRIN ? »

Mr VAUTRIN : « Juste une petite précision par rapport à l'un des avantages de ce prolongement. Ça concerne. Enfin en ma qualité jeune et pour les étudiants. Du coup, les futurs étudiants qui sont très, très jeunes actuellement, on espère qu'ils sont nés. Parce que vous savez toutes et tous que pour des étudiants qui ne sont pas forcément sur le centre de Paris, mais qui peuvent être en périphérie de l'agglomération parisienne, ça représente un temps, le temps de transport qui est pris finalement sur le temps des études. Et évidemment que raccourcir ce temps de transport, ça représente beaucoup plus d'opportunités pour les jeunes pour réussir. Et je pense que c'est primordial pour les jeunes, les futurs jeunes du Raincy. En tout cas. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Merci Thomas. Monsieur PEREIRA ? ».

Mr PEREIRA : « Je me permets en tant qu'ex-jeune, personne ne veut remettre en cause l'intérêt collectif, d'amener une la ligne 11 du métro chez nous. Je pense qu'il est important malgré tout, de mesurer les éventuels impacts. On a parlé du financement, on a très peu parlé de l'empreinte écologique que pourrait avoir cette construction, indépendamment de ce que ça fera, comme économiser en émission de CO2. Je pense qu'en une fois, il faut penser à ces sujets-là, un autre sujet sur lequel il faut repenser, mais effectivement, vous l'avez rappelé, on aura le temps d'y réfléchir, ce sont certains commerçants qui pourraient perdre en fréquentation potentiellement, étant plus proches et plus faciles d'accès, par exemple du centre commercial Rosny II, si jamais ça arrivait. Encore une fois, ce sont des mises en garde. Je compte sur la prochaine équipe pour y penser quand ça sera mis en place. Merci. »

Mr le Maire : « Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Eh bien, écoutez, je vais solennellement appeler au vote, l'Assemblée communale pour voter ce vœu en faveur du métro au Raincy. Qui est favorable à cette délibération ? Unanimité, Madame RAOULT ne prend pas part au vote pour un métro au Raincy et nous avons le reste de l'assemblée qui vote pour. C'est ça ? »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le prolongement de la ligne 11 du métro et l'extensuon de ce dernier jusqu'à la ville du Raincy participe à améliorer le déplacement des habitants.

Madame Corinne RAOULT ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 32 voix pour, soit à la majorité décide de :

ARTICLE UNIQUE : EMETTRE LE VŒU que l'Etat, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités confirment dans les meilleurs délais la réalisation d'une étude portant sur le prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs et lancent de nouvelles études pour l'extension de la ligne 11 en prenant en compte une évolution du tracé passant par la gare RER E Le Raincy, Villemomble, Montfermeil, en prévoyant la création d'une nouvelle station de métro cour de la Gare.

ANNONCE DE SALIMA BOUTRIF

Mr le Maire : « *On va poursuivre. Je vais laisser la parole à Salima BOUTRIF. qui a son micro. Merci Salima. »*

Mme BOUTRIF : « *Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voulais vous dire que je démissionne de notre Conseil municipal. Je quitte Le Raincy en raison d'obligations personnelles et professionnelles. Alors, non sans un petit pincement au cœur tant c'est une ville agréable dans laquelle il fait bon vivre. Ainsi, je tiens à remercier tous les membres de la majorité municipale pour les actions accomplies ensemble. Même si à deux reprises, le Covid m'a ratrappée. En tout cas, j'étais ravie de mettre mes compétences au service des Raincéens. Je souhaite de la réussite à tous les membres du Conseil municipal ici présents autour de cette table ou représentés, de la réussite fondée sur des échanges constructifs et fructueux ainsi qu'une très bonne continuation à tous. Je vous remercie Monsieur le Maire, pour votre confiance. »*

Mr le Maire : « *Merci Salima. (Applaudissements) Merci beaucoup Salima. Effectivement, c'était avec grand regret quand on a eu ces échanges il y a quelque temps. Puis vous avez eu ces deux grosses étapes de Covid qui ne vous ont pas permis d'être aussi présente pendant quelques mois. Mais je voulais vous remercier de votre action. Salima est intervenue, sans faire aucune vague. En posant simplement ses pensées, ses volontés de faire sur tel ou tel sujet. Et je dois dire que ça fait chaud au cœur de voir qu'il y a des élus comme vous, Salima, qui ont pris en compte et en charge, encore une fois, sans rien demander en échange, rien demander en échange. C'est ça, je pense, l'action politique au sens pur du terme, au sens du service, de la gestion de la cité. Et ce que vous avez fait, en particulier au service social, à l'éducation, sur différents secteurs, a montré combien vous étiez attachée à votre Ville. Je regrette profondément que vous ayez dû déménager, mais je pense que le fil ne sera pas coupé entre nous. Et vous le savez, nous nous sommes promis, mais je voulais vous dire que vous faisiez partie de ces personnes qui constituent une belle rencontre. Nous nous sommes rencontrés, il y a de nombreuses années. Et puis au fur et à mesure du temps, on s'est retrouvés, on a partagé des idées qui n'étaient pas politiques, jamais politiques, mais qui étaient vraiment dans le sens de l'autre. Et moi, j'ai eu beaucoup de plaisir à avoir cette confirmation. À voir votre attachement à la majorité municipale et au fait que vous ayez voulu garder votre loyauté jusqu'au bout. Merci Salima. »*

Mme BOUTRIF : « *Merci, Monsieur le Maire, et merci à tous. »*

Mr le Maire : « *Merci beaucoup. On a un exercice qui est celui des questions d'actualité. Alors vous avez été très prolixe... Alors il y a Madame LADISA qui voulait parler avant ces questions d'actualité. »*

Mme LADISA : « *Juste par curiosité, on sait qui va monter au Conseil municipal ? »*

Mr le Maire : « *Le suivant de liste. »*

Mme LADISA : « *Il vous l'a confirmé ? La personne vous l'a confirmé ? »*

Mr le Maire : « *Le suivant de liste, comme ça a été fait pour les listes d'opposition, j'ai su si les gens venaient ou pas, voilà. »*

Mme BOUTRIF : « *J'en profite pour préciser que je souhaite d'ores et déjà la bienvenue à mon successeur et je me tiens à sa disposition pour travailler sur ses dossiers et passer le relais. »*

Mr le Maire : « Un grand merci. Merci beaucoup Salima. Merci. Donc je vais passer la parole à Madame LADISA puisqu'elle avait souhaité la parole et il est évident que j'ai promis que je la lui laisserais. Et ensuite, nous passerons aux questions d'actualité. Madame LADISA. »

INTERVENTION DE MADAME LADISA

Mme LADISA : « Je pense qu'il est déjà bien tard. Vous m'avez fait l'affront, Monsieur le Maire, de me refuser de m'exprimer en début de séance, ce qui n'avait pas été refusé à mes autres collègues. Dont acte. Je vous ferai la surprise en retour de découvrir ce que j'avais à dire ce soir sur les réseaux sociaux. Vous m'en donnez l'occasion. »

Mr le Maire : « Vous savez, alors là, si vous saviez ce que je pense des réseaux sociaux et des gens qui se répandent sans qu'on puisse échanger avec eux. Et je ne parle pas de vous, Madame. »

Mme LADISA : « Je pense que ça n'a jamais été mon cas. Je suis restée toujours correcte. »

Mr le Maire : « Je ne parle pas de vous. »

Mme LADISA : « Vous permettez. Je suis restée. »

Mr le Maire : « Je vous dis, si vous saviez ce que pense de ces types d'attitudes, je le répète à souhait. »

Mme LADISA : « Ce n'est pas le sujet, vous m'avez refusé le droit de m'exprimer. »

Mr le Maire : « Vous avez l'occasion de vous exprimer. Vous dites qu'il est trop tard. Qu'est-ce que vous voulez, un élu, ça travaille, un élu, ça travaille, quelle que soit l'heure. Donc, vous vous exprimez, vous ne vous exprimez pas. »

Mme LADISA : « Je fais du tricot à longueur de journée. Merci de me le rappeler. »

Mr le Maire : « Je n'ai jamais dit ça. »

Mme LADISA : « Mais vous le sous-entendez, c'est pire ! »

Mr le Maire : « Mais ne prenez pas exemple sur vos voisins. Écoutez, arrêtez ! Parlez-nous des choses de la vie. »

Mme LADISA : « Je suis une grande fille, Monsieur. Vous avez une posture de maître d'école, c'est absolument désagréable, moi, je ne suis pas votre élève, je ne le serai jamais. »

Mr le Maire : « C'est pour ça que vous n'êtes pas venue pendant un an au conseil. »

Mme LADISA : « Monsieur, si vous voulez qu'on rentre dans le sujet, on peut le faire. Je n'étais pas la seule à attendre mes délégations qui ne sont jamais arrivées. Vous avez eu cinq motifs fallacieux à chaque fois, je vais, si vous voulez, je les cite, là. »

Mr le Maire : « Chacun parle de lui, donc vous, vous parlez de vous. Il y a plein d'élus qui ont eu des délégations Madame. »

Mme LADISA : « Ne rentrez pas sur ce débat-là, parce que là, vous allez être très mauvais. OK, parce que là, j'ai des choses à dire, j'ai des choses à dire. »

Mr le Maire : « Ce que vous pensez, vous auriez pu le dire depuis longtemps. Vous auriez pu le dire dans mon bureau. »

Mme LADISA : « Si vous trouvez que je n'ai rien fait, en juin dernier, je vous ai demandé un rendez-vous. Vous m'avez reçue. Vous étiez même étonné quand je vous ai exposé ce que je souhaitais faire, vous m'avez dit : « Vous voulez travailler en mode projet ? C'est super ». Le mode projet, il n'a jamais eu lieu, Monsieur. Jamais. Ce sont toujours des belles promesses. »

Mr le Maire : « Bon réseaux sociaux, Madame LADISA, bons réseaux sociaux, voilà. Ça, vraiment, c'est un bel exemple d'élus, mais qu'on veut... Mais vraiment, on part sur des sujets complètement incroyables. Alors vos questions d'actualité, qui est-ce qui les gère ? Parce que moi, je ne veux pas gérer les questions d'actualité, c'est clair, parce que c'est un fatras de sujets qui, pour la plupart, ne sont pas très importants. Je le dis bien. »

Mme RAOULT : « Ben bien sûr ! »

Mr le Maire : « Oui, bien sûr, Madame, bien sûr, Madame. Alors, Madame RAOULT, non. Voilà, vous attendez parce que l'ordre de parole, ce n'est pas vous qui le donnez, c'est moi et je vais laisser l'adjoint... »

Mme RAOULT : « Ce n'est pas par rapport aux questions que je voulais intervenir, c'est à la suite de Madame LADISA. Si vous me le permettez. »

Mr le Maire : « Écoutez, moi, je pense qu'il y a un moment, je ne sais plus, je ne sais pas comment on va faire, mais il faut quand même avoir un peu de raison. Je pense qu'il faut être structuré un minimum pour être dans une assemblée. »

Mme RAOULT : « Je ne vois pas le rapport. »

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mr le Maire : « Alors, vous ne voyez peut-être pas le rapport, mais justement, moi, je le vois et tout le monde ici autour de la table le voit. Donc, vous avez posé des questions d'actualité, on va y passer et on va passer aux questions d'actualité de Monsieur NUGUES. Monsieur NUGUES qui va nous lire ses questions d'actualité. »

Mr NUGUES : « Merci, Monsieur le Maire, je vais vous poser une question sur le stationnement sur la ville, même si ce n'est pas intéressant. »

Mr le Maire : « C'est ça votre question Monsieur Hugues ? »

Mr NUGUES : « Non, Monsieur le Maire, mais vous avez dit que ce n'était pas intéressant les questions d'actualité, vous l'avez dit ? »

Mr le Maire : « Quand on voit les sujets, évidemment. »

Mr NUGUES : « Mais c'est peut-être intéressant pour les Raincéens. Donc, je m'exprime. Lors de votre campagne municipale et lors de plusieurs réunions, vous avez annoncé l'ouverture de plus de 80 places de parking au rond-point Thiers. Les Raincéens souhaitent savoir si un jour, ce parking verra le jour. Il n'y a rien de désagréable. Concernant le parking avenue de la Résistance. Les Raincéens vont attendre combien de temps pour pouvoir se garer à nouveau dans ce parking ? Je vous rappelle que nos commerçants souffrent, par ailleurs, de cette fermeture. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans savoir que les Raincéens et les non-Raincéens ne viennent plus faire leurs courses avenues de la Résistance, car il est impossible de stationner et les commerçants se plaignent. Vous nous aviez aussi annoncé la création d'un parking derrière la piscine. Le dossier est-il tombé à l'eau ? Merci pour vos réponses. Les Raincéens ont le droit de savoir ce qui se fait sur notre Ville d'excellence. »

Mr le Maire : « La réponse sera apportée par Didier BELOT. »

Mr le Maire : « c'est très bien. Je ne sais pas si votre humour sera repris, votre humour profond sur le « tomber à l'eau ». »

Mr NUGUES : « Parce qu'on n'a pas le même humour, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « c'est sûr. Ni la même loyauté »

Mr NUGUES : « Ne m'attaquez pas sur la loyauté, s'il vous plaît, s'il vous plaît, moi, je ne vous ai jamais attaqué sur votre loyauté. Alors vous me respectez. Moi, je vous ai respecté, vous me respectez. »

Mr le Maire : « Monsieur, je vous respecte. »

Mr NUGUES : « Non, vous ne me respectez pas, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Alors Didier va apporter une réponse très précise à la question de M. NUGUES dont il avait la charge, c'est-à-dire, le stationnement. ça vous fait rire, mais c'est la vérité. C'est la vérité. »

Mme BIZOUERNE : « **(03.27.12) » inaudible

Mr le Maire : « Il y a des adjoints qui sont en charge de dossiers... Didier BELOT va vous apporter une réponse. Madame BIZOUERNE, si vous prenez la parole, prenez votre micro. »

Mme BIZOUERNE : « Oui, je vais prendre le micro. On est maire adjoint quand on a les moyens d'être maire adjoint. »

Mr le Maire : « Didier BELOT, qui a les moyens de travailler. Vous voyez, il n'est pas parti lui. »

Mr BELOT : « Merci Monsieur le Maire. En ce qui concerne les parkings, le parking de la place Thiers qui est sous l'immeuble qui s'est construit, la mairie est toujours en discussion avec la société Icade pour la rétrocession et la vente des parkings en sous-sol qui doivent être créés. Pour l'instant, ce n'est pas encore fait. En ce qui concerne le parking, avenue de la résistance. Pour l'instant, seuls les abonnés peuvent y accéder. Les autres, les autres personnes qui veulent y accéder malheureusement, ne peuvent pas le faire, car pour des raisons de sécurité, le reste du parking est condamné pendant les travaux du centre culturel, dès que le centre culturel sera opérationnel, bien sûr, le parking rose rouvrira en ayant été même réaménagé et modernisé. Alors, le stationnement de derrière la piscine, pour l'instant, vous parlez de la maison des jeunes ? Vous parlez du jardin anglais. Pour l'instant, il n'y a encore rien de fait. Le projet est toujours d'actualité, mais les études n'ont pas encore été faites de façon à ce qu'il soit réalisé. Mais le projet est toujours d'actualité. Il n'a pas été enterré. »

Mr NUGUES : « Merci Monsieur BELOT. Voilà, c'était tout simple au moins, on a une réponse. »

Mr le Maire : « Deuxième question de Monsieur NUGUES. Qui pose la question sur les horodateurs ? »

Mme SULPIS : « Très bien, merci Monsieur le Maire. J'ai été interpellée par plusieurs Raincéens sur l'application PrestoPark. En effet, ces personnes ne peuvent pas rentrer leurs coordonnées bancaires, car l'application les rejette. Et cela empêche les Raincéens d'utiliser leur téléphone pour payer leur stationnement qui est quand même très pratique. Ce problème est apparu dès la mise en service de ces nouveaux horodateurs par cette société et n'est pas encore complètement réglé. On m'en a parlé il y a quelques jours encore. Deux personnes. Quelles solutions envisagez-vous de prendre pour que la société PrestoPark corrige ce bug informatique afin de faciliter le paiement du stationnement sur la Ville ? Cela se passait très bien avec l'ancienne application OPnGo. Pourquoi il y a-t-il tant de problèmes avec ce nouveau PrestoPark ? Par ailleurs, je tenais à vous signaler

également le manque d'entretien de ces horodateurs. Vous pouvez regarder sur le haut de ces appareils, des déjections certainement de pigeons ou autres oiseaux et les claviers qui sont très sales. Qui doit assurer l'entretien de ces horodateurs ? Car il y a un manque d'hygiène évident. Je vous remercie pour les éléments d'information que vous pourrez m'apporter. »

Mr le Maire : « Madame SULPIS, qu'est-ce que je vais vous répondre à ça ? Il y a eu un marché. Il y a une entreprise qui a été choisie. Il y avait un adjoint qui était en responsabilité, mais il va croire que c'est une attaque. Il était totalement en responsabilité sur le sujet. Il y a eu un choix qui a été fait de cette société qui est venue avec la fameuse PrestoPark que je ne connais pas. Je connaissais OPEN GO, mais je ne connaissais pas PrestoPark. Et donc, aujourd'hui, j'ai la charge de suivre et de réaliser les choses qui sont en présence, c'est-à-dire l'horodateur, les horodateurs. Il aurait fallu à l'époque effectivement que le marché soit suivi pour qu'on puisse donner peut-être un peu plus de pression sur la société qui a choisi. Et pour que le logiciel soit OPEN GO, si vous aviez décidé, puisque vous étiez aux manettes, il fallait le dire à l'époque. Premier élément et je le dis sans aucune acrimonie. Mais très clairement, on ne peut pas à chaque fois dire : « Dites donc, ça ne va pas » quand on en était chargé. Je vous réponds à votre question, mais je voulais quand même vous le dire. Nous avons rencontré la société. Je crois que c'est IEM, en leur disant à plusieurs reprises qu'il y avait des dysfonctionnements. Les dysfonctionnements viennent du fait que certaines cartes bancaires ne passent pas. Et cette application PrestoPark, c'est sur l'ensemble. Donc, on a rencontré à la fois IEM, on a rencontré PrestoPark pour que les choses soient réglées. Aujourd'hui, il y a une minorité et fort heureusement, de cartes bleues qui restent à ne pas pouvoir passer. Mais on a vu, c'était le 11 mai, me semble-t-il, la rencontre. Et depuis le 11 mai, a priori, on n'a pas eu d'autres retours négatifs. On les a eus comme vous. Peut-être un peu plus que vous, parce que les gens vont plus vers la police municipale ou vers le maire. Et donc les choses sont en train d'être réglées. Sur votre deuxième partie concernant l'hygiène, vous dites que l'hygiène est déplorable, évidemment, on fait passer un nettoyage spécifique de ces horodateurs. Mais il est vrai aussi que nous n'avons pas prévu, nous n'avions pas prévu que certains oiseaux pouvaient nicher au-dessus de certains horodateurs. Au-dessus, je ne dis pas que c'est dessus, mais dans les arbres, dans la partie la plus apicale et au droit des horodateurs. Et donc, c'est surtout dans ces cas-là et effectivement, on a demandé à ce qu'on puisse avoir un nettoyage beaucoup plus important pour que l'hygiène soit totalement respectée. Et s'il faut, on déplacera. Mais on a bien perçu aussi que les nids d'oiseaux se déplacent d'année en année et qu'on pourrait être amené à déplacer les horodateurs selon la nidification. Mais vous le savez, nous sommes très attachés à la pluralité des espèces animales sur notre Ville. Mais très sérieusement, ce sujet est important. S'il faut qu'il soit suivi, il est suivi aujourd'hui et il est enfin suivi. Voilà ça, c'est important qu'on puisse vous le dire, parce qu'on ne peut pas, quand même, être d'un côté, puis ensuite de l'autre, en essayant de reprocher des choses qu'on n'a pas faites. Voilà, ça, c'est quand même important de vous le dire. Il y avait une troisième question de M. NUGUES. »

Mme ACOCA : « Oui, bonjour Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Juste une question de principe. Quand vous envoyez les questions d'actualité, vous nous dites qui parle, parce qu'on n'est pas comme ça, à balancer au maire, trois questions en disant le chef de groupe, c'est Monsieur X ou Madame Y, et puis, on verra sur le coup. Voilà. Donc moi, ça me paraît évidemment important. Allez-y. »

Mme ACOCA : « Bien, après ces deux années de pandémie, les deux braderies de printemps et d'automne n'ont pas été organisées en raison des règles sanitaires et sécuritaires. Avez-vous planifié, pour cette année, ces deux manifestations qui sont attendues par les Raincéens et surtout par les commerçants ? La manifestation du mois de mai me paraît un peu compromise puisque nous sommes déjà fin mai. Peut-être peut-on prévoir un déballage comme il avait été organisé l'année précédente, fin juin, déballage qui avait été apprécié par nos commerçants. J'espère que cette année, vous pourrez le préparer. On pourrait peut-être prévoir une animation avec nos restaurateurs qui ont connu des difficultés également pendant ces deux années de pandémie. Peut-être, au moment d'un déballage, proposer à nos restaurateurs de préparer un repas ou soit un petit couscous comme certains ou des plateaux pour chacun et faire un petit peu d'animation qui, je pense, serait bienvenue dans l'avenue de la Résistance, et même, sur le Plateau. Parce qu'il ne faut absolument pas oublier le Plateau. Une ambiance festive, peut-être avant les vacances, serait agréable dans les villes du Raincy. Voilà Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous avez prévu ces manifestations ou pas. Je ne sais pas au moins celles d'automne, peut-être, au pire. Voilà, merci de votre attention. »

Mr le Maire : « Merci Madame. Concernant les manifestations de type braderie ou brocante, nous n'avons pas souhaité les poursuivre pendant la phase de pandémie et vous savez bien pourquoi. Et tout le monde a souscrit à cette idée. Nous souhaitons petit à petit retrouver le goût de la vie, en tout cas pour les Raincéens et faire qu'ils se retrouvent. C'est la raison pour laquelle des manifestations permettent, je pense à la chasse aux œufs, de retrouver une très grande satisfaction des habitants, des enfants, des parents, des grands-parents. Sur cette question de braderie, nous avons prévu d'en positionner une à l'automne pour évidemment retrouver le sens de la fête, mais surtout que les Raincéens puissent se retrouver. Je sais que nous invitons quelquefois des gens extérieurs au Raincy, mais je pense que la qualité raincéenne peut aussi s'exprimer à travers cela. Donc, dans le courant de l'automne, nous avons prévu une braderie et une brocante. Quant à la dynamique des restaurateurs, nous avons un projet particulier que nous aurons à cœur de mettre en place d'ici à une quinzaine de jours, en leur proposant ces éléments-là qui ont été travaillés d'ailleurs, par Jocelyne PAIGNON en particulier et par d'autres comme Sonia BEAUFREMEZ et d'autres. Et donc, nous aurons à cœur, évidemment, de préserver la dynamique des restaurants. Je rappelle simplement qu'en 2014, on ne pouvait pas manger au Raincy en famille parce qu'il n'y avait pas de capacité de restauration. Aujourd'hui, j'étais encore avec des mariés samedi après-midi qui me disaient, mais Le Raincy a changé littéralement parce qu'aujourd'hui, on peut venir manger au Raincy en famille, en ayant le choix, la diversité, dans la typologie et dans la qualité. Et donc, aujourd'hui, effectivement, notre souhait, c'est de soutenir ces commerçants, dans cette phase, je pense que les choses se passent plutôt bien pour la majeure partie d'entre eux. Peut-être pas pour tous d'ailleurs. Et donc, lorsqu'un restaurant ferme, c'est toujours une défaite. Et nous sommes à la manœuvre lorsque c'est le cas et c'est le cas aujourd'hui, pour l'un d'entre eux. Donc on a ce travail de fond et nous proposerons aux Raincéens qu'il puisse y avoir des animations comme il y en a eu encore une fois beaucoup dans les trois dernières semaines. Je pense à la manifestation que Véronique DEJIEUX organise les 4 et 5 juin, donc les « rendez-vous aux jardins », la « fête des plantes », un ensemble de sujets en collaboration notamment, avec le Rotary qui va être une vraie fête amicale raincéenne et qui permettra de rassembler le plus grand monde des Raincéens. Et pour tout vous dire, Jocelyne PAIGNON avait une question à poser, moi, j'allais parler des dix kilomètres, mais Jocelyne PAIGNON m'a dit : « Moi, je voudrais bien poser une question parce qu'on est toujours en train de parler de ce qui ne va pas, alors qu'il se passe plein de choses qui vont bien ». Donc, Jocelyne, je vous laisse poser votre question ? Comment se sont passés les dix kilomètres du Raincy ? On va donner la parole à Didier GERVAIS pour qu'il puisse répondre. »

Mr GERVAIS : « Les dix kilomètres ont eu lieu hier matin, avec une assez forte affluence, même une affluence très notable. On avait à peu près 400 inscrits. Pas tous finisseurs bien sûr, mais 400 inscrits sur plusieurs catégories : foulées scolaires réparties sur trois courses ; les dix kilomètres des adultes, enfin des plus de seize ans et la marche nordique. Un succès populaire assez important, des animations de terrain complémentaires sur place, donc, tous les participants étaient a priori assez satisfaits. On attend un peu les débriefings et les retours. Et nous-mêmes, en tant qu'organisateurs, on fera bien sûr, une analyse de notre organisation pour faire progresser ce dossier dans les années à venir. On garde en tête un truc, parce que c'est l'événement, et qu'il faut toujours positionner un événement dans la continuité, c'est de repositionner les dix kilomètres avant l'été cette année, dans la perspective de les avoir avant l'été 2024 et avant les Jeux. Pour faire un des événements importants avant les Jeux de 2024. C'est une volonté politique délibérée que d'organiser ces dix kilomètres à une date différente. »

Mr le Maire : « Merci de cette réponse à une question de la majorité. Voilà Monsieur SALLE ? »

Mr SALLE : « Je voudrais faire une remarque sur la date, c'est que moi, les dix kilomètres, je les fais depuis très longtemps. Ça a été mon épreuve la plus dure. Il fait très chaud, et je pense que c'était mieux en novembre, moi, personnellement. »

Mr le Maire : « Bon, on va organiser autre chose, alors. Parce qu'en matière de sport, il y a beaucoup de projets qui vont voir le jour et surtout autour de la famille. Mais on pense à votre remarque, Monsieur SALLE. Nous avions également des questions de M. RONDEPIERRE, une question de Madame DJOSSOUVI et une question de madame RIBEMONT. Monsieur RONDEPIERRE, je ne sais pas si vous voulez poser votre question ? »

Mr RONDEPIERRE : « Je vais laisser la parole aux dames. »

Mme DJOSSOUVI : « Merci Monsieur le Maire. Donc je voulais parler des déjections canines. Votre sympathique campagne « Moi, j'aime Le Raincy propre et vous ? » destinée à lutter contre les déjections canines ne semble toujours pas sensibiliser certains propriétaires de chiens. Si la prévention est efficace, parfois, nous sommes obligés de constater le nombre incalculable de déjections canines laissé sur les trottoirs de notre ville. Une campagne tout aussi sympathique, mais un peu plus agressive, rappelant les risques encourus par les propriétaires en cas de non-ramassage des déjections de son animal serait peut-être plus dissuasive. Plusieurs autres actions peuvent être menées pour tenter d'inciter davantage les propriétaires de chiens à respecter leur lieu de vie, leur environnement et surtout les autres. Les lieux de distribution de sacs canins au Raincy restent insuffisants et inconnus de la plupart des propriétaires. L'installation, comme dans de nombreuses communes voisines, de distributeurs fixes est nécessaire. Certaines sont même équipées de poubelles et pourraient parfaitement se fondre dans l'architecture de la Ville. Un lieu spécifique et discret pourrait également être dédié aux animaux. Enfin, si la prévention ne suffit plus, il faut envisager la répression et l'application de la loi qui indique que les propriétaires encourrent une amende de 68 € conformément à l'article R. 633-6 du Code pénal. Les policiers municipaux mais également les ASVP sont probablement habilités à verbaliser, même si le flagrant délit est difficile à constater. Toutefois, des opérations ponctuelles destinées uniquement à ces constats pourraient être menées à des moments inhabituels pour faciliter l'effet de surprise. Toutes ces mesures auront certainement un coût, mais ce sera justement l'occasion d'expliquer aux Raincénens que les montants dépensés à lutter contre les incivilités de certains pourraient être mieux utilisés pour améliorer la qualité de vie de tous. Merci Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci Madame. C'est une question importante, évidemment. J'ai été très attaché à ce que l'on puisse diffuser les sacs permettant de ramasser les déjections canines à travers la distribution des commerçants et les sites municipaux. Je dois dire que j'ai eu des débats avec plusieurs élus et j'étais persuadé que ne pas mettre ces sacs sur la voie publique, c'était protéger un peu la propreté aussi de cette voie publique. Parce que les expériences de Neuilly-sur-Seine en particulier, ont démontré qu'il y avait beaucoup de distributeurs et que les distributeurs servaient souvent aux sacs plastiques des salles de bains. Voilà, c'était l'analyse qui avait été faite là-bas. Et puis je me suis dit qu'il fallait, on a eu une bonne idée ensemble, qu'il fallait absolument réagir. On a essayé de rechercher des présentoirs qui soient les plus discrets possibles. Avoir des présentoirs qui prennent de la place en tant que mobilier urbain, ça va à l'encontre de ce qu'on a fait jusqu'à présent. Donc on en a trouvé et la commande a été faite. Je crois que c'était il y a quinze jours, trois semaines. On doit avoir un mois et demi de délais pour les livraisons, le temps de les mettre en place. Et donc on aura 50 distributeurs sur la voie publique qui seront positionnés, au regard notamment des retours des services techniques et des élus qui sont sur le terrain et qui ont fait en fait leur retour sur les meilleurs lieux et donc ils seront positionnés à ces endroits-là. Ce que j'ai demandé, c'est qu'il puisse y avoir l'implantation de ces 50 sites, encore une fois choisis par les services techniques et puis suggérés par les élus. Et qu'on puisse en rajouter une dizaine en fonction de l'avis de ces sujets et de leurs évolutions, car il peut aussi y avoir des évolutions. Vous l'avez peut-être vu, on essaie de protéger les entourages de nos arbres en mettant du lierre qui va pousser. On avait prévu ça il y a deux ans déjà. On a fait quelques arbres sur la haie du jardin anglais, en particulier au droit de Raymond MÈGE, et on a poursuivi cela et ça devrait participer à améliorer la propreté. Je vous remercie évidemment de cette question. Quant à votre question ou l'élément concernant les amendes, dès lors que nous aurons positionné ces éléments-là, dès lors que la communication sera soutenue sur le sujet, effectivement, je pense que nous pourrons passer pour les plus récalcitrants à ce système qui fait qu'on oblige par un moyen complémentaire à ce que le respect de l'hygiène de notre domaine public soit le plus complet possible. Sur votre questionnement concernant des espaces canins, vous savez, on avait tenté d'engager cela avec l'Agence des espaces verts d'Île-de-France et la Société des eaux de Paris sur la Dhuis. Et on n'avait pas pu aboutir à quelque chose de concluant, mais on était en train de regarder sur au moins deux espaces, comment organiser cela, parce que ce n'est pas facile. On n'est pas à New York, on n'est pas non plus dans une ville de campagne et donc entre les deux, il n'est pas toujours facile d'organiser ces espaces où les chiens peuvent se libérer. J'essaie de trouver mes mots. En tout cas, merci beaucoup, Madame, pour votre question. Et voilà donc la réponse que je formule au nom de la Ville. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Honneur aux dames, vous avez bien raison, Monsieur RONDEPIERRE, Madame RIBEMONT. »

Mme RIBEMONT : « Merci Monsieur le Maire. Il y a moins d'un an, la Ville procédait à la réfection totale de l'allée des Brûlis. Depuis, cette voie a connu de nombreux affaissements et est dans un état catastrophique. Elle

est donc devenue très dangereuse pour les riverains et pour tous ceux qui l'empruntent. Vous avez été destinataire de nombreux mails pour vous alerter quant à la situation. Rien n'a été fait depuis, si ce n'est la pose de plaques de protection, mais en nombre insuffisant. Alors face à ce problème, bien loin de l'excellence, que comptez-vous faire pour régler la situation ? »

Mr le Maire : « Merci Madame. D'abord, il a fallu prendre une décision, c'est de refaire complètement la voie de l'allée des Brûlis. La deuxième décision qu'il a fallu prendre, c'est de mettre un sens opposé entre l'allée du Plateau vers l'allée de la Limite et puis un autre, de l'allée du Plateau vers le boulevard de l'Est. Ça, ce sont des choses qui n'existaient pas auparavant. Donc ça, c'est une première étape. Nous avons travaillé sur l'assainissement, nous avons enfoui l'ensemble des réseaux et aujourd'hui, c'est vrai que beaucoup d'anciens nous disent : « On aimerait bien que ça se passe comme allée des Brûlis ». Pas sur les désordres que vous citez, que vous soulignez par vos mots. Ils sont exacts. Sauf que vous exagérez un peu parce que quand vous indiquez qu'elle est devenue très dangereuse pour les riverains, il faut aller voir sur place. J'y suis allé à de nombreuses reprises. Nous avons un litige avec l'entreprise qui est intervenue et qui doit refaire la voie. La question qui est posée aujourd'hui, c'est de faire les études nécessaires pour voir si le compactage a été bien réalisé. Le compactage du sol pour voir si c'est lié à un dysfonctionnement et une application mal faite ou si c'est une malfaçon, notamment dans la partie des caniveaux. Vous savez, le caniveau central. Donc, ça a pris beaucoup de temps, mais les entreprises ne sont pas si faciles à driver lorsque beaucoup des sommes sont très importantes. J'ai demandé à ce qu'il puisse y avoir une refonte complète sans qu'on vienne tout casser. Donc, il y a eu des réfections qui n'ont pas été évidemment absolues puisque c'était temporaire avec la mise de plaques. Je suis, moi-même, allé sur place et notamment, sur une partie un peu récente où il y a eu un dégât. D'ailleurs, j'ai rencontré les riverains qui étaient là en proximité du boulevard de l'Est et donc on est sur cette phase-là. L'accord est quasiment trouvé avec l'entreprise. Pour faire maintenant, il faut une méthodologie et je ne voulais pas revenir vers les Raincéens en leur disant des choses qui n'étaient pas actées avec l'entreprise. Quoi qu'il en soit, l'entreprise ne sera pas payée en totalité et en accord avec elle. Il fallait trouver effectivement cet accord et ça a mis un peu de temps. Voilà, donc j'ai bien conscience de cela pour y être allé à de nombreuses reprises. Et croyez bien que j'ai été rappelé à l'ordre à nombreuses reprises par un Conseiller municipal qui est délégué à la voirie et qui habite sur place. Je peux le citer puisqu'il est élu, c'est Michel ROUBY. Merci de votre question, il était important de la mettre en lumière. Monsieur RONDEPIERRE ? »

Mr RONDEPIERRE : « Oui. Merci Monsieur le Maire. Jusqu'à présent, on n'a eu que des questions intéressantes. Je suis sûr que la mienne, vous la mettrez dans le même registre puisqu'en tout cas, elle a intéressé la presse dernièrement. Monsieur le Maire, à l'occasion du dernier Conseil municipal en à 1h du matin, vous nous présentiez le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je rappelle que ce n'est pas de votre bon vouloir puisque c'est une obligation à laquelle vous êtes tenu. Curieusement, la séance du Conseil n'était pas filmée ce jour-là. Je le précise, lors de la présentation de ce rapport, nous avons pu constater à quel point la Chambre s'inquiète quant à la gestion de la Ville du Raincy depuis 2015, c'est-à-dire, votre gestion. Il y aurait de quoi dire, mais ma question va porter sur un élément particulièrement alarmant qui, je le rappelle, a beaucoup intéressé les journalistes de France 3. Le rapport fait en effet état de deux agents en situation de conflit d'intérêts lors du dernier Conseil municipal. Vous nous avez expliqué avoir mis fin aux fonctions de l'un d'eux. Mais quid de l'autre ? Pour rappel, le rapport de la Chambre régionale des comptes indique que cette personne a, entre 2014 et 2018, eu des fonctions en rapport avec la gestion des travaux publics. Mais elle ne possédait ni de bureau en mairie ni de boîte mail professionnelle. Par la suite, cette personne a obtenu le statut d'autoentrepreneur et a notamment réalisé sur l'année 2019 des prestations pour près de 50 000 €, prestation pourtant sans rapport avec le contrat passé entre la Ville et elle, nous précise le rapport de la Chambre régionale des comptes. Face à de tels faits, on est en droit de se demander quelles sont les raisons qui vous poussent à continuer de travailler avec cette personne. Nous vous avons posé la question lors du dernier Conseil municipal. Vous n'avez pas répondu. France 3 vous a posé la question. Vous n'avez pas répondu. Pire, vous n'avez cessé de répéter que vous n'étiez au courant de rien. Difficile à croire quand on sait que, aux dires de plusieurs personnes, vous prenez les décisions de manière unilatérale. Vous savez, mon collègue Nicolas CUADRADO l'a rappelé la dernière fois, il n'y a rien de pire en politique que la suspicion. Aujourd'hui, il se dit que cette personne vous est proche et que c'est la raison pour laquelle elle reste liée à la ville. Nous ne pouvons pas le croire. Ce soir, Monsieur le Maire, nous vous donnons une nouvelle occasion de clarifier les choses quant à cet agent en situation de conflit d'intérêts. Nous estimons que les Raincéens méritent des réponses. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Monsieur le Juge, merci de votre réquisition. Eh bien oui, c'est comme cela, ça, ça ne vous dérange pas ? C'est parfait. Si vous estimez que vous êtes dans votre bon droit, j'ai à vous dire, Monsieur RONDEPIERRE que la Ville a été bien gérée, que les finances, ça a été rappelé par la Chambre régionale des comptes, sont bonnes, que nous sommes désendettés, et même, excellentes. Qu'il faut des améliorations sur la partie RH et qu'il faut des améliorations substantielles, je ne l'ai jamais caché sur la commande publique. Maintenant, vous voulez mettre au pilori des gens comme certains d'entre vous le font... Si, si, oui, bien sûr... Et vous citez des choses. Moi, je vous prends à témoin tous : 50 000 € chargés. Chargés, ça veut dire ce que paye la ville : les charges. Ce n'est pas ce que reçoit la personne. Sur une année, ça fait combien ? Alors chargés, ça fait combien ? Ça fait un peu plus de 2 000 €. On est d'accord ? Et puis net, ça fait 1 650 €. Eh bien, ce pour quoi vous criez aux loups, c'est cela, Monsieur, ce sont 1 650 € par mois. C'est ça la réalité. Le reste, lorsque vous parlez de vos manipulations, vos manipulations avec la presse, moi, je m'étonne que vous disiez que France 3 m'a posé des questions et que je n'y ai pas répondu. Eh oui, mais Monsieur RONDEPIERRE. Vous n'étiez pas là au moment de l'interview. Vous n'étiez pas là pendant les 20 ou 30 minutes pendant lesquelles la journaliste m'a posé des questions. Vous n'étiez pas là ! Alors, comment pouvez-vous écrire que je n'ai pas répondu aux questions de France 3 ? Non, attendez, pas de débat ! Comment pouvez-vous écrire cela ? Comment pouvez-vous écrire cela ? Non, non, attendez, pas de réponse. Pas de réponse, Monsieur, pas de réponse. Comment pouvez-vous écrire cela ? Comment pouvez-vous ? Non, je ne demande pas de réponse. Je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous Monsieur CUADRADO, ni de Monsieur RONDEPIERRE, votre duo. Ce n'est pas gênant, ce n'est pas gênant, Monsieur le Juge, ce n'est pas gênant, Monsieur le Juge. »

Mr RONDEPIERRE : « Je ne prendrai pas ce qualificatif. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas gênant parce que je réponds à toutes vos questions tout simplement. Et parce que tous ceux qui veulent que certaines choses ne se fassent pas, parce qu'elles touchent à l'excellence des trottoirs, qu'elles touchent à l'excellence de l'éducation, qu'elles touchent à l'excellence de l'environnement, du social, de la jeunesse. Vous ne voulez pas ça, vous êtes en opposition. Vous voulez casser... »

Mr RONDEPIERRE : « Un rapport de la Chambre régionale des comptes, qui fait état d'irrégularités, c'est l'excellence ? »

Mr le Maire : « Vous voulez casser, Monsieur, depuis le début de ce Conseil. Monsieur, vous pouvez faire et dire ce que vous voulez en tant que juge, mais les Raincéens jugeront et peut-être plus tôt que vous ne le pensez. Les Raincéens jugeront peut-être plus tôt que vous ne le pensez. Plus tôt que vous ne le pensez... Assurément. Dont acte. Et donc, quand on manipule et qu'on veut expliquer les choses à la place de la presse, etc. Je vais vous dire, j'ai écrit à la journaliste parce que je n'ai pas pu regarder le reportage en direct, parce que je n'étais pas aussi informé que vous sur la date et que d'autres aussi qui s'en réjouissaient à l'avance et qui trépignaient, qui étaient « oh la la ». Qui se disaient : « Mais on va pouvoir passer à la télé », en disant : « Vous savez, le maire, il n'est pas bon, il n'est pas bien, il ne nous dit pas bonjour et il ne... » je ne sais pas quoi. Je ne sais pas ce qu'il nous fait. On n'a pas compris. Mais ce n'est pas grave. Le vrai sujet, c'est que j'ai répondu à toutes les questions de la journaliste et que le reportage m'a fait dire quelque chose que j'ai dit : « Je ne suis pas au courant », mais la question n'était pas sur ce sujet. La question avait trait à un membre du personnel qui avait commis une action sur laquelle je n'étais pas au courant. J'y ai répondu et c'est la raison pour laquelle j'ai écrit à cette journaliste en lui disant que l'éthique n'était pas respectée. Puisque j'ai répondu à toutes ses questions et qu'on voit dans le reportage qu'un sujet est traité et on me fait dire ce que j'ai dit, mais pas pour la même question que « je n'étais pas au courant ». Évidemment que j'étais au courant de tous les sujets traités par la Chambre régionale des comptes. J'étais au courant. Mais quand on m'a posé la question sur un de ces sujets en me disant : « Mais à l'époque, étiez-vous au courant de tels sujets ? » J'ai répondu que je n'étais pas au courant. Eh oui ! C'est ça le vrai sujet. Eh bien, votre habileté a des limites parce que vous posez des questions qui me permettent de répondre à des interrogations qui peuvent se poser dans les oppositions. Et donc, voilà ma réponse. Elle est là, très clairement, j'ai répondu à ma majorité et ils le savent à plusieurs reprises sur ce que je vais faire et vous verrez ce que je ferai sur les sujets de la gestion du personnel et des différents acteurs qui œuvrent sur Le Raincy. »

Mr RONDEPIERRE : « Je dois comprendre qu'il faut être dans la majorité pour avoir la réponse ? »

Mr le Maire : « Vous devez comprendre que je réponds à vos questions comme je l'entends et pas comme vous le voulez forcément. Voilà, c'est ma réponse. »

Mr RONDEPIERRE : « Donc, un agent en situation de conflit d'intérêts, deux agents. L'un vous le congédié, l'autre, ça ne bouge pas. »

Mr le Maire : « Il n'y a pas de discussion. Vous avez posé la question, vous avez ma réponse. Voilà, c'est tout. Les autres questions ? Écoutez, c'est quand même assez simple. Vous posez des questions, j'y réponds si c'est pour polémiquer, c'est bon ! Il y a Monsieur David PEREIRA ensuite... »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir, juste compléter la question. »

Mr le Maire : « Non, non, Madame RAOULT, il y a une règle, il faut la respecter. Vous allez la respecter comme les autres. Enfin, peut-être qu'à minuit, il est plus de minuit, vous allez pouvoir comprendre quelle est la règle dans une assemblée communale. Voilà. »

Mr RONDEPIERRE : « C'est incroyable cette volonté de mettre la poussière sous le tapis. »

Mr le Maire : « C'est bon, ce qui est incroyable, c'est que vous prenez la parole sans l'avoir en permanence. »

Mme RAOULT : « Ben, oui, vous vous affranchissez des règles, donc, voilà ! »

Mr le Maire : « Un groupe a posé ses questions. Monsieur PEREIRA va poser ces questions. Allez-y, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Merci Monsieur le Maire. Vous le savez, à chaque Conseil municipal, le groupe « Partageons demain » reçoit beaucoup de questions des Raincéens, depuis notre site et nos réseaux sociaux. Je sais que vous n'êtes pas friand des réseaux sociaux, mais ils nous permettent d'avoir un contact avec les Raincéens. Malheureusement, on n'a pas pu traiter toutes les questions. Je tiens à m'excuser auprès de ces Raincéens. Les questions étant limitées à trois. Ceci explique cela. Je voulais faire ce petit aparté et je m'en excuse. »

Mr le Maire : « C'est un règlement qui a été voté. »

Mr PEREIRA : « Oui, ce n'est pas une critique. J'explique aux Raincéens qui m'ont envoyé des questions que je ne traite pas leurs questions. Je leur explique. »

Mr le Maire : « Monsieur Pereira, alors là, je vais vous laisser poser votre question, mais enfin, vous pouvez m'écrire quand même. On peut se voir, si vous voulez me voir, vous m'appelez, on se voit demain et je vous répondrai avec les éléments, avec des photocopies... pas trop de photocopies quand même, mais les photocopies qui conviennent. Et pour que vous ayez les éléments. Donc venez autant de fois qu'il le faut dans mon bureau, je vous assure Monsieur PEREIRA, vous êtes invité, »

Mr PEREIRA : « Avec plaisir. »

Mr le Maire : « Comme les autres d'ailleurs. Donc, ne dites pas aux Raincéens que vous ne pouvez pas poser toutes vos questions. »

Mr PEREIRA : « Je voulais juste rassurer les Raincéens qui m'avaient envoyé des questions que je ne pouvais pas traiter, tous simplement. Voilà. Désolé pour cet aparté. Une question donc qui revient beaucoup et sur différents points, c'est l'état technique de nos infrastructures. On en a un peu parlé tout à l'heure. Depuis votre élection, vous nous avez rappelé que vous aviez hérité d'une dette technique de votre prédécesseur. Mais il nous semble qu'aujourd'hui, un nouveau fossé se creuse dans nos infrastructures, les écoles. Vous le savez, les équipes pédagogiques des trois groupes scolaires demandent et réclament des investissements dans nos écoles, pour ne citer que quelques anecdotes : l'accès à la cantine à Thiers, par un escalier de chantier ; le lave-vaisselle de la cantine en panne récemment, qui obligeait nos enfants à déjeuner avec des couverts jetables ; le

portail qui ne se ferme pas, etc. Les équipements sportifs, heureusement, j'avais en anecdote le stade de foot qui n'avait pas de filet, mais avec la subvention, j'ose espérer que l'on aura de vrais filets ; un plateau d'évolution dégradé ; le conservatoire, bien sûr, on en a parlé. On sait qu'il va, un jour, avoir un nouveau lieu. Mais en attendant : pas de chauffage en hiver ; parfois sans éclairage correct ; sans gardien a priori à 17h30, laissant des instituteurs seuls avec les enfants. Et pas plus tard que la semaine dernière, lors de l'audition de mon fils au piano, je suis désolé, je vous parle un peu de ma vie, une chaleur accablante pesait sur l'ensemble des élèves, mettant certains élèves dans la difficulté de pouvoir exécuter leur morceau. Lors de la dernière commémoration, j'ai également entendu une Raincéenne pointer du doigt le manque d'entretien du monument aux morts. Nous pourrions compléter cette liste non exhaustive. Mais nous préférons nous concentrer sur les solutions. Vous le savez, je le réclame souvent. Je pense que nous pouvons travailler ensemble sur la remise en état de la Ville et construire une ville meilleure. Et afin de nous éclairer sur cette remise en état de ses infrastructures, pouvons-nous obtenir un plan sur trois ans ou le temps qui vous plaira pour la remise en état de nos infrastructures ? Merci. »

Mr le Maire : « Vous voyez, c'est un exercice pas simple que de s'astreindre à la règle. La règle, c'est que vous posez une question par écrit, vous la lisez. Mais vous ne rajoutez pas d'autres éléments. Enfin, ce n'est pas possible. On ne peut pas faire comme ça. Vous posez une question ! Non, mais attendez Monsieur PEREIRA, moi, je vous trouve très sympathique depuis le début, mais il faut être réglo, il faut être réglo. On ne peut pas avoir d'un côté quelque chose, et puis, de l'autre côté, taper, ce n'est pas possible, ça, ce n'est pas possible. Il faut être réglo. Monsieur PEREIRA, je vous assure. Franchement, vous posez une question, vous en rajoutez, ce n'est pas possible ! Enfin, écoutez, mais il faut être sérieux. Enfin ! Moi, je veux bien. Vous en avez rajouté des tonnes en parlant d'éléments, etc. de piano, de machins... Vous posez une question écrite, vous la lisez. Alors, à ce moment-là, il n'y a plus de règles dans ce pays. Il n'y a plus de règles dans ce pays ! »

Mr PEREIRA : « Mais vous êtes au courant. »

Mr le Maire : « Mais il y a plus de règles dans ce pays, c'est tout. Vous posez une question et puis vous en rajoutez. »

Mr PEREIRA : « Vous l'avez fait pour le vœu, Monsieur le Maire, vous avez contextualisé avant de lire le vœu. Vous avez fait exactement la même chose. »

Mr le Maire : « Je ne vous donne pas la parole. Ce n'est pas la démocratie, c'est la pétaudière avec vous. Donc Monsieur PEREIRA pose une question, je vais lui répondre, évidemment, il n'y a pas un plan sur trois ans, il y a un plan jusqu'à la fin du mandat, Monsieur PEREIRA, heureusement. Alors, évidemment, vous allez vouloir le discuter, etc. Évidemment ! Et puis après, chacun va faire son petit truc dans son coin en disant : « Moi, je la veux bleue, je la veux rose », etc. Écoutez, vous l'aurez, évidemment, on la partagera. Mais attendez, on va essayer de calmer quand même. Parce que ce ne sont pas des méthodes, ce ne sont pas des méthodes ! Soit, encore une fois, je vous le dis, vous essayez d'être constructif. Mais là, à chaque fois, et c'est une méthode employée, alors vous devez vous retrouver ou je n'en sais rien pour poser vos questions, et puis, on casse, on détruit tout ce qu'il y a, sans voir tout ce qui est fait, qui est considérable et qui n'a rien à voir avec ce qui était fait avant. La Ville brille, les gens veulent vivre ici. C'est ça la réalité. Et je suis sûr que vos amis, vos potes veulent venir au Raincy. Mais ça, vous ne le voyez pas. Vous voyez que le mauvais côté et le mauvais côté que vous voyez avec votre filtre, c'est ça le sujet. Donc, afin de vous éclairer sur la remise en état de certaines structures et pas infrastructures, prenez les bons mots Monsieur. »

Mr PEREIRA : « **(04.06.54) » inaudible

Mr le Maire : « C'est vrai enfin ! Bon monsieur PEREIRA. J'arrête de vous répondre si, la collusion qu'il y a entre vous... »

Mr PEREIRA : « **(04.07.08) » inaudible

Mr le Maire : « Attendez, attendez, il n'y a pas de dialogue, donc, pas avec vous de toute façon, avec vous, ce n'est pas possible. Regardez Madame LADISA est éclatée de rire. Donc, ça la fait rire de voir qu'évidemment tout ça, c'est très risible. On parle du Raincy, on parle de l'avenir du Raincy. »

Mme LADISA : « C'est vraiment désagréable la façon dont vous vous adressez à nous, franchement. »

Mr le Maire : « Mais vous avez vu la façon dont, vous, qui êtes dans l'opposition, vous vous adressez... »

Mme LADISA : « D'abord, vous interprétez... »

Mr le Maire : « Vous avez la parole ? »

Mme LADISA : « Non, mais je la prends, là. Non, mais à un moment donné, vous voulez qu'on vous respecte, mais respectez-nous, bon sang. Respectez-nous. Vous n'êtes pas notre maître, on n'est pas à l'école ici. »

Mr le Maire : « Faites la séance. »

Mme LADISA : « Non, je n'y tiens pas, je vous laisse la place. Mais c'est absolument insupportable d'être traité comme ça, c'est inadmissible. »

Mr le Maire : « La séance est levée. »

Mr PEREIRA : « Et sans réponse ? »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, je vous rencontrerai et je vous donnerai les réponses. On va faire sortir Monsieur Patrick BIZOUERNE, parce qu'il perturbe l'assemblée. La séance est levée. »

Mr PEREIRA : « Donc je ne pose pas mes deux autres questions ? »

Mr le Maire : « La séance est levée. »

Mme RAOULT : « Ben voyons, et les questions Monsieur le Maire, c'est tellement facile, je vous remercie Monsieur le Maire de me donner la parole pour les questions. Merci beaucoup. »

La séance est levée.